



Parait le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements Subscriptions \$2 par an a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL

Gazette MUNICIPALE DE—OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal
CANADA

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

Deuxième année
Second year

No. 2

13 Février February 1905

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

Rapport du Dr. Adelstan De Martigny sur le Traitement Marmoreck de la Tuberculose.

10 février, 1905.

A Messieurs les Membres de la Commission d'Hygiène de la Ville de Montréal.

Messieurs,

Vous m'avez chargé, en juin dernier, d'étudier en Europe, la méthode de Marmoreck, et de vous faire un rapport sur les résultats qu'elle donne dans le traitement de la tuberculose.

Diverses circonstances indépendantes de ma volonté, m'ont empêché de vous présenter ce rapport avant aujourd'hui.

Je ne regrette pas ce retard forcé qui m'a permis depuis mon retour, de continuer mes études sur la méthode de Marmoreck, de traiter un certain nombre de tuberculeux, d'acquérir enfin une expérience exclusivement personnelle.

La conception scientifique sur laquelle est basée la méthode de Marmoreck, est d'une simplicité admirable, mais les difficultés auxquelles s'est heurté l'inventeur avant de réussir définitivement ses expériences furent innombrables. L'étude approfondie de la méthode comportait dès lors une somme de travail assez considérable. Et je n'aurais su mener à bien cette étude, dans les deux mois que j'ai pu lui consacrer, sans la bienveillante assistance de M. le docteur Marmoreck, de son assistant, M. Maurice Cohen, et de M. le docteur Klein, de Paris.

M. le docteur Marmoreck me reçut avec beaucoup de cordialité et mit à ma disposition son laboratoire, son institut de Neuilly et tout ce dont je pus avoir besoin pour mes études.

Mon excellent ami, M. Maurice Cohen, directeur de l'institut de Neuilly fut mon guide et mon compagnon inseparable dans mes travaux. Je mis constamment à contribution sa compétence en bactériologie et sa connaissance parfaite de tout ce qui touche à la tuberculose.

M. le docteur Klein, qui a publié sur la méthode de Marmoreck un travail des plus complets, et qui a traité par le sérum un grand nombre de tuberculeux, a bien voulu me faire profiter largement de sa grande expérience clinique du traitement.

Que tous trois me permettent de leur offrir ici le témoignage de ma haute estime et de ma profonde et sincère reconnaissance.

LE DOCTEUR MARMORECK

Avant d'aborder la description de la méthode, je voudrais en quelques mots vous en présenter l'auteur, et j'estime que cette présentation n'est pas sans utilité, car il est juste qu'une découverte bénéficie de la personnalité de l'inventeur.

Le docteur Marmoreck est un ancien chef de laboratoire de l'Institut Pasteur. Il a été décoré de la Légion d'Honneur à l'âge de 33 ans, et de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, en 1898, alors qu'il fut envoyé en ce pays pour y combattre une violente épidémie de peste.

Marmoreck n'en est pas à sa première découverte. Il y a quelques années, il découvrit le sérum contre le streptocoque, découverte d'une haute valeur scientifique. Je laisse de côté quantité de travaux accomplis à l'Institut Pasteur, où il fut l'un des travailleurs les plus estimés, pour en arriver à l'œuvre capitale de sa vie, le sérum anti-tuberculeux.

Report of Dr. Adelstan De Martigny on Marmoreck's Treatment of Tuberculosis.

February 10th, 1905.

To the Members of the Board of Health,

Gentlemen,

Last June I was commissioned by you to investigate the question of Marmoreck's method of treating tuberculosis as practiced in Europe and report the results to you. Many reasons, independent of my will, have prevented me from presenting this report to you sooner. I do not regret this delay, however, as it has enabled me to continue my investigations since my return, to treat a certain number of cases myself and thus acquire an extensively personal experience in it.

The scientific idea underlying Marmoreck's system is admirably simple, but the difficulties met with by its discoverer before his final success were innumerable.

The serious study of the method entailed a very considerable amount of work on my part, and I would not have succeeded during the two months I devoted to it had it not been for the kind assistance of Dr. Marmoreck himself, as well as that of his assistant, M. Maurice Cohen, and Dr. Klein, of Paris. Dr. Marmoreck received me with great cordiality and placed his laboratory, his institute at Neuilly, and everything necessary for my studies, at my disposal. My friend, M. Cohen, director of the Neuilly Institute, was my guide and constant companion, and laid his knowledge of bacteriology and his great experience in all matters pertaining to tuberculosis, at my service.

Dr. Klein, who has published a most exhaustive work on this method and has used the serum in a great number of cases, was kind enough to allow me to profit by his vast clinical experience and gave me access to his patients.

To these three men I hereby tender my most sincere thanks.

DR. MARMORECK.

Before entering on a description of the new method, I would like to say a few words about its inventor, I consider this but right as every discovery should in justice redound to the personal credit and honor of its author.

Dr. Marmoreck is an ex-director of the Pasteur Institute. He was decorated, at the age of 33, with the Legion of Honor, and the Order of Francis Joseph of Austria was bestowed on him in 1898, when he was commissioned by that country to combat a violent invasion of bubonic plague.

This new method is not his first discovery. A few years ago he brought out an anti-streptococcus serum which proved a valuable contribution to science.

I will say nothing of the numerous useful works he accomplished while in the Pasteur Institute of which he was one of the most highly esteemed members, but confine myself to an account of his greatest life-work, the anti-tuberculous serum.

Pour avoir découvert le sérum, Marmoreck connut les épreuves et les persécutions réservées dans les pays latins, à tous les novateurs, depuis Galilée.

Dès sa première communication à l'Académie de Médecine, il rencontra des adversaires irréductibles. Sans connaître à fonds la méthode, peut-être même sans en comprendre le principe fondamental, on la jugea, sur l'heure, dangereuse et inefficace. On prétendit juger, après un quart d'heure d'examen, le fruit de huit années de travail assidu, de recherches patientes et méthodiques, guidées par un jugement sûr, une intelligence merveilleuse et une énergie qu'aucun obstacle ne pouvait décourager.

Combattue en France, la méthode de Marmoreck recevait à l'étranger le meilleur accueil. En Angleterre, en Allemagne, en Suisse, des spécialistes, de tout premier ordre, en faisaient un loyal essai.

Entre temps, Marmoreck, ne rencontrant pas à l'Institut Pasteur l'unanimité approbation, y avait donné sa démission, afin de ne pas créer de division parmi les directeurs, et aussi pour prendre seul la responsabilité de sa découverte.

Il fonda près de Paris, à Neuilly, un institut qui est sous la direction de M. Maurice Cohen. Cet institut comprend un laboratoire très bien outillé et une écurie modèle renfermant soixante chevaux en cours d'immunisation, ainsi qu'une quantité de lapins et de cobayes qui servent chaque jour aux inoculations et à diverses expériences.

C'est là que Marmoreck travaille avec ardeur au perfectionnement de son sérum. Il travaille dans le silence, la paix et la sérénité, méprisant les crieailles des envieux plus ou moins officiels, indifférent même à son succès personnel. Je ne saurus mieux terminer cette courte notice qu'en citant les paroles suivantes qu'il me disait quelques jours avant mon départ: "Vous comprenez" me disait-il, "le succès de ma méthode, ce n'est rien, n'est-ce pas, et cela ne me préoccupe pas. Mais ce qui est triste, c'est de penser que seulement dans Paris, et depuis un an, des milliers de tuberculeux sont morts, qu'on aurait pu sauver si on leur avait donné le sérum. Cela, voyez-vous, c'est à pleurer."

LA MÉTHODE DE MARMORECK

En abordant la partie scientifique de mon rapport, je dois vous dire que je me suis efforcé d'en rendre la rédaction aussi claire que possible, et dans ce but, j'ai supprimé, de parti pris, les termes techniques, toujours embarrassants pour qui n'est pas initié à la science médicale ou aux travaux de laboratoire.

La méthode de Marmoreck est excessivement simple. Elle consiste essentiellement en injections de sérum, faites à des doses variables, déterminées par l'état du malade et sa tolérance pour le sérum.

Ces injections se font par séries, et chaque série est séparée de la suivante par un intervalle de repos. Dans les cas légers, on emploie de faibles doses. Dans les cas graves, les cas aigus, on donnera des doses plus considérables.

La tolérance du malade doit aussi nous guider pour le choix des doses. Quelques malades supportent difficilement le sérum. Ils éprouvent certains troubles nerveux, allant parfois jusqu'à une élévation momentanée de la température, mais ne présentant jamais de danger. L'ennui qu'ils ressentent de ces accidents, nous oblige parfois à diminuer les doses de sérum, et même à en cesser momentanément les injections.

L'application de la méthode n'exige aucune hospitalisation du malade. Le plus souvent, le tuberculeux peut continuer à s'occuper un peu. Tous mes malades, sauf un, viennent à mon cabinet se faire faire leurs injections.

La méthode n'entraîne donc aucun frais de déplacement, ce qui est de la plus haute importance pour les tuberculeux pauvres, pour les ouvriers, pour les petits employés malades qui doivent surtout nous occuper dans le présent rapport.

Afin de démontrer l'efficacité du sérum, Marmoreck a voulu, dans les premiers temps, que les malades traités par sa méthode abandonnassent toute espèce d'autre traitement. Il a fait supprimer les toniques, les reconstitutants et même la suralimentation. De cette manière, les résultats obtenus ne pouvaient être attribués qu'au sérum.

Cette preuve étant faite maintenant, il n'y a plus de raison de priver les malades des secours que pourront leur apporter une bonne hygiène, une alimentation suffisante et de bonne qualité, ainsi que des médicaments toniques et reconstitutants, administrés avec discernement.

INOCUITÉ DE LA MÉTHODE DE MARMORECK

"Aujourd'hui, nous avons acquis la certitude que la médecine (par le sérum de Marmoreck) peut être appliquée sans aucun danger," écrit le docteur Jacquierod, directeur du sanatorium de Leysin, (Suisse), dans la *Revue Médicale de Paris*, No du 10 mai, 1904, page 379.

As a consequence of this discovery, Marmoreck was subjected to all the worries and persecutions which Latin countries seem to reserve for innovators since the days of Galileo. From the date of his first communication about it to the Academy of Sciences he met with the most irreconcilable opposition; without a true knowledge of the method, perhaps, also, and without understanding the principles underlying it, its adversaries set it down at once as both useless and dangerous. A quarter of an hour's investigation sufficed to condemn the result of eight years' hard study and patient methodical research controlled by a sound judgment, a marvelous intelligence and an energy that no obstacle could daunt.

Combatte in France the method met with a better welcome from strangers. In England, Germany and Switzerland the most prominent specialist gave it a loyal test.

While this was being done, Marmoreck, not having met with the unanimous approval of the directors of the Pasteur Institute and to prevent any discord amongst them, sent in his resignation; he wished to assume alone all responsibility for his discovery. He founded an institute at Neuilly, near Paris, of which M. Maurice Cohen is director. This institute comprises a well equipped laboratory, a model stable containing sixty horses undergoing immunisation and a great number of rabbits and guinea pigs, used in daily inoculations and other experiments.

In the quiet and serenity of this retreat, Marmoreck labors incessantly at perfecting his serum, paying no heed to the more or less official clamour of the envious ones around him, indifferent even to his own personal success.

I cannot bring this short notice of him to an end without repeating the words he used to me, a few days before my departure: "You can judge for yourself," he said, "of the success of my method, but this success is nothing—it fills very little space in my mind. What is really sad to think of, is that in Paris alone, in one year thousands die of consumption who could have been saved if the serum had been administered to them! It is enough to make one weep!"

MARMORECK'S METHOD.

Before entering on the scientific part of my report, I wish to state that I have endeavoured to make it as clear as possible, purposely avoiding technical terms which are so embarrassing to the uninitiated in medical science and the work of the laboratory.

Marmoreck's method is exceedingly simple. It consists essentially in injections of a serum in varying doses according to the condition of the patient and his endurance of it. These injections are given in series, each series being separated from the one following by an interval of rest. In mild cases the doses are weak, and in serious or very acute ones they are stronger, the endurance of it on the part of the patient must be a factor in its use. Some stand it with difficulty, it seems to affect their nervous systems even to the point of momentarily elevating their temperature, but there is never the slightest danger to be feared. The worry they feel, however, often necessitates a diminishing of the dose, or even its momentary disuse. Patients are not required to remain at home or in hospitals while undergoing the treatment, they may, as a rule, occupy themselves to a certain extent with their affairs; all of my patients but one come to my office to receive their injections. The treatment therefore does not entail any extra cost in that respect, a fact of the greatest importance in the case of working men, etc., a class of patients especially dealt with in this report.

For the purpose of thoroughly testing his serum, Marmoreck at the beginning abandoned all other treatment, such as tonics, superalimentation, etc., so that the results obtained could be attributed solely to it. This question being satisfactorily settled, there was no further reason for depriving the patients of the benefits to be derived from suitable hygienic measures, good and sufficient food, and properly administered drugs.

HARMLESSNESS OF MARMORECK'S METHOD.

Dr. Jacquierod, director of the Sanatorium of Leysin (Switzerland), states in the *Revue Médicale de Paris* (May, 1904, page 379) that the harmlessness of Marmoreck's serum has been established beyond the possibility of doubt,

C'est l'opinion unanime de tous les observateurs qui l'ont employée, que la méthode de Marmoreck ne présente aucun danger, lorsqu'elle est appliquée avec précaution.

Si la méthode avait dû causer des accidents, ils se seraient produits lorsque Marmoreck, fit ses premières expériences de traitement. Il n'injectait alors le sérum qu'à des malades arrivés à la dernière période de la maladie, affaiblis et sans résistance, précisément afin de démontrer l'innocuité du traitement.

Les médecins qui ont l'habitude des tuberculeux, savent que bien souvent, chez les malades très avancés, la mort est amenée par des accidents inattendus, comme par exemple, une hémorragie foudroyante. Ces accidents peuvent se produire malgré le sérum. Les esprits mal disposés ne manqueraient pas d'en accuser la méthode. Le docteur Jacquerod, dans le travail déjà cité, s'exprime à ce sujet de la manière suivante : "Depuis que nous employons le sérum de Marmoreck, nous avons vu un certain nombre de malades auxquels le traitement n'a pas été appliqué, prendre des complications imprévues ou s'aggraver. Dans ce nombre, il en est trois auxquels nous avions proposé le traitement de Marmoreck, et qui l'on refusé. Il s'agissait de trois cas fébriles, offrant cependant des chances de guérison encore assez grandes."

"L'un de ces malades est mort chez lui, avec des complications intestinales, un mois après notre proposition.

"Le second a fait, six semaines après, un pneumothorax, dont l'issue a d'ailleurs été favorable.

"Le troisième a eu de l'albuminurie, deux mois après, et présente actuellement des troubles uremiques inquiétants.

"Nous ne voulons pas dire que ces accidents eussent été évités si nous avions employé le traitement sérothérapeïque, mais il est fort probable que nous aurions eu la tendance à en incriminer le sérum.

"Et si nous étions tombés sur ces trois cas au début de nos expériences, notre jugement sur la valeur du sérum de Marmoreck eut été gravement faussé."

Telle est également l'opinion du docteur Latham (du Brompton's Hospital for Diseases of the Lungs and Consumption, de Londres) :

"Deux malades, dit-il, auxquels j'avais refusé le sérum, ont fait un pneumothorax et ont succombé rapidement. Dans un autre cas, où j'avais ajourné l'emploi du sérum, le malade a succombé cinq jours après. Chez un autre malade de M. Marmoreck, la première injection fut remise du samedi au lundi. La veille de l'injection projetée, le malade fut emporté par une hémoptysie foudroyante.

"Dans tous ces cas, si j'avais employé le sérum, mon jugement aurait été faussé dans un sens très défavorable pour le remède."

De pareils accidents sont fréquents chez les tuberculeux. D'ordinaire on n'y porte pas grande attention, précisément parce qu'ils sont connus. Mais qu'un de ces accidents survienne chez un malade auquel on aura injecté le sérum, et un critique mal disposé s'empressera d'en accuser le traitement. Le praticien même, peu familiarisé avec les complications brusques de la maladie, et avec les effets du traitement, et par conséquent craintif, pourra être porté lui aussi à incriminer la sérothérapie.

Il en sera tout autrement pour les observateurs conscients et renseignés, pour ceux qui ont établi leur conviction non sur un seul cas, pris au hasard et qui peut être défavorable, mais sur l'examen attentif et méthodique d'un grand nombre de malades suivis pendant de longues semaines.

Il est impossible, pour un observateur de bonne foi, de ne pas arriver dans ces conditions aux conclusions du docteur Jacquerod et du professeur Latham, qui sont aussi les miennes, à savoir que : "actuellement nous avons acquis la certitude que la médication de la tuberculose par le sérum de Marmoreck peut être appliquée sans aucun danger."

ACTION ANTI-TUBERCULEUSE DU SÉRUM

L'action anti-tuberculeuse du sérum n'est plus discutable aujourd'hui. Elle est admise sans conteste par tous les observateurs qui ont employé la méthode de Marmoreck dans le traitement de la tuberculose.

Pour bien comprendre le mode d'action du sérum, il importe de se faire une idée assez exacte de la tuberculose elle-même.

La tuberculose est la maladie causée par le développement des bacilles tuberculeux, dans nos tissus, dans nos organes, dans nos poumons le plus souvent. Les bacilles tuberculeux produisent à la fois des lésions locales et une intoxication générale.

and such is the unanimous opinion of all those who have tested it. Had any accidents been possible they certainly would have occurred when Marmoreck, with a view to demonstrating its innocuity, made his first experiments with it. At that period he used it only on patients in the last stages of the disease, when they were weak and without power to react against it.

Physicians, who have had much experience with consumptives are aware that in the late period of the disease death may occur very unexpectedly through such accidents as sudden hemorrhage, etc. Such accidents may happen in spite of the serum, and ill-disposed critics will not fail to attribute them to its use.

Dr. Jacquerod, in the article quoted above, says on this question : "Since we have been using the serum, we have observed in a certain number of cases (not treated by it) that various aggravating and unexpected complications set in. Among these cases, three had refused to submit to the new method, and though their conditions were serious, yet their chances of recovery were fairly good. One of them died at home, about a month later, from intestinal complication. Pneumothorax supervened about six weeks after in the second patient, from which, however, he recovered. Albumenuria came on two months later in the third case, and at this date there are dangerous uremic troubles setting in."

"We do not pretend to say that these accidents would not have happened if we had used the serum, but it is very likely we would have blamed it for them, and if we had met with them at the beginning of our experiments, our own judgment on the value of the serum would undoubtedly have been affected."

A similar opinion was given by Dr. Latham, of the Brompton Hospital, for diseases of the lungs and consumption, London.

"Two cases," he states, "in which I refused to use the serum, died very rapidly from pneumothorax. Another case where I had postponed its use, died five days after. In one of Dr. Marmoreck's patients where the first injection was delayed from Saturday until Monday, the patient died of sudden haemoptysis on the eve of receiving it. In all these cases had I used the serum I would have been led to form a very unfavorable and false opinion of it."

Such accidents are very common in consumption, so common indeed as to excite very little surprise, but let one of them arise in a patient undergoing the new treatment, and adverse critics will at once blame the serum for it. Physicians, unfamiliar, perhaps, with these complications and nervous about the new method which they may, but imperfectly understand, may also be tempted to decry it. To careful and conscientious experimentalists, however, who base their conclusions on an attentive and methodical series of observations extending over many weeks and not on a chance, or possibly unfavorable case, the question will be very different.

It is impossible for an impartial physician not to agree, as I do myself with Drs. Jacquerod and Latham when they state that, "at this date we have acquired the certitude that the treatment of consumption by Marmoreck's serum is unattended by the slightest danger."

THE ANTI-TUBERCULOUS ACTION OF THE SÉRUM.

The anti-tuberculous action of Marmoreck's serum is not to be doubted to-day; this is frankly admitted by all who have used it in the treatment of tuberculosis.

To understand how it acts, a certain knowledge of the disease itself is necessary.

Tuberculosis is a disease caused by the development of the tuberculous bacillus in the tissues and organs, especially in the lungs, which bacilli brings about a series of local lesions and a general poisoning of the system.

Localement, les bacilles produisent des lésions diverses. Quelquefois c'est une infiltration des tissus qui s'épaissent et prennent comme une apparence lardacée. Le plus souvent ils déterminent la production des tubercules. Ces tubercules sont de petites granulations visibles à l'œil nu, qui s'accompagnent de plus ou moins de congestions des tissus qui les renferment. Ils contiennent les bacilles et sont appelés finalement à dégénérer. Cette dégénérescence contribut à la production des ulcérations ou à la destruction des tissus. C'est ainsi que se forment les cavernes pulmonaires.

En même temps que ces lésions locales, les bacilles produisent une intoxication générale, due à la présence dans le sang du malade de la toxine secrétée par eux, et dont les principaux symptômes sont la fièvre, les sueurs, la toux, les douleurs variées et la perte de l'appétit.

Certains malades supportent facilement la toxine tuberculeuse, comme d'autres individus peuvent absorber, sans trouble apparent, des quantités énormes d'alcool. Chez ces malades les lésions locales se développent plus ou moins rapidement et l'état général reste bon, apparemment du moins, et pendant très longtemps. C'est la forme chronique de la tuberculose, la forme lente apurétique. Chez ces malades, la marche de la maladie est très longue, et si le malade est traité dès le début, on peut par les moyens ordinaires espérer la guérison.

D'autres malades au contraire réagissent violemment à la toxine tuberculeuse. Dès le début de l'affection, ils ont des troubles généraux très prononcés. Dès les premières semaines la température monte à 100, 102 et même 103 degrés. Le malade perd rapidement l'appétit, il tousse constamment, il est fiévreux et courbaturé et il n'a aucun courage, aucune énergie. Il se sent "très malade," c'est la seule expression qu'il trouve pour décrire son état. C'est la tuberculose aigüe qui peut emporter le malade en quelques mois, en quelques semaines et contre laquelle restent sans effet les traitements ordinaires.

Entre ces deux types extrêmes, se rencontrent toutes les variétés de tuberculose.

Cette courte description nous permettra maintenant de mieux comprendre le mode d'action du sérum, et ce que nous pouvons en attendre.

Nous savons que le sérum anti-tuberculeux est du sérum de cheval fortement immunisé contre la tuberculose. Un cheval est immunisé quand il est devenu réfractaire à la maladie. Le cheval est très sensible à l'action de la toxine tuberculeuse. L'injection d'une très petite quantité de cette toxine (un $\frac{1}{2}$ centimètre cube) le rend très malade, la première fois. Quinze ou vingt jours après cette première injection il supporterait la même dose sans en être incommodé. C'est qu'il est déjà plus résistant, qu'il a subi un commencement d'immunisation. On attribue cette résistance à la présence dans son sang d'une substance spéciale qu'on a nommé l'antitoxine.

Pour immuniser un cheval, on lui injecte, à des intervalles réguliers, des doses de toxine de plus en plus fortes. Chaque nouvelle injection rend le cheval malade comme la première. Mais comme la quantité de toxine injectée, et contre laquelle il lui faut lutter, est plus considérable, sa résistance augmente proportionnellement.

On arrive de la sorte, à lui faire supporter des doses de toxine, capables de tuer quatre ou cinq chevaux ordinaires. Ainsi la première injection étant d'un demi centimètre cube de toxine, on arrive à injecter, en une seule fois, cinq cents centimètres cubes de la même toxine.

Le cheval est alors très fortement immunisé, c'est-à-dire que son sang contient une grande quantité d'antitoxine.

On lui enlève alors une certaine quantité de sang dont on extrait le sérum, qui est le sérum anti-tuberculeux.

Le traitement de la tuberculose par le sérum a pour but la neutralisation de la toxine répandue dans l'organisme du malade, par l'antitoxine contenue dans le sérum.

Naturellement il ne faut pas chercher à neutraliser d'un seul coup la toxine secrétée en plusieurs mois par les bacilles. Il faut essayer d'obtenir ce résultat par le moyen d'injections successives.

La preuve que le sérum neutralise la toxine tuberculeuse, nous est fournie par la disparition des symptômes dûs à la présence de la toxine dans le sang.

La fièvre est le plus important de ces symptômes. Les médecins savent combien elle est rebelle à tous les moyens de traitement. Certains médicaments arrivent à l'atténuer un peu, mais jamais à la faire disparaître complètement. De plus, l'action de ces médicaments cesse dès qu'on les supprime. Et si on les continue, on voit l'accoutumance se produire, et ils perdent leur efficacité. Ils ne procurent d'ailleurs jamais de réel bien-être.

Localement, they sometimes cause an infiltration of the tissues which thicken and assume a lardaceous appearance, more generally they give rise to tubercles. These tubercles are small granulations visible to the eye, and are accompanied by more or less congestion of the tissues surrounding them. They contain the bacilli and finally end by degenerating, producing ulceration and a breaking down of the parts. It is through this destruction that cavities in the lung substance are formed. While these lesions are being developed, the bacilli sets up a general poisoning by secreting a toxine in the blood, the chief symptoms of which are: fever, sweating, cough, pain and loss of appetite.

Some patients bear this toxine without apparent trouble just as many individuals can absorb great quantities of alcohol. In these cases the local lesions are developed more or less rapidly, while the general condition of the body remains for a long time to all appearances in a fairly good state. This is the chronic form of the disease and is accompanied by little fever. The malady develops slowly and if properly treated from the outset may be cured by ordinary means.

On the other hand, there are cases which react very violently against the toxine. From the beginning there is a general and very pronounced trouble. During the first weeks, the temperature rises to 100°, 102°, and even 103°. The patient rapidly loses appetite, coughs incessantly, is feverish and ill at ease, without courage or energy. "Very ill!" is the only expression he can use to describe his condition. This is the acute form and may carry off the patient in a few months or even weeks, and against which all ordinary treatment is unavailable.

Between these two extreme types all grades of the disease may be met with.

This short description will enable us to understand the mode of action of the serum and what we may expect from it.

Anti-tuberculous serum is serum obtained from a horse which has been highly immunized, that is to say rendered refractory to the disease. The horse is extremely sensitive to tuberculous toxine, and the injection of a very small quantity of it ($\frac{1}{2}$ a cubic centimetre) will at the outset sicken it. Fifteen or twenty days after the first injection the horse will stand a second one without being affected. This is due to an increased resistance to it, owing to the presence in the blood of a special substance called "anti-toxine" and a certain degree of immunization has begun.

To thoroughly immunize a horse it is necessary to inject the animal at regular intervals with toxine in ever increasing doses. Each fresh injection will sicken it, but as the quantity of toxine increases necessitating a constantly greater reaction, its resistance increases in proportion. In this way an immunized horse can be made to stand doses which would kill four or five hundred ordinary ones. Thus the first dose being $\frac{1}{2}$ a cubic centimetre it becomes possible after a while to inject it with 500 cubic centimetres of the same toxine in a single dose.

The horse at this point is highly immunized, that is to say his blood contains a large quantity of anti-toxine. A certain amount of this blood is then abstracted and the serum obtained from it is called "anti-tuberculous serum."

The object of injecting this substance into the tissues of tuberculous patients is to neutralise the toxine in his blood by reason of the anti-toxine in the serum.

It must not be expected, however, that all the toxine secreted during many months by the tuberculous bacilli, can be neutralised at once. Several successive injections must be made before such a result can be obtained. As a proof of its so neutralising the toxine in the blood, we see the various symptoms due to toxine poisoning disappearing.

The most important of these symptoms is the fever. All physicians are aware how rebellious this is to treatment. Some drugs succeed to a certain extent in lessening it, but it is never completely removed. Moreover the effect of these drugs cease when they are stopped, and if they are continued any length of time, the system becomes used to them and their efficacy ceases.

Dès les premières injections de sérum, la température baisse. Dans les cas favorables, en très peu de temps, elle devient normale et reste telle pendant plusieurs jours après qu'on a interrompu les injections. Le malade se sent soulagé, il dort bien, n'éprouve plus cet abattement spécial au tuberculeux. On a nettement l'impression d'une fièvre disparue par suppression de la cause.

Si l'on veut se rendre compte d'une manière très nette de l'action du sérum sur la fièvre tuberculeuse, il faut observer un cas de tuberculose assez récent, parce qu'alors la fièvre est exclusivement causée par la toxine tuberculeuse. Dans ces conditions, le sérum agit avec rapidité. Il arrive que la première injection, si elle est assez forte, amène la chute complète de la température qui ne remonte plus. J'ai, personnellement, constaté deux fois ce phénomène. En tous cas, l'abaissement de la température commence dès les premières injections.

Si, au contraire, on observe un cas de tuberculose durant depuis longtemps, les résultats seront moins marqués, et voici pourquoi. Chez ces malades la fièvre est souvent augmentée ou modifiée par des causes surajoutées, étrangères à la tuberculose, et sur lesquelles, par conséquent, le sérum ne saurait agir. La température n'est alors abaissée que partiellement. Il faut chercher la cause de cette élévation de la température en dehors de la tuberculose, et nous n'avons pas à nous en occuper ici.

La toux est aussi très nettement modifiée par le sérum, particulièrement la toux du début qui est fréquente et très fatigante pour le malade. Elle résiste en général à tous les calmants. Elle n'est pas provoquée par le besoin d'expectorer, car le malade n'a encore rien à cracher, mais par l'irritation causée par la toxine. Elle disparaît très vite sous l'influence des injections de sérum.

Les sueurs des tuberculeux, principalement les sueurs nocturnes, sont un des phénomènes les plus rebelles aux moyens de traitements ordinaires. Les médicaments les plus puissants arrivent à peine à les diminuer pendant quelques jours, et elles reprennent bientôt de plus belle, malgré la continuation du traitement. Elles sont parfois si abondantes qu'elles épuisent le malade. Avec les injections de sérum, elles cessent très vite pour ne plus reparaître.

Un de mes malades avait des sueurs d'une abondance extraordinaire et qui se continuaient toute la journée, au point de mouiller non-seulement son linge, mais ses habits. Aucun traitement n'avait pu faire disparaître ces sueurs, ni même les diminuer sensiblement.

Ce malade arrivé à la deuxième période de la tuberculose était d'une extrême faiblesse. Il toussait constamment, avait complètement perdu l'appétit depuis quatre mois, sa respiration était si courte et si difficile que le moindre effort l'exécutait. Sa température s'élevait chaque jour à 101° et quelquefois à 102°.

Dès le troisième jour du traitement par le sérum, il m'annonça qu'il avait déjeuné avec appétit. Le sixième, il remarqua la diminution très notable de la transpiration, et le neuvième jour, lorsque je lui fis sa cinquième injection, je trouvai la peau parfaitement sèche. Après la huitième injection, les sueurs n'ont plus reparues.

Les autres symptômes se sont améliorés chez ce malade dans la même proportion.

J'admet que tous les cas ne sont pas aussi rapidement améliorés. Mais il en est d'autres plus favorables encore que celui que je viens de citer.

L'action du sérum est également très manifeste sur la quantité et la qualité de l'expectoration.

Pendant les premiers jours du traitement le volume de l'expectoration augmente et les bacilles y sont plus nombreux. On dirait que le malade se débarrasse d'un vieux stock, et que les bacilles soudainement affaiblis, se laissent expulser sans résistance. Ces premiers jours écoulés, le nombre des bacilles diminue graduellement dans les crachats, qui perdent en même temps leur apparence purulente, et de jaunes ou verdâtres, deviennent blanchâtres ou blancs.

L'action du sérum est moins marquée sur les lésions locales qui persistent plus ou moins longtemps, en dépit des injections. Elles peuvent même ne pas guérir lorsque la maladie est trop avancée, et cela se comprend aisément. Le sérum en effet ne peut agir que sur les bacilles tuberculeux ou leur toxine, mais non pas sur les lésions matérielles existantes.

Les bacilles, une fois disparus, ces lésions sont assimilables à des plaies simples, il appartient au malade de les réparer et de les cicatriser, ce qu'il fera dans la mesure de ses forces.

Si l'état général est bon, lorsque, par exemple, la maladie en est à son début, si les lésions sont peu étendues, la réparation en sera rapide et facile. Mais si la maladie dure depuis des années, si les lésions sont considérables, s'il y a des cavités assez grandes, si enfin la constitution est affaiblie par

With the first injection of the serum the fever diminishes, and in favorable cases the temperature falls to normal in a very short time, remaining so for several days after the treatment has been interrupted. The patient feels better, he sleeps well, the low spiritedness so common in consumptives is no longer present, and a feeling of relief as if the cause of the fever had been removed, is experienced.

To demonstrate more clearly the action of the serum on the temperature it is preferable to use it on a new case, for then the action is due entirely to the toxine. In such a case it acts with great rapidity, the first injection, if it is strong enough will often lower the temperature which will not rise again. I have twice witnessed this phenomenon myself. In any case the temperature begins to fall from the first injection. The results will be less marked in more chronic cases for the reason that in them the fever is often increased or modified by complications foreign to tuberculosis, and on which the serum has no effect. These complications must be sought for apart from the disease and need not be mentioned here.

The cough is very distinctly modified by the serum, especially the cough of early consumption which is so persistent, fatiguing and so rebellious to treatment. It is not due to a desire to expectorate, no sputum being formed at the outset of the disease, it is due to toxine irritation and disappears very promptly under the injections.

The sweating of consumptives, especially the night sweating, is one of the most difficult symptoms to master. The most powerful drugs can only lessen it for a few days when it sets in again as bad as ever. It is often marked enough to seriously weaken the patient, but under the serum treatment it quickly and permanently disappears. In one of my patients it was so phenomenally great, continuing all day, that not only his linen, but his very clothes were wet, and no treatment could either arrest or diminish it. This man was in the second stage of the disease and extremely weak. He coughed incessantly and after four months had lost all appetite, his respiration was so short and laborious that the least effort exhausted him and his daily temperature marked 101° and sometimes 102°. After the third day of serum treatment he told me he had eaten his breakfast with relish, and on the sixth he noticed a marked decrease in the sweating. When I gave him his fifth injection I found the skin perfectly dry, and after the eighth the sweating disappeared for good. The other symptoms were ameliorated in the same degree.

I am willing to admit that every case is not as rapidly benefited as this one, but I could cite others even more remarkable.

The action of the serum is also very marked on the expectoration. During the first few days of the treatment, it increases both in quantity and in the number of bacilli it contains. It would almost seem as if the patient was getting rid of his old supply of the latter and that they were too weakened to offer any resistance to their expulsion. After a few days their number begins to decrease gradually, and the sputum loses its yellowish or greenish colour to become whitish or white.

The action of the serum is less noticeable on the local lesions which persist for a longer or shorter time in spite of the injections, and when the disease is too far advanced they may fail to heal which is not hard to account for. The serum can act only on the bacilli or their toxines, but not on any physical lesions that may be present. Once the bacilli is eliminated, these lesions assume the nature of simple sores which heal and cicatrize in proportion to the strength of the patient. When his general condition is good, as, for example, when the disease is recent and the lesions are not extensive, they will heal readily and quickly. But if the disease has lasted some years with extensive lesions and cavities, if the constitution is weakened also by long supurations,

une longue suppuration, par de la diarrhée, etc., il est clair que le tuberculeux même débarrassé de ses bacilles se trouvera dans de mauvaises conditions pour réparer ses lésions.

Il faut aussi compter avec les infections secondaires qui viennent se greffer sur l'infection tuberculeuse primitive pour la compliquer et l'aggraver.

Lorsque les bacilles tuberculeux ont produit des lésions assez considérables, comme par exemple, des cavernes pulmonaires, ils ne restent pas longtemps les habitants du foyer d'infection.

D'autres microbes divers s'y installent, y trouvent un terrain favorable à leur développement. Ils deviennent alors des facteurs souvent très importants de la gravité de la maladie.

Contre ces intrus, le sérum anti-tuberculeux est impuissant. Et c'est une des raisons pour lesquelles il importe d'instaurer le traitement dès le début de la maladie.

Il n'y a donc pas à s'étonner si un malade arrivé à la dernière période de la phthisie, éprouvé, sans force de résistance et sans puissance de réparation, succombe malgré le sérum. Il ne faut pas demander au sérum anti-tuberculeux des miracles. La science n'en fait pas. Sachons nous contenter de l'action anti-tuberculeuse si manifeste et si puissante du sérum, ce qui est déjà presque miraculeux.

LA MÉTHODE DE MARMORECK GUÉRIT-ELLE LA TUBERCULOSE?

Aujourd'hui nous sommes convaincus que la méthode de Marmoreck guérit la tuberculose. Et notre conviction est basée sur l'analyse minutieuse de tous les malades traités par le sérum.

Le nombre total des malades traités n'est pas encore considérable. Ces malades doivent être divisés en deux catégories.

Dans la première doivent être rangés les malades traités pendant les premiers mois d'expérimentation de la méthode. Ces malades furent choisis à dessein à la période de cachexie. On leur administra le sérum, non dans l'espoir de les guérir mais seulement afin de démontrer l'innocuité du traitement. Tous ces malades, sans exception, furent grandement améliorés. Et si l'on considère qu'à cette époque l'on employait de très petites doses d'un sérum très peu actif, en comparaison de celui dont nous disposons aujourd'hui, on est surpris en lisant les observations de ces malades, de l'étonnante efficacité du traitement. Ces malades furent améliorés et prolongés. Quelques-uns vivent probablement encore qui devaient mourir quelques semaines après la date à laquelle fut institué le traitement par le sérum. S'ils ne furent pas guéris, aucun critique impartial ne s'ouvrira pour cela à mettre en doute la puissance curative du sérum.

Viennent ensuite les malades traités à la deuxième période de la maladie, et par un sérum plus actif, c'est-à-dire depuis un an environ.

De ces malades, les uns étaient considérés comme inguérissables par les moyens ordinaires de traitement, et n'auraient pu se faire admettre dans un sanatorium, parce que leur température était très élevée et qu'ils étaient porteurs de lésions pulmonaires très étendues. Beaucoup de ces tuberculeux, en dépit des meilleurs traitements, avaient vu leur état s'aggraver graduellement. Tous ont été rapidement améliorés par les injections de sérum, et l'amélioration s'est continuée d'une manière régulière. Mais comme ces malades, à cause de leurs lésions locales étendues, réclamaient un traitement de très longue durée, on hésite à déclarer guéris ceux d'entre eux qui n'ont plus de symptômes depuis plusieurs semaines ou depuis plusieurs mois, par crainte qu'un des foyers d'infection ne recèle encore quelques bacilles et n'entre tout à coup en activité. On préfère attendre et ne rien affirmer, qu'avec preuves irréfutables en mains. De cette manière, les farouches contradicteurs de Marmoreck, ces irréductibles adversaires de sa méthode, devront forcément baisser les armes et reconnaître la vérité désormais incontestable.

Cependant, je trouve pour ma part, cette réserve un peu exagérée. Lorsque des tuberculeux souffrant depuis deux ou trois ans ont vu leur état s'aggraver constamment en dépit de séjours prolongés dans les montagnes, et que sous l'influence du sérum, la maladie a suivi une marche inverse régulière; lorsque ces malades auscultés avec soin ne présentent plus de signes de lésions pulmonaires, et que leur état général est excellent; lorsque ces résultats obtenus après cinq ou six mois de traitement durent depuis des semaines après la cessation des injections, il me semble qu'on peut conclure à une guérison, sans être taxé d'enthousiasme illégitime, ou de dévotion à l'inventeur de la méthode. Et lorsque ces adversaires arguent que ces cas sont peut-être de ces heureuses exceptions qui déjouent les pronostics *les*

tion, persistant diarrhoea, etc., it stands to reason that even without the presence of bacilli, the organ must be in a bad condition. Secondary infection, grafted on the primary disease, may also supervene to complicate and aggravate it.

When these lesions and cavities are formed, the tuberculous bacilli in them do not long remain in sole possession, other bacilli find in them a suitable soil to grow and develop, and these new comers often add a very dangerous complication to the disease. Against these latter visitors, the serum is powerless, and this is one of the reasons why an early treatment is so essential.

It is not to be wondered at, therefore, that patients in the last stages of phthisis, exhausted and without strength to resist fresh invasions and without power to repair past damage, succumb in spite of the serum. We must not expect miracles from it. Science never performs any; we must be satisfied with its undoubtedly anti-tuberculous action which is in itself almost miraculous.

DOES MARMORECK'S TREATMENT CURE CONSUMPTION?

We are convinced to-day that this method does cure tuberculosis, and this conviction is based on careful observations of the patients treated by it. The number so treated is not as yet very great and may be divided into two classes:

In the first must be placed those who were treated during the first months in which the serum was being experimented with. They were purposely chosen during the period of cachexia, and the serum was administered to them, not so much in the hope of effecting a cure as to demonstrate its absolute harmlessness. All of them without exception were bettered by it.

If we take into account the fact that, during that time, very small doses of a serum much less powerful than the one in use to day were given, we are astonished at the good results obtained. The condition of these patients was very much improved and their lives prolonged. Many are doubtless still living who in all probability would have died in a few weeks without it.

In the second category are included those who have been treated during the second stage by a more powerful serum, that is to say for about a year.

Of these many were looked upon as incurable by the usual treatment, and were refused admission to sanatoriums on account of their high temperature and the extent of their pulmonary lesions. Many of them, despite the best of care, were gradually sinking. All, however, were rapidly improved by the new method, and this improvement has gone on steadily ever since. On account of their extensive lung deterioration they require a very lengthy course of treatment, and although many among them have shown no symptoms of the disease for several weeks, one hesitates to pronounce them cured lest these centres of infection should still retain a few bacilli which at any moment might spring into activity again.

It is considered safer to wait until absolute proofs are forthcoming, proofs that will disarm the irreconcilable enemies of Marmoreck's treatment and place the value of his discovery forever beyond question.

For my part, I find this reserve a little exaggerated, when in patients who have suffered for two or three years, steadily grow worse in spite of the best of care and the most scientific of treatment, in spite of lengthy sojournings in the mountain air, etc. We find, however, their symptoms disappearing under this new treatment; when the most careful auscultation fails to discover any pulmonary lesions and the general health appears excellent; when these results are attained after 5 or 6 months, treatment and persist for weeks after the injections are stopped, it seems to me, we may without being taxed as enthusiasts or as unduly partial to the discoverer, declare them cured.

On the other hand, when the opponents of the method argue that these cases may be, but lucky exceptions to the

mieux établis, que peut-être se sont des rémissions prolongées, qu'après tout, ces cas sont peu nombreux en somme, et que leur guérison ne dure pas depuis assez longtemps pour être considérée comme définitive, et que peut-être dans deux ans, dans cinq ans même, ces malades pourront redevenir tuberculeux. Il est permis de trouver leurs exigences un peu bien exagérées et leurs objections peu sérieuses.

Les heureuses exceptions dont parlent ces adversaires sont malheureusement très rares, et il serait vraiment curieux que le hasard vint les multiplier, précisément chez les malades traités par le sérum.

Quant à présenter des malades guéris depuis deux ans, et même depuis cinq ans, par une méthode qui n'a guère que dix-huit mois d'existence, je ne m'arrêterai même pas à faire remarquer que cela serait très difficile.

Mais au surplus, tous les malades considérés comme guéris, dussent-ils reprendre dans cinq ans la tuberculose, que la puissance curative du sérum n'en serait pas moins établie pour cela. Que le sérum guérisse le malade, c'est tout ce que nous sommes en droit de lui demander. Qu'il le guérisse bien entendu de l'attaque dont il souffre au moment du traitement. Cela ne veut pas dire que le malade sera désormais immunisé contre la tuberculose, et qu'il sera pour toujours à l'abri de la contagion.

De même qu'une première fois, il a pris la maladie, de même il pourra la reprendre.

La guérison ne lui confère pas des priviléges qu'il n'avait pas avant d'être malade, et que nous-mêmes nous n'avons pas, qui sommes tous exposés à la contagion.

Mais il est encore une autre catégorie de malades traités par le sérum. Ce sont les malades atteints de tuberculose aiguë, de consomption galopante, comme on dit couramment.

La tuberculose aiguë est de courte durée (elle enlève le malade en quelques mois, en quelques semaines) et elle résiste à tous les moyens de traitement.

Eh bien! cette forme de tuberculose rebelle à tous les moyens de traitement, est très nettement et très rapidement influencée par le sérum dont il faut dans ces cas donner de très fortes doses. Brusquement, la marche de la maladie est modifiée par les injections, la température baisse graduellement et l'état général s'améliore en même temps que disparaissent les troubles pulmonaires.

Quelques guérisons ont été dès à présent obtenues par la méthode de Marmoreck.

Je n'ai pas, personnellement, une expérience assez longue de la méthode pour pouvoir vous présenter des malades guéris, et surtout guéris depuis longtemps.

Cependant, il y a trois semaines, j'ai cessé les injections, chez une de mes malades, après deux mois de traitement, parce que cette malade ne toussait plus et ne présentait plus à l'auscultation le moindre signe de lésion pulmonaire. Or cette malade, une jeune fille de 20 ans, était tuberculeuse depuis six mois, et lorsque je commençai le traitement, elle avait beaucoup maigrie, était d'une extrême pâleur, toussait beaucoup, et l'on trouvait des bacilles tuberculeux en assez grand nombre dans ses crachats. L'auscultation nous montrait clairement que le poumon était malade, surtout le poumon droit, au sommet duquel s'entendaient des râles sibilants nombreux, et aussi une expiration prolongée.

Un mois après le début du traitement, il n'y avait plus de bacilles dans les crachats. Aujourd'hui la malade a repris l'apparence de la santé, elle ne toussait plus et son appétit est excellent. Jusqu'à nouvel ordre, je la considère guérie.

J'ai un autre malade chez lequel les changements ont été plus marqués encore, bien que je ne puisse encore le déclarer guéri. Il avait tout le poumon droit envahi, et l'on y entendait des craquements humides dans toute son étendue. La toux était très fréquente, l'expectoration abondante et contenait un grand nombre de bacilles tuberculeux. Ce malade affaibli, déprimé, amaigrì, manquant d'appétit, me fut adressé par un confrère comme un cas peu favorable.

Aujourd'hui, après un traitement d'un peu plus de deux mois, il a considérablement engrangé, il ne toussait plus, mangeait beaucoup, et l'auscultation la plus minutieuse peut seulement révéler de rares craquements secs au sommet du poumon. Encore, ce malade n'a-t-il pas pratiqué, pendant ces deux mois de traitement, une bien bonne hygiène.

Je suis certain que d'ici quelques mois, tous les signes de tuberculose auront disparu, pour ne plus reparaître. Ce malade sera guéri.

Je suis donc pleinement autorisé, dès maintenant, à conclure d'après mon expérience, exclusivement personnelle, que le sérum de Marmoreck guérit la tuberculose.

DURÉE DU TRAITEMENT

La durée du traitement ne saurait être encore déterminée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le traitement doit

usual prognostic rule; that perhaps they are enjoying only a prolonged remission; that they are few in number and their "cure" of too recent a date to be considered as definite, and that possibly in two or even five years they may become tuberculous again, may we not look upon them as being altogether exacting, their objections exaggerated and without solid foundation? The lucky exceptions of which they speak are, fortunately, very rare, and it seems strange that these exceptions should be so frequently met with amongst the cases treated by the serum. It is unnecessary to comment on the difficulty of showing a cure of two or five years duration, due to a treatment which has only been in use for eighteen months.

In any case, even if patients pronounced, cured relapse after an interval of five years, that does not invalidate the claims of the serum, all that we ask is that it cures the patient of the attack from which he suffers at the time he is being treated. It must not be expected to immune the patient and shelter him forever from further contagion. Just as he contracted the disease once so he may in like manner contract it again. The cure does not confer any more privileges on him than he enjoyed before he fell sick, and which we, who are exposed to the contagion, do not ourselves possess.

But there is a third class of patients, those suffering from acute or galloping consumption, as it is popularly called. This form is of short duration, carrying off the patient in a few months or even weeks, and which is rebellious to all treatment. Well, even this refractory form of the disease is very markedly and rapidly influenced by the serum, in which cases powerful doses of it must be administered. The onward course of the disease is distinctly modified; the temperature gradually falls and the general condition improves, while the pulmonary troubles disappear. A certain number of cures have already been effected. Personally my experience with the new treatment has not been sufficiently long to enable me to show you any cures by it, that is to say, cures of long standing. Nevertheless, I must tell you that three weeks ago I ceased injections in a case I had been treating for two months. The patient's cough had stopped and auscultation failed to show the least sign of pulmonary lesion. This patient, a young girl of 20, had been tuberculous for six months, and when I began treating her she was very much emaciated, extremely pale, coughed incessantly and her sputum contained quite a number of bacilli. Auscultation showed a diseased condition of the lungs, especially of the right, in the apex of which numerous sibilant rattling and a prolonged expiration could be detected.

A month after I began treating her, the bacilli in the sputum had disappeared, and at this date, she has put on the appearance of health. She coughs no more and her appetite is excellent. For the present I look upon her as cured.

I have another patient in whom these changes are still more marked, although I cannot as yet consider him out of danger. The whole of his right lung was affected, moist cracking could be heard all over it, cough was incessant, expectoration abundant, and contained a large number of bacilli. He was weak, depressed, thin and without appetite. A confrère had sent him to me as a hopeless case.

After a little over two months' treatment, he is to-day much fatter, his cough has gone and he eats plentifully, only a little dry cracking can be detected by auscultation over the apex of the lungs. I might add that this patient had not followed anything like a proper hygienic regime during his two months of treatment. I feel confident that in a few more months all signs of tuberculosis will have vanished and the patient will be cured.

Taking other facts into consideration, I feel that I am justified in asserting from my own personal experience that Marmoreck's serum cures consumption.

DURATION OF THE TREATMENT

It is not possible to state how long the treatment should last, all we can say is that it must be kept up for a very long

être continué très longtemps, et on en comprendra facilement la raison. La tuberculose est une maladie chronique à évolution généralement lente et capricieuse. Elle présente des périodes d'exacerbation, et des rémissions prolongées. Parfois, pendant longtemps, le malade paraît guéri et la maladie recommence tout à coup avec violence. Contre une telle maladie, il importe de mettre en œuvre un traitement de longue durée, car si les symptômes d'intoxication disparaissent rapidement, les lésions locales persistent longtemps. Elles constituent des foyers toujours prêts à s'infecter de nouveau et il faut attendre leur cicatrisation complète avant de désarmer. Cependant, à mesure que l'état du malade s'améliorera, on atténuerà l'énergie du traitement qui doit se mesurer à l'acuité de l'infection.

A mesure que les différents symptômes de la maladie s'atténueront et disparaîtront, on diminuera la quantité de sérum injectée, et même le nombre des injections.

Les lésions locales seront d'autant plus longues à disparaître qu'elles existeront depuis plus longtemps. Dans son travail fondamental, paru dans les Archives Générales de Médecine, (novembre, 1903), Marmoreck en faisait la remarque. Voilà comment il s'exprimait à ce sujet: "Nos observations sur l'influence du sérum nous ont amenés à la conclusion que l'extension de la lésion a bien moins d'importance que son âge. A conditions égales, une lésion grande, mais jeune, peut, plus vite et plus facilement guérir, qu'une autre plus petite, mais plus ancienne."

Enfin, lorsque depuis des semaines, auront disparu les signes qui nous révèlent l'existence de lésions pulmonaires, nous pourrons cesser le traitement.

Il faudra néanmoins avertir le malade de se tenir sur ses gardes et de s'observer avec soin, afin de dépister, si elle venait à se produire, une nouvelle attaque de la maladie, et de nous permettre de la guérir rapidement. C'est surtout avec la tuberculose que nous ne saurions avoir de sécurité que par le régime de la paix armée. En effet, le tuberculeux guéri par le sérum n'est pas à l'abri d'une nouvelle attaque de la maladie, pas plus qu'il n'était à l'abri de la première attaque. Il demeure exposé comme nous le sommes tous, à la contagion, et il ne faudrait pas demander au traitement de donner au malade des avantages que ne possèdent pas les gens bien portants.

La durée du traitement devra donc être très longue. Il est cependant d'une application si facile, que cette longue durée ne saurait être une objection, étant donné qu'après un certain temps le malade est suffisamment amélioré pour reprendre son travail.

DES AVANTAGES DE LA MÉTHODE DE MARMORECK DANS LE TRAITEMENT DES TUBERCULEUX PAUVRES

Par ses progrès constants, la tuberculose est devenue un danger contre lequel il importe de protéger la population. Dans tous les pays civilisés des ligues se sont formées à cet effet, et certains gouvernements ont mis à l'étude cette importante question.

Jusqu'ici la lutte contre la tuberculose s'est pratiquement bornée à essayer d'en empêcher la contagion. Dans ce but, on s'est efforcé d'instruire la population des précautions à prendre pour échapper à cette contagion. On s'est aussi appliqué à faire comprendre aux tuberculeux qu'il est un danger pour ses concitoyens, et à lui enseigner à ne plus indifféremment semer, à droite et à gauche, des germes de la maladie, mais à cracher dans des récipients où ces crachats seront désinfectés et détruits. Ces moyens ne sauraient manquer de produire de bons résultats, ni de diminuer dans une certaine proportion les progrès de la tuberculose. Nous avons à Montréal une ligue qui travaille dans ce sens, et qu'il convient d'aider et d'encourager, car elle a déjà rendu de grands services, et elle est appelée à en rendre de plus grands encore. Mais il ne suffit pas de crier gare à la population bien portante, ni de prier le tuberculeux de bien vouloir consentir à ne plus être un danger pour ses semblables. Il faut songer à guérir ces pauvres malades dont la bienveillance, à la longue, pourrait se lasser de protéger des gens qui ne leur sont en rien et ne font rien pour eux, car il faut bien comprendre que le tuberculeux n'a rien à gagner à cracher dans un crachoir de poche plutôt que dans la rue, sur le parquet des églises ou ailleurs. Même dans le désespoir d'une maladie fatalément mortelle, cela pourra lui devenir une espèce de consolation que d'en entraîner d'autres avec lui sur la pente.

Au point de vue social, les tuberculeux peuvent être divisés en deux grandes catégories: les riches dont nous n'avons pas à nous préoccuper, et les pauvres qui méritent toute notre attention, tout notre intérêt. Et par pauvres, je n'entends pas seulement les indigents, mais les ouvriers et les

time for reasons that are easy to understand. Tuberculosis is a chronic disease, its evolution is slow and variable. There are periods of exacerbation, alternating with prolonged remissions. Sometimes the patient appears cured, and then the disease breaks out again with extreme violence and without warning. In such a case, a long course of treatment is necessary for while the symptoms of systematic poisoning often disappear rapidly, the local lesions may persist for a long time, constituting as they do an excellent medium for fresh injection. The treatment, therefore, should be continued until cicatrisation is complete, and its energy should depend on the acuteness of the infection, the frequency and strength of the injections diminishing as the symptoms tend to disappear.

The older the lesions are, the longer they will take to heal. In his first work on his treatment published in "Les Archives Générales de Médecine" (November, 1903), Marmoreck says on this point: "Our observations on the action of the serum have led us to the conclusion that all things being equal, the extent of the lesion is less to be feared than its age. A large but recent one will heal more rapidly than one of lesser extent, but of remoter origin."

Finally, when the lesions have disappeared for several weeks, the injections may be suspended. Nevertheless the patient must be always on his guard and watch himself carefully in order to anticipate any fresh attack that may threaten so as to allow of its prompt treatment. The only security against tuberculosis is an armed truce, for as has been said, a patient cured by this method is not safe-guarded against fresh contagion any more than he was at first, he is still as vulnerable as we all are and possesses no advantages over persons in good health.

If the treatment is long, its application on the other hand is so easy that its duration should be no objection, and after a short period of it, the patient is so much benefited that he may resume his ordinary calling.

ADVANTAGES OFFERED BY MARMORECK'S MÉTHOD IN THE TREATMENT OF THE POOR.

By reason of its rapid increase tuberculosis has become a danger against which it is necessary to protect the public.

In all civilised countries leagues have been organised to combat it, and many governments are seriously studying the question. Up to the present the struggle against it has been confined chiefly to preventing contagion. With this object in view, efforts have been made to teach the public what precautions are necessary to avoid it. Efforts have been made to convince consumptives that they are a source of danger to their fellow men, and to induce them to cease spreading the disease in all directions by their expectoration, and encourage them to use receptacles for it, which can be disinfected or destroyed. These measures will certainly produce good results and tend to a certain extent to prevent its increase. There is a league in Montreal working along these lines, and it deserves to be encouraged and helped, it has already done good service, and is destined to do still better in the future.

But it is not enough to put the healthy on their guard or to request consumptives to cease being a danger. It is necessary to cure these unfortunate, whose patience in the long run may become exhausted in their efforts to protect a public which will do nothing to help them. After all a consumptive is not benefited any by spitting in a pocket-spittoon rather than on the street, on church floors or elsewhere. In sheer despair at his fatal malady he might even find a grim consolation in dragging other victims down with him.

From a social point of view, consumptives may be divided into two classes: the rich who are not so much in question here, and the poor who deserve all our attention and care.

By "poor", I do not mean the indigent only, but the working class, those who have to live on small salaries, who

petits salariés de toutes sortes, plus exposés que les autres à prendre la maladie, et d'ailleurs incapables, une fois atteints, de se payer un traitement convenable, toujours très cher. C'est à ceux-là que la ville doit protection et assistance. Jusqu'ici rien n'a été fait pour eux. Les malheureux ne sont même plus admis dans les hôpitaux, parce qu'on redoute la contagion possible pour les autres malades. Ils sont donc abandonnés à eux-mêmes et incapables de travailler ou de se soigner; ils vivent au sein de la famille qu'ils contagient, prenant, quand ils le peuvent, quelques misérables et inutiles remèdes. Bientôt un autre membre de la famille prendra la maladie, car lorsqu'elle entre dans une maison pauvre, la tuberculose y multiplie ses victimes.

La ville, en temps d'épidémie de variole, distribue largement le vaccin. Contre la scarlatine et la bénigne rougeole, elle entretient des services gratuits dans les hôpitaux. Contre la tuberculose, cent fois plus redoutables que toutes les autres maladies contagieuses, elle ne fait rien. Il est temps de réparer cette anomalie. A vrai dire, il n'y avait jusqu'à présent pas grand chose à faire contre la tuberculose, considérée comme maladie sociale. On ne disposait guère contre elle que des moyens de soulagement, de consolation, pourrait-on dire. On était réellement désarmé devant cette peste blanche, mais aujourd'hui les choses sont changées. Nous possédons maintenant, dans la méthode de Marmoreck, un moyen de traitement d'une efficacité très grande et qui n'offre que des avantages.

En effet, le traitement par le sérum est sans danger, il est d'une application facile, il ne réclame aucune hospitalisation du malade, qui pourra même continuer son travail, si son état général le permet, il guérit la tuberculose et, en diminuant le nombre des bacilles dans les crachats, il rend les malades en traitement moins dangereux pour ceux qui les approchent.

En outre, la ville pourrait se procurer le sérum à des conditions toutes spéciales, si elle décidait de l'employer sur une large échelle, au traitement des tuberculeux pauvres. Elle pourrait ainsi chaque année, traiter à peu de frais et guérir un grand nombre de tuberculeux.

CONCLUSION

Messieurs, en acceptant l'importante mission que vous m'avez confiée, j'ai assumé une lourde responsabilité, dont je sens tout le poids en arrivant au terme de mon rapport.

La tuberculose fait tous les ans à Montréal, des centaines de victimes. En 1903, nos statistiques officielles ont enregistré 751 morts de ce fait.

Profondément convaincu de la merveilleuse efficacité du sérum de Marmoreck, je me demande si j'ai su vous faire partager ma conviction.

De votre conviction, en effet, dépendra la décision que vous prendrez à l'égard de la méthode, et, par conséquent, dans un avenir assez rapproché la vie ou la mort de milliers de tuberculeux.

Si l'on pouvait, en effet, appliquer, dès maintenant, la méthode de Marmoreck au traitement de tous les tuberculeux de la ville, la tuberculose, j'en ai la ferme conviction, serait avant dix ans aussi rare à Montréal que l'est aujourd'hui la variole. Pour arriver à un pareil résultat, il faudrait, je le répète, que tous les tuberculeux fussent traités par le sérum, et dès maintenant.

Je ne me fais cependant pas d'illusion, et je sais que bien des années se passeront avant que la méthode de Marmoreck soit devenue d'un usage courant. Si j'en doutais, je n'aurais qu'à considérer les obstacles sans nombre qu'a dû vaincre la sérothérapie de la diphtérie. Depuis dix ans, la sérothérapie est employée dans le traitement de la diphtérie, et vous savez avec quel succès. Cependant, je le dis avec regret, la méthode n'a pas encore convaincu tous ses adversaires de la première heure, et l'on trouve encore aujourd'hui des médecins qui n'en sont pas partisans. Et pourtant, la sérothérapie de la diphtérie avait tous les avantages possibles pour réussir à convaincre rapidement le public médical. S'adressant à une maladie aigüe, à évolution très rapide, elle donnait également des résultats très marqués en quelques heures, et il était vraiment impossible à un médecin de bonne foi d'en nier l'efficacité.

La méthode de Marmoreck est beaucoup moins favorisée sous ce rapport. S'adressant à une maladie essentiellement chronique, à une maladie qui prend des années à évoluer, elle ne donne de résultats marqués qu'après plusieurs semaines de traitement, et la guérison ne se produit qu'après un traitement très long. Le malade traité par le sérum, cesse de descendre la pente sur laquelle il glissait plus ou moins rapidement, mais il ne la remonte que plus ou moins vite aussi, et par degrés. Il faut, pour constater le changement, un examen attentif du malade par le médecin. Rien de

are so much exposed to contagion, and who, when they are attacked, are incapable of obtaining a suitable, because always expensive, treatment. These are the ones the city must protect. Up to the present, nothing has been done for them; they are not even admitted to the hospitals as they are a source of contagion to other patients. They are left to themselves, and incapable of working or caring for themselves. They stay at home with their families whom they soon infect, and take, when they can afford it, a few cheap and utterly useless drugs. After a while another member of the family becomes infected, for once tuberculosis enters a poor man's house, it very rapidly spreads.

During small-pox epidemics, the city distributes vaccine, for scarlet fever, and diphtheria it provides a gratuitous service in its hospitals, but against consumption which is a hundred times more to be feared, it does nothing. It is time such an anomaly should cease. In truth, up to the present, there was not much to be done (for tuberculosis considered as a public evil), nothing except endeavours to assuage it, and console the sufferers. The public was in reality disarmed against the onslaughts of the white Plague. Now, however, things have changed. In Marmoreck's method we possess an unobjectionable and most efficacious weapon of defence.

In this serum treatment there is no danger, it is easily administered, requires no sojourns in hospitals, and when his general condition will permit it, the patient may go about his daily work. It cures the disease and by diminishing the number of bacilli in the sputum, lessens the danger of contagion for those who have care of the sick.

The city could procure this serum on special terms if it concluded to employ it on a large scale in the case of the poor, it could thus treat and cure a large number of consumptives at very little cost to itself.

CONCLUSION.

Gentlemen, I feel as I draw near to the end of my report that in accepting the important mission you confided to me, I have assumed a very grave responsibility.

Tuberculosis claims its hundreds of victims annually in Montreal. According to our official statistics, 751 deaths due to this disease were recorded in 1903. Deeply convinced, as I am of the wonderful efficacy of Marmoreck's serum, I ask myself, if I have been successful in imparting the same conviction to you; for on my success will depend the action you will take in regard to it, and in consequence the life or death of thousands in the near future.

I feel positive that if Marmoreck's method was applied at once to the treatment of all the consumptives of the city, this disease would in ten years be as rare as small-pox is to-day. To effect this happy result, it would be necessary, I repeat, to begin the use of the serum immediately. I am not led away by any false hopes, however, in this question, I know that many years must elapse before the new method will be in common use. Any doubts I might entertain on the point, would be dispelled when I reflect on the innumerable obstacles the seropathic treatment of diphtheria had to overcome. You all know the success that has attended that treatment during the past ten years, yet I regret to say it has not even at this date overcome the antagonism of some of its early adversaries. Many physicians are still unconvinced, notwithstanding the fact that the serum treatment of diphtheria presents so many convincing arguments to the practitioner in its favor. The disease it treats is one which develops rapidly, and the good effect of the serum, in a few hours, is so evident that it seems impossible for any physician in good faith to deny its efficacy.

Marmoreck's serum is less favored in this respect. It attacks an essentially chronic disease, one that may take years to evolve, and its good effects are noticeable only after some weeks, and the cure is long in coming. The patient so treated may soon cease going down hill, but he climbs up again only slowly and by degrees, a careful examination by a physician will, alone, make the progress evident. There is no sudden nor striking change, nothing that

brusque, rien de frappant, rien qui vienne en quelques jours convaincre malgré lui un adversaire préjugé. La plupart du temps, la méthode de Marmoreck exige, pour le convaincre, la plus entière bonne foi chez l'observateur, chose très rare, il faut le reconnaître, chaque fois qu'un intérêt ou une vanité quelconque entre en jeu.

Si donc la sérothérapie de la diphtérie rencontre, après dix ans de succès incomparables, des contradicteurs, vous ne devez pas vous étonner si vous entendez faire de nombreuses objections à la méthode de Marmoreck, nouvelle et encore mal connue.

Sachez, d'ailleurs, que le public médical a été profondément déçu par l'insuccès du professeur Koch, avec sa tuberculiné, et qu'il est peu porté à accepter avec confiance une nouvelle découverte sur la guérison de la tuberculose, par un moyen qui lui semble analogue.

D'ailleurs, l'esprit de la profession médicale est encore influencé par l'opinion défavorable à la méthode, exprimée dès le début par un professeur très en vue de la faculté de Paris, à la suite de quelques cas traités sans succès.

Or, il importe que vous sachiez que ces premiers cas furent choisis à dessein parmi les plus graves, que c'étaient des cas désespérés, et qu'on leur injecta le sérum, non dans le but de les guérir, mais afin de démontrer l'innocuité absolue du traitement.

Il importe aussi que vous sachiez qu'on employait alors un sérum beaucoup moins efficace que celui dont nous disposons aujourd'hui, et que, dans la crainte d'un accident possible, et qui aurait pu être préjudiciable à la méthode, on en donnait des doses excessivement faibles, "et qui font sourire aujourd'hui", suivant l'expression du docteur Klein.

Reprocher au sérum de Marmoreck de n'avoir pas guéri ces malades, c'est comme reprocher au sérum de Roux de ne pas guérir les cas désespérés de diphtérie.

Dans la tuberculose, comme dans la diphtérie, le traitement par le sérum est d'autant plus efficace qu'il est appliqué à une époque plus rapprochée du début de la maladie.

Il faut vous souvenir, Messieurs, que la vérité la plus éclatante n'est jamais admise sans conteste, et que Galilée expia durement sa découverte de la rotation de la terre. Et, sans aller si loin, Pasteur ne fut-il pas traité d'empoisonneur pour avoir découvert le vaccin contre la rage?

J'espère que vous ne tiendrez pas compte des objections qu'pourraient vous faire des personnes qui n'ont aucune expérience de la méthode, et qui, peut-être, n'en comprennent pas même le principe fondamental, mais que vous vous en tiendrez à l'opinion des savants qui ont employé le sérum avec succès, et que vous prendrez aussi en considération mon opinion personnelle, si modeste soit-elle.

Et si, comme je l'espère, vous êtes convaincus de la haute valeur thérapeutique de la méthode de Marmoreck, il vous appartiendra d'accomplir, grâce à elle, une œuvre profondément humanitaire.

Je me suis permis, au cours de ce rapport, d'attirer votre attention sur la situation anormale dans laquelle se trouvent les tuberculeux pauvres à Montréal. Je vous ai montré que, seuls parmi les malades pauvres, ils ne recevaient aucune assistance, et qu'on leur refusait même l'entrée dans les hôpitaux. Cette situation est déplorable à tous les points de vue, et il est difficile de comprendre qu'elle ait duré si longtemps. Il est vrai que jusqu'ici les moyens de lutte contre la tuberculose étaient peu nombreux et peu pratiques. On a parlé, par exemple, de construire un sanatorium où seraient traités gratuitement ces pauvres malades. Mais la construction et l'entretien d'un sanatorium demandent des fonds considérables, et les résultats qu'on en peut obtenir dans le traitement des tuberculeux pauvres, sont peu encourageants. Peu de malades y trouvent la guérison, parce qu'ils y vont trop tard, et ceux même qui en sortent guéris, ne tardent pas à reprendre la maladie dans les ateliers ou les usines où leur faut travailler dans de mauvaises conditions. En réalité, le sanatorium n'offre d'avantages réels que pour le malade riche.

Marmoreck, en découvrant son sérum, est venu changer les choses.

Grâce à lui, nous avons maintenant contre la tuberculose un moyen de traitement d'une efficacité incomparable, d'un emploi facile et pratique et dont la ville pourrait à peu de frais faire bénéficier tous les ans un grand nombre de tuberculeux.

J'en aurai fini, messieurs, quand je vous aurai recommandé instantanément l'emploi de la méthode de Marmoreck dans le traitement de la tuberculose.

A vous maintenant de juger si la ville a le devoir de faire enfin cesser la situation anormale dans laquelle se trouvent les tuberculeux pauvres à Montréal; si elle leur doit une

in a few days would suffice to bring conviction to a prejudiced opponent.

In most cases, the experimentor must possess a mind open to conviction, a condition, it must be admitted, not often met with, especially when self-interest or vanity have to be counted with.

If, therefore, the serum treatment of diphtheria after ten years of incomparable success, still meets with adversaries, you must not be surprised to hear of many objectors to Marmoreck's serum, which is new and as yet but little known. You must remember, also, that the medical profession has been grievously disappointed over the failure of Professor Koch and his tuberculiné, and is not therefore very ready to put confidence in any new treatment by a method it regards as analogous. The profession is still influenced also by the unfavorable opinion on the serum emitted by a well known professor of Paris, as a result of the unsuccess of a few cases treated by it at its *début*. It must not be forgotten, however, that these cases were chosen purposely among the most unpromising and dispaired of, and that the serum was injected not with any hope of effecting a cure, but of demonstrating the harmlessness of the treatment. Remember, also, that the serum then used was much less powerful than the one we use to-day, and that through fear of some possible accident which might have had a disastrous effect on the treatment, the doses administered were extremely weak, doses which one would smile at to-day, as Dr. Klein remarks. To blame Marmoreck's serum, therefore, for not curing such cases, would be equivalent to blaming Roux's serum for failing in desperate cases of diphtheria.

In tuberculosis, as in the other disease, the earlier the serum is given, the more effective it is.

Do not forget, Gentlemen, that the most self evident truth is not always accepted without protest. Galileo paid a heavy penalty for his discovery of the rotation of the earth, and to go less further back in history, was not Pasteur accused of being a poisoner for having discovered his anti-rabic vaccine.

I trust you will not allow your judgment to be swayed by objections brought against the new method by persons who have had no experience with it, and who, perhaps, do not clearly understand the principle underlying it, but that you will be guided rather by those specialists who have successfully tested it, and that you will give a certain weight to my own personal opinion, however modest it may be.

If you are convinced of the great therapeutic value of this serum, as I trust you are, you will be in a position to initiate a great humanitarian work. I have taken the liberty in the course of this report to draw your attention to the abnormal position in which consumptives in this city are placed. I have shown you that they, alone, among the sick poor, receive no assistance, and that even the hospital doors are closed against them. This state of things is deplorable from every point of view, and it is hard to understand why it has been allowed to exist so long. It is true our means of fighting the disease have been few and impractical. It has been suggested, for example, to build a sanatorium where the poor may receive gratuitous treatment, but the cost of building and maintaining a sanatorium would be very great, and the treatment received in such places is not very satisfactory. Few are cured therein as they generally enter when it is too late, and those who are cured speedily relapse again owing to the unsanitary conditions of the workshops and factories to which they return.

Marmoreck, through the discovery of his serum, has changed all this. Thanks to him, we now possess an incomparable resource against the disease, one that is easy to administer and which the city could procure at a low rate, and thereby benefit a large number of consumptives every year.

I conclude, Gentlemen, by strongly recommending Marmoreck's serum for the treatment of tuberculosis. It is for you to judge, if it is your duty to put an end to the present

assistance effective, possible maintenant; si elle a le devoir d'essayer une médication dont l'emploi méthodique, fait sur une large échelle et gratuitement, pourrait, j'en ai l'absolue conviction, sauver chaque année plusieurs centaines d'existences, tout en contribuant d'une manière très efficace à protéger le reste de la population contre les envahissements de la tuberculose.

condition of things in regards to the consumptive poor. The city owes them an effective assistance which it is now in her power to give. If you consider it your duty to use this agent on a large scale and in a practical way, I am absolutely convinced that hundreds of lives will be saved every year, and the rest of the population be effectually safe-guarded against the ravages of the white Plague.

DELIBERATIONS

COMMISSION DES FINANCES.

Compte rendu de l'assemblée du 3 février

Presents: MM. les échevins Vallières, président, Ekers, Lapointe, Carter et DeSerres.

—Soumises les lettres suivantes: De M. O. Marchand, demandant une situation. De M. Savignac au sujet de son salaire. De M. G. Sheppard, *re offre* de terrain.

Résolu: De les déposer sur le bureau.

—Lue une lettre de M. Desforges relativement à la réclamation de Madame Ratelle.

Résolu: De la soumettre aux avocats de la Ville.

—Soumis par la sous-commission des propriétés civiques le résultat de la vente des matériaux et résidus *re expropriation* de la côte Saint-Lambert.

Résolu: De faire rapport au Conseil et de recommander que le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à signer le contrat de vente.

—Une lettre des avocats de la Ville concernant la vente d'une propriété de la succession Rodier étant lue, il est

Résolu: De la déposer sur le bureau.

—Soumise une lettre de MM. Ethier et Archambault *re nomination* d'un expert pour remplacer M. Hutchison dans la cause de la compagnie d'assurance l'Alliance.

Résolu: D'autoriser les avocats de la Ville à remplacer M. Hutchison par M. Dunlop, architecte.

—La question de la traverse de Longueuil étant de nouveau prise en considération, il est

Résolu: De demander aux avocats de la Ville, si la loi telle qu'elle est avec le mot rampe permet de faire l'expropriation nécessaire pour cette amélioration et si la différence du coût ne serait pas un obstacle à cette expropriation.

—Les trois derniers rapports de la sous-commission des Impressions sont adoptés.

Soumis un rapport de la sous-commission des Impressions recommandant que tous les contrats soient préparés sur un papier uniforme.

Résolu: De concourir et de demander à tous les départements civiques de se conformer à cette règle.

M. l'échevin Ekers fait rapport au nom de la sous-commission des Réclamations sur la demande de M. Perrin d'être nommé expert, et recommande qu'il soit nommé assistant-expert afin de remplacer, au besoin, l'un des experts, et qu'il ait sa part dans la somme votée pour les frais de transport.

Résolu: De concourir.

—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie recommandant de régler la réclamation de M. T. Leclaire pour ouvrages *extra* en rapport avec l'égout de la ferme d'épuration.

Résolu: De le soumettre à la sous-commission des Réclamations.

—Soumise l'opinion des avocats de la Ville *re exemption* de taxes demandée par les Révds MM. Thérien et Patterson.

Résolu: De la déposer sur le bureau.

—Soumise une liste d'articles requis pour l'Hôtel de Ville.

Résolu: De concourir.

—Soumis un état des opérations financières pour la semaine finissant le 2 février, à midi :

En caisse—(Au début de la semaine)	\$ 14,160.50
Avances des banques—(Au début de la semaine)	254,366.62
Débours d'administration	294,981.91
Perception du Revenue (Taxes, etc.)	98,175.22
En caisse—(A l'expiration de la semaine)	54,224.15
Avances des banques—(A l'expiration de la sem.)	17,496.28

Au sujet de la traverse de Longueuil, il est

Résolu: Que la même sous-commission qui a commencé à s'occuper de cette question soit priée d'avoir une entrevue avec la Commission du Port sur les moyens à prendre pour faire l'expropriation requise.

Le rapport de la sous-commission des Réclamations, en date du — recommandant de régler certaines réclamations et d'en rejeter d'autres, est approuvé.

FINANCE COMMITTEE.

Report of Meeting, held the 3rd of February.

Present: Ald. Vallières, chairman, Ekers, Lapointe, Carter and DeSerres.

—The following letters were submitted: From Mr. O. Marchand, asking for a position. From Mr. Savignac, concerning his salary. From Mr. G. Sheppard *re offer* of a certain lot.

Resolved: To lay above letters on the table.

—Read a letter from Mr. Desforges about Mrs. Ratelle's claim.

Resolved: To refer the same to the City Attorneys.

—Submitted by the sub-committee on civic properties the result of the sale of materials and remnants *re expropriation* of St. Lambert Hill.

Resolved: To report to Council, recommending that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the necessary deed of sale.

—A letter from the City Attorneys, concerning the sale of a property belonging to the estate Rodier, having been read, it was

Resolved: To lay said letter on the table.

—Submitted a letter from Messrs. Ethier and Archambault *re appointment* of an expert to take the place of Mr. Hutchison, in the case of the Alliance Insurance Co.

Resolved: To authorize the City Attorneys to replace Mr. Hutchison by Mr. Dunlop, architect.

—The question of the Longueuil crossing being once more taken into consideration, it was

Resolved: To ask the City Attorneys' opinion, concerning the law as it is; whether the work *ramp* allows the expropriation necessitated, and if the difference of cost would not be a bar to said expropriation.

—The three following reports of the sub-committee on printing, were adopted:

Submitted a report from the sub-committee on printing, recommending that all the contract forms be prepared on a uniform paper.

Resolved: To concur and to ask all the civic departments to adopt said rule.

Ald. Ekers read a report, from the sub-committee on claims, on the application of Mr. Perrin, asking to be appointed assistant-expert, to replace, when needed, one of the experts and to have his share in the amount voted for the cost of transportation.

Resolved: To concur.

Submitted a report from the Road Committee, recommending the settlement of Mr. T. Leclaire's claim for extra work concerning the sewer on the sewage farm.

Resolved: To submit said claim to the sub-committee on claims.

—Submitted the opinion of the City Attorneys *re exemption* of taxes, asked by the Revs. Thérien and Patterson.

Resolved: To lay same on the table.

—Submitted a list of supplies for the City Hall.

Resolved: To concur.

—Submitted a statement of the transactions in the treasury for the week ending the 2nd of February, at noon:

Cash on hand—(At beginning of week)	\$ 14,160.50
Advances by banks—(At beginning of week)	254,366.62
Committee Disbursements	294,981.91
Revenue Collection—(Taxes, etc.)	98,175.22
Cash on hand—(At end of week)	54,224.15
Advances by banks—(At end of week)	17,496.28

Concerning the Longueuil crossing, it was

Resolved: That the same sub-committee who has commenced to study the question, be requested to meet with the Harbour Commission concerning the means to be taken in order to operate the necessary expropriation.

The report of the sub-committee on claims, dated the — recommending to settle certain claims and to reject others, was approved.

—Les mémoires de frais de MM. Foster, Martin, Archibald et Mann, procureurs de MM. Leeming, Miles & Cie et de la succession Mussen, Archer, Perron et Taschereau, procureurs de M. Thomas Gauthier et Gouin, Lemieux et Brosard, procureurs de L.-C. de Tonnancour, *re* expropriation de la Côte Saint-Lambert, étant soumis, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant de payer lesdits mémoires de frais.

—Soumis un rapport de la Commission de Police et une opinion des avocats de la Ville recommandant de payer aux constables M. Guyon, L. Sanguinet, J. Vézina et O. Deschamps, leurs salaires depuis la date de leur renvoi jusqu'au 1^{er} janvier, 1905.

Résolu: De concourir.

—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie et du bureau d'hygiène recommandant la construction d'égouts:

(1) Dans la rue Saint-Germain, de la rue Nolan jusqu'à une distance de 480 pieds en gagnant le sud, au coût approximatif de \$1,800 dont \$200 payables par la Ville et la balance par les propriétaires intéressés.

(2) Dans la rue Joliette, de la rue Ontario à la rue Forsythe, au coût approximatif de \$3,560, dont \$350 payables par la Ville et la balance par les propriétaires intéressés.

Résolu: De concourir.

—Les demandes de plusieurs échevins et employés au sujet des salariés étant prises en considération, il est alors proposé et

Résolu: Que M. Hubert, du département du contrôleur, remplace M. Saint-Denis comme commis des estimateurs, et que son salaire soit de \$900, et que M. Saint-Denis soit transféré dans le département du contrôleur, et qu'il continue de recevoir le même salaire aux mêmes conditions, le tout sujet à l'approbation des chefs des deux départements intéressés.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DES MARCHES.

Compte rendu de l'assemblée du 6 février

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Bumbray, Turner, Robillard, Paquin et Ricard.

—Est prise en considération la question de convertir en logements privés pour les gardiens du marché Bonsecours, une certaine partie de l'étage supérieur située à l'extrémité ouest dudit marché.

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Qu'un rapport soit présenté à la Commission des Finances, recommandant que lui soit votée une somme de \$3,500 pour l'exécution des travaux en question, selon les plans et devis préparés par M. L.-R. Montbriant, architecte.

Résolu: Que la liste d'augmentation de loyers des étages dans les différents marchés, adoptée à une séance antérieure, soit amendée de manière à accorder une réduction dans l'augmentation aux personnes suivantes, locataires dans lesdits marchés, savoir:

F. Moreau, marché Saint-Laurent, \$9.00 par semaine au lieu de \$10.00, soit \$468 au lieu de \$520 par année.

Mme Pichette, marché Saint-Laurent, \$2.25 par semaine au lieu de \$2.50, soit \$117 au lieu de \$130 par année.

MARCHÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

A. Mérineau, marché Saint-Jean-Baptiste, locataire des étages 1, 2 et 3, \$1.10 par semaine au lieu de \$1.25 soit \$57.20 au lieu de \$65.00 par année, chaque étal.

O. Hogue, locataire des étages 4 et 5, \$1.10 par semaine, au lieu de \$1.25, soit \$57.20 au lieu de \$65.00 par année, chaque étal.

T. Normandin, locataire des étages 6, 7 et 8, \$1.10 par semaine au lieu de \$1.25, soit \$57.20 au lieu de \$65.00 par année, chaque étal.

H. Savaria, locataire des étages 9, 10, 11 et 12, \$1.10 par semaine au lieu de \$1.25, soit \$57.20 au lieu de \$65.00 par année, chaque étal.

J. Girouard, locataire des étages 13, 14 et 15, \$1.10 par semaine au lieu de \$1.25, soit \$57.20 au lieu de \$65.00 par année, chaque étal.

G. Meunier, locataire des étages 16 et 17, \$1.10 par semaine au lieu de \$1.25, soit \$57.20 au lieu de \$65.00 par année, chaque étal.

P. Bédard, locataire des étages 18, 19 et 20, \$1.10 par semaine au lieu de \$1.25, soit \$57.20 au lieu de \$65.00 par année, chaque étal.

A. Forest, locataire des étages 21, 22, 23 et 24, \$1.10 par semaine au lieu de \$1.25, soit \$57.20 au lieu de \$65.00 par année, chaque étal.

The bills of costs of Messrs. Foster, Martin, Archibald & Mann, attorneys for Leeming, Miles & Co., and for estate Mussen; Archer, Perron & Taschereau, attorneys for Mr. Thomas Gauthier; Gouin, Lemieux & Brosard, attorneys for L. C. DeTonnancourt, said bills of costs amounting to the sum of \$368.00, being \$92.00 in each case, (*re* expropriation of St. Lambert Hill), upon being submitted, it was

Resolved: To report to Council, recommending to pay said bills of costs.

Submitted a report of the Police Committee and an opinion of the City Attorneys, recommending to pay constables M. Guyon, L. Sanguinet, J. Vézina and O. Deschamps their salaries, since the date of their dismissal, until the 1st of January, 1905.

Resolved: To concur.

Submitted a report from the Road Committee and the Hygiene Department, recommending the building of following sewers:

(1) In St. Germain street, from Nolan street for a distance of 480 feet, south, at an approximative cost of \$1,800 of which \$200 is payable by the City and the balance by the interested proprietors.

(2) In Joliette street, from Ontario street, to Forsythe street at an approximate cost of \$3,560, of which amount \$350 is payable by the City and the balance by the interested proprietors.

Resolved: To concur.

The demands of several employees being taken in consideration in regard to salaries, it was moved and

Resolved: That Mr. Hubert, of the Comptroller's department take the place of Mr. St. Denis, as clerk for the valuers, and that his salary be of \$900, and that Mr. St. Denis be transferred to the Comptroller's department and continue to receive the same salary, on the same conditions, the whole subject to the approbation of the heads of both departments therein interested.

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

MARKET COMMITTEE.

Report of Meeting, held the 6th of February.

Present: Ald. Lévy, chairman, Bumbray, Turner, Robillard, Paquin and Ricard.

—The question of changing into private lodgings, for the guardians of Bonsecours market, a certain part of the upper flat of Bonsecours market, was taken into consideration.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That a report be submitted to the Finance Committee, recommending that a sum of \$3,500 be voted for the execution of said work, according to the plans and estimates prepared by Mr. L. R. Montbriant, architect.

Resolved: That the list of increased rents on the stalls, in the different markets approved of at the last meeting, be amended in such a way as to allow a reduction in the increase to the following tenants in said markets, to wit:

F. Moreau, St. Lawrence market, \$9.00 a week instead of \$10.00, say \$468 instead of \$520 a year.

Mrs. Pichette, St. Lawrence market, \$2.25 a week, instead of \$2.50, say \$117 instead of \$130 a year.

ST. JEAN-BAPTISTE MARKET.

A. Mérineau, St. Jean-Baptiste market, tenant of the stall 1, 2 and 3, \$1.10 a week, instead of \$1.25, say \$57.20 instead of \$65.00 a year, for each stall.

O. Hogue, tenant of the stalls 4 and 5, \$1.10 per week instead of \$1.25, say \$57.30 instead of \$65.00 a year, for each stall.

T. Normandin, tenant of the stalls 6, 7 and 8, \$1.10 a week, instead of \$1.25, say \$57.20 instead of \$65.00 per annum for each stall.

H. Savaria, tenant for stalls 9, 10, 11 and 12, \$1.10 per week instead of \$1.25, say \$57.20 instead of \$65.00 per annum, each stall.

J. Giroux, tenant of the stalls 13, 14 and 15, \$1.10 a week instead of \$1.25, say \$57.20 instead of \$65.00 a year, each stall.

G. Meunier, tenant of stalls 16 and 17, \$1.10 a week instead of \$1.25, say \$57.20 instead of \$65.00 a year, each stall.

P. Bédard, tenant of stalls 18, 19 and 20, \$1.10 a week instead of \$1.25, say \$57.20 instead of \$65.00 a year, each stall.

A. Forest, tenant of stalls 21, 22, 23 and 24, \$1.10 a week instead of \$1.25, say \$57.20 instead of \$65.00 a year, each stall.

Il est aussi

Résolu : Que les commis des marchés en question soient avisés des changements ci-haut mentionnés, et que les baux soient signés en conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin Ricard, secondé par M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu : Que les membres de cette Commission ont appris avec un vif regret la mort de M. Joseph Couture, père de M. l'échevin J.-D. Couture, membre distingué de cette Commission, et qu'ils offrent à la famille du regretté défunt leurs plus sincères sympathies dans la douleur qui vient de la frapper.

Sur proposition de M. l'échevin Paquin, il est

Résolu : Que copie de cette résolution soit transmise à sa famille.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'INCINERATION.

Compte rendu de l'assemblée du 6 février
(assemblée adjournée)

Sont présents : MM. les échevins Lavallée, président, Ricard, Lemay, Turner et Duquette.

La réclamation de M. Joseph Bisaillon, demandant le paiement de son salaire durant le temps de sa cure de la blessure qu'il a reçue en travaillant, à savoir, du 11 au 24 janvier dernier, étant de nouveau soumise.

A ce sujet le surintendant fait rapport que la cause de la maladie de M. Bisaillon est de s'être ouvert la poitrine en chargeant un baril dans sa voiture.

M. l'échevin Ricard déclare qu'il a pris des renseignements au sujet de cette réclamation et il la recommande comme équitable, et il est en conséquence

Résolu : De donner instruction au surintendant de payer le salaire de M. Bisaillon, du 11 au 24 janvier.

—Le surintendant fait rapport que conformément à une résolution de la Commission, il a donné ordre au contremaître Turner, de mettre le nom de M. Honoré Allard sur la liste des hommes de réserve.

Approuvé.

—Soumis un rapport du Dr P.-E. Maurice, au sujet de la mort de deux chevaux aux écuries de l'Est.

Déposé aux archives.

—Soumis un extrait des procès-verbaux de la Commission de la Voierie, demandant que de la cendre soit déposée sur la rue Dorion, au sud de la rue Sherbrooke, afin d'élever le niveau de cette rue.

Résolu : De donner instruction au surintendant de se rendre à la demande de la Commission de la Voierie.

—Résolu : De faire placer un téléphone à la résidence de l'assistant surintendant et d'en payer le loyer à même les contingents.

—Le surintendant soumet un rapport donnant le nombre de bêtes mortes enlevées durant l'année 1904, il est

Résolu : De publier ce rapport dans *La Gazette Municipale*.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secretary.

Enlèvement des Animaux morts en 1904.—Removal of dead Animals in 1904.

Mois.—Months.

	Chevaux Horses	Poulains Colts	Bêles à cornes Cattle	Veaux Calves	Moutons Sheep	Cochons—Pigs	Chiens—Dogs	Chats—Cats	Lapins—Rabbits	Rats—Rats	Volailles Fowls	Amas de viande de gâtee	Amas de poisson gâté.	Totale chaque mois	Total of each month
Janvier—January	23	18	8	2	51
Février—February	19	21	3	2	45
Mars—March	25	..	1 10	61	35	2	5	139
Avril—April	33	..	1 3	121	109	12	3	1	283
Mai—May	32	..	2	24	249	2	..	6	..	2	..	534
Juin—June	28	..	1	174	189	..	2	5	6	2	..	407
Juillet July	21	..	2	231	345	2	1	2	3	5	..	612
Août—August	35	3	3	..	183	283	1	14	2	525
Septembre—September	18	58	53	3	132
Octobre—October	24	..	3	79	68	1	..	25	200
Novembre—November	41	..	1	1	57	62	7	169
Décembre—December	14	30	19	63
	313	3	9	16	3	1	1274	1423	6	17	66	17	12	..	3160

COMMISSION DE LA VOIRIE.

Compte rendu de l'assemblée du 6 février

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, N. Lapointe, Ames, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

—M. Carlin, de la part de M. O.-H. Tansey, étant présent, la Commission prend en considération le projet d'acte d'accord au sujet de l'établissement de réceptacles pour papiers de rebut, pelures de fruits, feuilles sèches, etc., au coin des rues, et, après mûres délibérations, il est

Résolu: Que rapport soit fait au Conseil recommandant de faire subir audit projet de contrat, l'amendement suivant:

Les clauses suivantes devront être ajoutées au paragraphe No 1: "L'inspecteur de la Ville aura le droit d'enlever aux frais dudit Owen H. Tansey, toutes boîtes qui ne seraient pas dans une condition ou dans une place jugées convenables.

L'inspecteur de la Ville pourra changer la localisation de toutes boîtes, aux frais dudit Owen H. Tansey."

. La clause suivante à être ajoutée au paragraphe No 2:

"Ledit Owen H. Tansey laissera un échantillon ou modèle, dans le bureau de l'inspecteur de la Ville et ce dernier est autorisé d'enlever, aux frais dudit Owen H. Tansey, toutes boîtes qui ne seraient pas semblables au modèle."

Le paragraphe No 7 à être biffé et remplacé par le suivant: "Le présent contrat est ainsi fait pour le terme de dix ans, à compter du 1^{er} mai, 1905, et à l'expiration dudit terme, ledit contrat sera terminé, *ipso facto*, et ledit Owen H. Tansey enlèvera les boîtes, à ses propres frais, et dans les trente jours."

Les paragraphes suivants devant être ajoutés:

No 9. La moindre quantité devant être de 200 boîtes; la plus grande quantité sera réglée par les exigences du moment.

No 10. En tout temps, pendant l'existence du contrat, savoir, durant les dix années, la Ville pourra acheter les boîtes et tous les droits dudit Owen H. Tansey, au prix qui sera fixé par arbitrage. Un des arbitres sera nommé par la Ville, l'autre par ledit Owen H. Tansey et la Ville, et ledit Owen H. Tansey choisiront le troisième arbitre, mais au cas où il n'y aurait pas entente sur le choix du troisième arbitre, ce dernier sera nommé par un juge de la Cour Supérieure.

No 11. Si ledit Owen H. Tansey manque de remplir son contrat, à la satisfaction de la Ville, la Ville le notifiera qu'il n'exécute pas son obligation d'une manière satisfaisante, et s'il n'y remédie pas, à la satisfaction de la Ville, dans un délai de 30 jours, le contrat sera annulé, *ipso facto*.

Et de plus, qu'ainsi amendé, ledit contrat soit accepté, et que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

Sur réquisition de M. Saint-Amour, il est

Résolu: Que la Commission de l'Incinération soit priée de faire déposer sur la rue Dorion, au sud de la rue Sherbrooke, des cendres et des rebuts convenables afin d'élever le niveau de ladite rue.

M. P. Denis se présente devant la Commission et soumet le plan d'une nouvelle ligne de ceinture, devant améliorer le service des chars urbains sur la rue Rachel.

Résolu: Que la question soit soumise à l'inspecteur de la Ville, avec instructions d'examiner la route de la nouvelle ligne de ceinture projetée, et faire rapport à la prochaine séance.

REQUETES, ETC.

—De Francis Hyde & Co., soumettant des références et des états d'essais au sujet de la Metropolitan Paving Block.

Considération différée jusqu'au 16 février, et en outre, que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport quant à l'endroit où il considère que l'on pourra faire un essai convenable desdits blocs.

—De MM. Smith, Markey, Montgomery & Skinner, avocats, donnant avis de leur intention de s'adresser au Parlement au sujet de la charte de la Montreal and Southern Counties Railway Co. et de la Montreal and South Shore Auto Car Co.

Référée au département en Loi pour l'examen du bill et vérifier si aucun des droits de la Ville sont susceptibles d'être lésés par cette législation.

—Du Pacifique Canadien (département du télégraphe) demandant permission de placer des conduits souterrains, à partir de l'orifice, au coin de la rue Busby et de la rue Craig, le long de la rue Saint-Antoine, à la rue des Inspecteurs, montant la rue des Inspecteurs jusqu'à la rue Lagauchetière, suivant la rue Lagauchetière, jusqu'à la rue Donegana.

ROAD COMMITTEE.

Report of Meeting, held the 6th of February.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, Gallery, N. Lapointe, Ames, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS.

—Mr. Carlin on behalf of Mr. O. H. Tansey being present, the Committee proceeded to consider the draft of proposed agreement anent the establishment of receptacles for waste paper, fruit peelings, dried leaves, etc., at street intersections; and after mature deliberation, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said draft of agreement be amended as follows:

The following clauses to be added to paragraph No. 1
"The City Surveyor shall have the right to remove at the expense of the said Owen H. Tansey, any box or boxes which may not be in a condition or location satisfactory to him (the City Surveyor). The City Surveyor may change the location of any box or boxes at the expense of the said Owen H. Tansey."

The following clause to be added to paragraph No. 2: "The said Owen H. Tansey shall leave a sample in the City Surveyor's office and the City Surveyor is authorized to remove at the expense of the said Owen H. Tansey any box or boxes that are not the same as the sample."

Paragraph No. 7 to be struck out and replaced by the following: "The present agreement is thus made for the term of ten years from the 1st May, 1905, and at the expiration of said term, the said agreement shall terminate *ipso facto*, and the said Owen H. Tansey shall remove the boxes at his own expense within thirty days."

The following paragraphs to be added:

No. 9. The minimum quantity to be 200 boxes, the maximum quantity to be regulated by the requirements.

No. 10. At any time during the course of the contract term of ten years the City may purchase the boxes and all the rights of the said Owen H. Tansey, at a price per box to be fixed by arbitration. One arbitrator to be appointed by the City, one by the said Owen H. Tansey, and the City and the said Owen H. Tansey shall together appoint a third arbitrator, but should they not agree in the appointment of the third arbitrator, the latter shall be appointed by a judge of the Superior Court.

No. 11. If the said Owen H. Tansey fails to carry out his contract to the satisfaction of the City, the City shall notify him that he is not performing his obligation satisfactorily and if he does not remedy matters to the satisfaction of the City within a delay of 30 days, the agreement shall be annulled *ipso facto*.

And furthermore that so amended, said agreement be adopted and that his Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

At the request of Mr. St. Amour, it was

Resolved: That the Incineration Committee, be requested to have cinders and suitable refuse deposited on Dorion street, south. of Sherbrooke street in order to raise the level of the said street.

Mr. P. Denis appeared before the Committee and submitted a plan of proposed new belt line designed to improve the street car service on Rachel street.

Resolved: That the matter be referred to the City Surveyor with instructions to examine the route of proposed new belt line, and report for next meeting.

PETITIONS, ETC.

—From Francis Hyde & Co., submitting references and statements of tests concerning the Metropolitan Paving Block.

Consideration deferred until the 16th February, and furthermore that the City Surveyor be requested to report as to the location in which he considers a suitable test of said blocks can be made.

—From Messrs. Smith, Markey, Montgomery & Skinner, advocates, advising the City of proposed application to Parliament anent the charter of the Montreal & Southern Counties Railway Co., and the Montreal and South Shore Auto Car Co.

Referred to Law Department to examine the bill and ascertain if any of the rights of the City are likely to be infringed thereby.

—From the Canadian Pacific Railway Co., (Telegraph Department) for permission to lay underground conduits from Bell Telephone Co.'s manhole at corner of Busby lane and Craig street, along St. Antoine street to Inspector street, un Inspector street to Lagauchetière street, and along Lagauchetière street to Donegana street.

Résolu: Que ladite requête du Pacifique Canadien soit accordée, à la condition que le montant à être fixé par l'inspecteur de la Ville soit déposé chez le trésorier de la Ville afin de garantir la restauration du pavé qui sera déplacé.

—Il est en outre

Résolu: Que les différentes compagnies intéressées soient priées de déclarer si elles entendent faire quelques travaux sur la partie élargie des rues Guy, Saint-Antoine, Saint-Laurent et Notre-Dame.

—Les formules de soumissions et de spécifications pour fournitures sont déposées sur le bureau, afin que les membres puissent les étudier à loisir.

RAPPORTS

—Sur le rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Que rapport soit fait au Conseil, recommandant le revirement de la somme de \$10,000 de la subvention votée pour le nettoyage des rues non pavées et soit appliquée au fonds spécial pour l'enlèvement de la neige.

—Il est

Résolu: Qu'un rapport soit fait au Conseil, recommandant le revirement de \$3,000 du nettoyage des rues non pavées, et appliqués à l'enlèvement ordinaire de la neige.

—Sur le rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Qu'un rapport soit fait au Conseil, recommandant l'expropriation des propriétés suivantes, conformément aux conditions de la charte de la Ville statuant sur les expropriations annuelles :

Propriété de Maria Lemay dit Delorme, No 16-13 du cadastre, avenue Hôtel-de-Ville, quartier Saint-Jean-Baptiste.

Propriété d'Alph. Robitaille, No 16-15, 16, 17 du cadastre, avenue Hôtel-de-Ville, quartier Saint-Jean-Baptiste.

Propriété de Jos. Beauchamp, No 16-18, 19 du cadastre, avenue Hôtel-de-Ville, quartier Saint-Jean-Baptiste.

Propriété de Francis Proulx, No 330-83 du cadastre, avenue Mont-Royal, quartier Saint-Denis.

Propriété de la succession Robert Duncan, No 853, 854, 855 du cadastre, rue Saint-David, quartier Saint-Antoine.

Propriété de Alf. Higgins, No 1359-17 du cadastre, rue Logan, quartier Sainte-Marie.

Propriété de F.-X. Lamoureux, No 357 du cadastre, rue Beaudry, quartier Saint-Jacques.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Qu'un rapport soit fait au Conseil recommandant la construction d'un nouvel égout 3' x 2' dans la rue Saint-Dominique, de la rue Roy jusqu'aux anciennes limites de la Ville.

—Il est

Résolu: Que M. Emile Fruitier soit nommé assistant-dessinateur, à raison de \$300 par année, ladite nomination devant dater du 1^{er} janvier, 1905.

—Il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville reçoive instruction de préparer un état du coût de la pierre à macadam de la carrière d'Outremont livrée sur les chemins l'an dernier; aussi ce que coûterait l'achat de pierre non cassée et du transport sur les chemins durant le présent hiver; aussi une liste des endroits où il conviendrait de déposer la pierre non cassée, pour la casser sur les chemins.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL.

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 6 février

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Lemay, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette.

REQUETES, ETC.

1. De M. Lamoureux demandant le renvoi d'Ernest La croix.

Référée à la Commission des Finances.

2. De Son Excellence le Gouverneur-Général, transmettant

Resolved: That said request of the Canadian Pacific Ry Co. be granted on condition that an amount to be fixed by the City Surveyor be deposited with the City Treasurer to guarantee the restoration of the pavement which will be displaced.

—It was furthermore

Resolved: That the various companies interested be requested to state if they propose doing any work on the widened portions of Guy, St. Antoine, St. Lawrence and Notre-Dame streets.

The tender forms and specifications for supplies were laid on the table for the members to study them at their leisure.

REPORTS.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the sum of \$10,000.00 be varied from the appropriation for cleaning unpaved streets and applied to snow special.

It was

Resolved: That a report be made to Council recommending that \$3,000 be varied from cleaning unpaved streets and applied to ordinary removal of snow.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the following properties be expropriated in conformity with the provisions of the City charter, governing annual expropriations:

Property of Marie Lemay dit Delorme, cadastral No. 16-13 Hôtel-de-Ville avenue, St. Jean-Baptiste ward.

Property of Alph. Robitaille, cadastral No. 16-15, 16, 17, Hôtel-de-Ville avenue, St-Jean-Baptiste ward.

Property of Jos. Beauchamp, cadastral No. 16-18; 19, Hôtel-de-Ville avenue, St. Jean-Baptiste ward.

Property of Francis Proulx, cadastral No. 330-83, Mount-Royal avenue, St. Denis ward.

Property of estate Robert Duncan, cadastral No. 853, 854, 855, St. David street, St. Antoine ward.

Property of Alf. Higgins, cadastral No. 1359-17, Logan street, St. Mary's ward.

Property of F. X. Lamoureux, cadastral No. 357, Beaudry street, St. James ward.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that a new sewer 3' x 2' be constructed in St. Dominique street, from Roy street to old city limits.

It was

Resolved: That Mr. Emile Fruitier be appointed asst. draughtsman, at \$300 per annum. Said appointment to date from January 1st, 1905.

—It was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to prepare a statement of cost of macadamizing stone from Outremont quarry, delivered on the roads last year; also cost of purchasing unbroken stone and breaking it on the roads during the present winter; also list of stations where it would be advisable to deposit unbroken stone to be broken on the roads.

Adjourned.

J. H. DILLON,
Secretary.

CITY COUNCIL.

Report of Special Meeting, held the 6th of February.

His Worship the Mayor, H. Laporte, in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Lemay, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette.

PETITIONS, ETC.

1. W. Lamoureux, asking that Ernest Lacroix be dismissed. Referred to Finance Committee.

2. His Excellency the Governor General transmitting his personal thanks to Council for courtesies extended.

ses remerciements personnels au Conseil pour leur gracieuse réception.

Déposée aux archives.

3. Du Conseil Central National des Métiers et du Travail, protestant contre l'extension de la franchise de la Montreal Street Railway Co.

Déposée sur le bureau.

4. Sur proposition de M. l'échevin LAVALLÉE, appuyé par M. l'échevin LARIVIÈRE, il est

Résolu: Que les membres de ce Conseil désirent exprimer à M. l'échevin Couture, leurs sentiments de sincère sympathie à l'occasion de la mort de son père, M. Joseph Couture et le prient de bien vouloir accepter l'expression de leur profonde sympathie dans ce triste deuil, et que copie de cette résolution soit transmise à M. l'échevin Couture.

5. Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

Résolu: Que les rapports de certains fonctionnaires relativement à la construction d'une usine à gaz, soumise au Conseil le 30 janvier, soit renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Eclairage pour examen et rapport.

MOTIONS

6. Par M. l'échevin Saint-Denis pour donner instruction aux évaluateurs de préparer un almanach des adresses de la Ville.

7. Par M. l'échevin Bastien pour amender les spécifications pour ouvrage, etc.

RAPPORTS

8. De la Commission des Finances pour acheter un certain terrain de M. Dinehan pour \$1,048.50.

9. De la Commission des Finances pour solder la note de M. P.-W. Saint-George, ingénieur consultant, s'élevant à \$923.50.

10. De la Commission des Finances au sujet de la vente des résidus de terrains et matériaux en rapport avec l'expropriation de la Côte Saint-Lambert.

11. De la Commission des Finances pour le règlement des réclamations s'élevant à \$443.45.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

12. De la Commission des Finances pour payer certains mémoires de frais concernant l'expropriation de la Côte Saint-Lambert.

13. De la Commission des Finances, concourant dans le rapport suivant de la Commission de la Voirie pour régler à l'amiable le litige entre la Ville et la municipalité d'Ahuntsic.

14. Concourant dans les rapports suivants de la Commission de la Voirie et du Bureau de Santé, pour la construction d'égouts dans

(1) la rue Joliette, de la rue Ontario à la rue Forsythe, le coût, à savoir: \$3,560, payable comme suit: \$350 par la Ville et la balance par les propriétaires intéressés.

(2) la rue Saint-Germain, de la rue Nolan, sud-est, coût: \$1,800 payable comme suit: \$200 par la Ville et la balance par les propriétaires intéressés.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIÈRE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

15. De la Commission des Finances concourant dans les rapports suivants de la Commission de Police pour un crédit de \$273.22 pour payer les salaires des constables Guyon, Vézina, Deschamps et Sanguinet.

M. l'échevin VALLIERES propose, appuyé par M. l'échevin SAINT-DENIS,

Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

Le Conseil se divise:

Pour: Vallières, Larivière, Saint-Denis, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Ekers, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Ricard, Carter, Lemay, Leclaire, Paquin et Duquette—17.

Contre: Robertson, Clearihue, Turner, Bumbray, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Hébert, Bastien, Marchand et Proulx—11.

Filed for record.

3. Central National Trades and Labor Council, protestant contre l'extension de la franchise de la M. S. Ry. Co's franchise.

Laid on the table.

4. On motion of Ald. LAVALLÉE, seconded by Ald. LARIVIÈRE, it was

Resolved: That the members of this Council desire to express to their esteemed colleague, Ald. Couture, their feelings of sincere sympathy on the occasion of the demise of his father, Mr. Joseph Couture, and pray him to accept the expression of their deep sympathy in his sad bereavement, and that a copy of this resolution be transmitted to Ald. Couture.

5. On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

Resolved: That the reports of certain officials anent the establishment of a gas plant, submitted to Council on the 30th January, be referred to the Fire and Light Committee for examination and report.

MOTIONS.

6. By Ald. St. Denis, to instruct the assessors to prepare a city directory.

7. By Ald. Bastien, to amend the City's specifications for works, etc.

REPORTS.

8. From Finance Committee to purchase a certain piece of land, from M. Dinehan for \$1,048.50.

9. From Finance Committee to pay account of P. W. St. George, consulting engineer, amounting to \$923.50.

10. From Finance Committee, anent the sale of residue of land and material in connection with the St. Lambert Hill expropriation.

11. From Finance Committee, to settle claims amounting to \$443.45.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

12. From Finance Committee, to pay certain bills of costs anent St. Lambert Hill expropriation.

Consideration deferred.

13. From Finance Committee, concurring in the following report of the Road Committee to settle amicably the litigation between the City and the municipality of Ahuntsic.

14. From Finance Committee, concurring in the following reports of the Road Committee and Board of Health, for the construction of sewers in

(1) Joliette street, from Ontario street to Forsythe street. Cost, \$3,560, payable as follows: \$350 by City, and balance by interested proprietors.

(2) St. Germain street, from Nolan street, southwards. Cost, \$1,800 payable as follows: \$200 by City and balance by interested proprietors.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIÈRE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

15. From Finance Committee, concurring in the following report of the Police Committee for an appropriation of \$373.22 to pay salaries of constables Guyon, Vézina, Deschamps and Sanguinet.

Ald. VALLIERES moved, seconded by Ald ST. DENIS, That said reports be received and adopted.

The Council divided thereon:

Yea: Vallières, Larivière, St. Denis, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Ekers, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Ricard, Carter, Lemay, Leclaire, Paquin and Duquette—17.

Nays: Robertson, Clearihue, Turner, Bumbray, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Hébert, Bastien, Marchand and Proulx—11.

Ainsi il est convenu et
Résolu: En conséquence.

16. De la Commission de la Voirie pour opérer le virement d'une somme de \$3,000.

17. De la Commission de la Voirie pour opérer le virement d'une somme de \$10,000.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

18. De la Commission de la Voirie, soumettant la liste des expropriations annuelles.

Renvoyée à la Commission des Finances.

19. De la Commission de Police au sujet de la résignation du détective Côté.

Sur proposition de M. l'échevin SAINT-DENIS, appuyé par M. l'échevin PAQUIN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté, (M. l'échevin Clearihue dissident.)

20. De la Commission de Police, pour accorder le contrat de certains costumes à M. P.-O. Gulwick.

Sur proposition de M. l'échevin SAINT-DENIS, appuyé par M. l'échevin PAQUIN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

21. De la Commission de Police, pour accorder le contrat de certains costumes à J. & A. Normandin.

22. De la Commission de Police, pour accorder le contrat de certains costumes à M. C.-E. Lamoureux & Cie.

Question différée.

23. De la Commission des Marchés pour placer à son crédit la somme de \$6.92.

Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

24. De la Commission des Parcs et Traverses pour autoriser le greffier de la Ville à transiger avec les autorités fédérales, à l'effet de convertir le cimetière de l'avenue Papineau en parc public.

Sur proposition de M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin RICARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

25. De la Commission des Marchés pour une subvention de \$1,100 pour l'érection d'une clôture sur le parc Mount-Royal.

Renvoyé à la Commission des Finances.

26. De la Commission d'Hygiène et Statistiques pour des subventions de

(1) \$250 pour un ingénieur sanitaire;

(2) \$10,000 pour construire un bain public;

(3) pour accorder des intérêts sur certains dépôts.

Renvoyé à la Commission des Finances.

ORDRE DU JOUR

27. L'ordre du jour étant lu, afin de prendre en considération un rapport de la Commission des Finances, recommandant certaines augmentations de salaires. Le rapport suivant est produit et lu:

La Commission des Finances a l'honneur de faire rapport:

Qu'elle a de nouveau étudié la question de l'augmentation des salaires des employés municipaux, et après mûre délibération, elle recommande que les augmentations mentionnées dans l'état ci-joint soient votées.

Dans le cas des employés payés semi-mensuellement, l'augmentation ne prendra effet que le 1er février, 1905, et dans celui des employés payés hebdomadairement, l'augmentation que pour les 48 prochaines semaines.

Le montant requis pour payer ces augmentations, à savoir: \$15,781.14, devant être pris sur le contingent général.

Le tout respectueusement soumis,

S.-D. VALLIERES, (sous réserve.)
L.-A. LAPOINTE, (sous-réserve.)
C.-B. CARTER,
G. DESERRES.

(Certifié) J. PELLETIER, C.C. & A.

CHAMBRE DE LA COMMISSION,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 27 janvier, 1905.

So it was carried and
Resolved: Accordingly.

16. From Road Committee, to vary a sum of \$3,000.

17. From Road Committee, to vary a sum of \$10,000.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

18. From Road Committee, submitting list of annual expropriations.

Referred to Finance Committee.

19. From Police Committee, anent the resignation of detective Côté.

On motion of Ald. ST. DENIS, seconded by Ald. PAQUIN, it was

Resolved: That said report be received and adopted, (Ald. Clearihue dissenting.)

20. From Police Committee to award contract for certain uniforms to P. O. Gulwick.

On motion of Ald. ST. DENIS, seconded by Ald. PAQUIN, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

21. From Police Committee, to award contract for certain uniforms to J. & A. Normandin.

22. From Police Committee, to award contract for certain uniforms to C. E. Lamoureux & Co.

Consideration deferred.

23. From Market Committee to place an amount of \$6.92 to their credit.

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

24. From Parks and Ferries Committee, to negotiate with the City Clerk to negotiate with the federal authorities, in order to convert Papineau avenue cemetery into a public park.

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. RICARD, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

25. From Market Committee, for an appropriation of \$1,100 to construct a fence on Mount-Royal park.

Referred to Finance Committee.

26. From Hygiene and Statistics Committee, for an appropriation of (1) \$250 for sanitary engineer; (2) \$10,000 to build a public bath; (3) to grant interest on certain deposits.

Referred to Finance Committee.

ORDER OF THE DAY

27. The order of the day being read to consider a report from the Finance Committee, recommending certain increases of salaries, the following report was brought up and read:

The Finance Committee respectfully report:

That they have again considered the question of increasing the salaries of the civic employees, and after due deliberation they recommend that the increase mentioned in the annexed statement be voted.

In the case of the employees paid semi-monthly, the increase will take effect on the 1st February next and in the case of those paid weekly, the increase will be for the next 48 weeks.

The necessary amount, viz: \$15,781.14, to be charged against the general contingent fund.

The whole respectfully submitted;

S. D. VALLIERES, (under reserve.)
L. A. LAPOINTE, (under reserve.)
C. B. CARTER,
G. DESERRES.

(Certified) J. PELLETIER, C.C. & A.

COMMITTEE ROOM,
CITY HALL,

Montreal, 27th January, 1905.

Rapport Supplémentaire re Augmentation des Salaires en 1905.**Supplementary Report re Increase of Salaries in 1905.**

	1904	1905	Augmentation. Increase.
<i>Département du Greffier. — City Clerk's Office.</i>			
E. Gélinas, traducteur—translator.....	\$1,300	\$1,350	\$50
J. E. Gauthier, commis—clerk.....	650	700	50
E. Filiatrault, " "	550	600	50
E. Laflamme, " "	250	400	150
<i>Département en Loi. — Law Department.</i>			
A. Mainville, secrétaire—secretary.....	1,300	1,400	100
L. Turpin, commis—clerk.....	700	750	50
A. St. Pierre, " "	550	600	50
<i>Bureau du Trésorier. — Treasurer's Department.</i>			
C. Arnoldi, asst.-trésorier—asst treasurer.....	2,800	2,900	100
J. Campbell, comptable—accountant.....	1,300	1,500	200
J. Hewitt, caissier—cashier.....	1,900	2,000	100
N. Smith, asst.-caissier—asst. cashier..	1,100	1,150	50
J. A. Charpentier, payeur—paymaster.....	1,100	1,200	100
F. L. Savignac, asst.-payeur asst. paymaster.....	900	1,000	100
J. Prieur, " "	650	750	100
<i>Bureau du Contrôleur. — Comptroller's Office.</i>			
S. Cazavan, asst contrôleur—asst comptroller.....	1,900	2,000	100
P. Keneha, auditeur des recettes—City auditor.....	950	1,000	50
T. Sullivan, vérificateur—inspector.....	950	1,000	50
O. Beauvais, " "	600	650	50
J. A. Landry, comptable—accountant.....	1,000	1,100	100
F. Lavette, " "	950	1,000	50
R. Brunet, " "	600	650	50
R. Bélanger, messager—messenger.....	250	275	25
G. Faillé, papeterie—stationery.....	1,000	1,200	200
<i>Grand Bureau. — Long Room.</i>			
C. Cazavan, comptable—accountant.....	1,050	1,100	50
E. Lebel, " "	1,050	1,100	50
O. Lepage, commis spécial special clerk.....	800	850	50
J. F. Campbell, commis—clerk.....	850	900	50
C. Perreault, " "	850	900	50
P. Phelan, " "	800	850	50
J. A. Prud'homme, " "	650	700	50
H. Cunningham, " "	600	650	50
J. H. Kearns, " "	600	650	50
C. R. Trempe, " "	600	650	50
C. N. Robillard, " "	600	650	50
L. A. Ouimet, inspecteur—inspector.....	900	1,000	100
E. Ducharme, " "	900	1,000	100
H. Brouillet, " "	650	700	50
M. Denehey, " "	650	700	50
<i>Bureau des Licences. — Licences Office.</i>			
A. Bienvenu, surintendant—superintendent.....	2,500	2,600	100
O. Lemire, secrétaire—secretary.....	600	650	50
A. Lancey, inspecteur et assistant—surveyor and assistant.....	900	950	50
J. Choquette, inspecteur en chef—chief surveyor.....	900	950	50
<i>Bureau des Cotiseurs. — Assessors' Office.</i>			
J. E. St. Denis re Gadbois	850	950	100
<i>Bibliothèque Civique. — Civic Library.</i>			
Melle Eva Circé, bibliothécaire—librarian.....	400	500	100
<i>Hôtel de Ville. — City Hall.</i>			
P. Bérubé, surintendant—superintendent.....	565	600	35
W. Morrow, asst. surintendant—asst. superintendent.....	750	800	50
18 femmes à 80c. au lieu de 75c.—18 women at 80c, instead of 75c.....	4,212	4,493	281

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE (Suite). — SUPPLEMENTARY REPORT (Continued).

	1904	1905	Augmentation. Increase.
<i>Voirie. — Road Department.</i>			
J. R. Barlow, surintendant—superintendent	\$1,000	4,000	
" Entretien du cheval—care of horse.....		300	300
H. L. Auclair, asst.-ingénieur—asst. engineer	1,400	1,450	50
R. Bolté, secrétaire—secretary	1,100	1,150	50
H. C. Stanton, commis—clerk	1,100	1,150	50
J. P. Mazurette, secrétaire du supt. secretary of superintendent	750	800	50
F. Smith, ingénieur—engineer	800	850	50
C. Daunais, aide-forgeron—asst. blacksmith	546	624	78
<i>Police.</i>			628
S. H. Carpenter, chef détective—chief detective.....	2,750	2,900	150
Jos. Charpentier, asst., uniforme inclus—asst., uniform included	1,200	1,500	300
8 détectives de 1ère classe de \$900 à \$1,000, uniforme inclus..... }	7,200	8,000	800
8 détectives of 1st class from \$900 to \$1,000, uniform included..... }			
8 détectives de 2ème classe de \$800 à \$900, uniforme inclus..... }	6,400	7,200	800
8 detectives of 2nd class from \$800 to \$900, uniform included..... }			
<i>Police.</i>			
28 hommes de 2ème classe à 1ère—28 men of 2nd class to 1st.....	16,744	18,200	*1,456
35 " 3ème " 2ème—35 " 3rd " 2nd.....	19,110	20,930	1,820
2 opérateurs de \$624 à à \$700—2 operators from \$624 to 700.....	1,248	1,400	152
			5,478
Extra à 16 caporaux, 50c par semaine—Extra to 16 caporals, 50c per week.....		416	416
<i>Cour du Recorder.—Recorder's Court.</i>			5,894
E. Forget, assistant-greffier—asst. clerk	500	600	100
P. J. Ryan, " "	500	600	100
A. Lalonde, huissier—bailiff	600	750	150
<i>Département des Incendies.—Fire Department.</i>			350
<i>Pompiers.—Firemen.</i>			
11 hommes de 2me à 1re classe.—11 men of 2nd to 1st class.....	6,875	7,425	550
30 hommes de 3me à 2me classe.—30 men of 3rd to 2nd class.....	16,500	18,750	2,250
			2,800
<i>Département de l'Eclairage.—Light Department.</i>			
J. Sauvageau, inspecteur des lampes—lamps' surveyor	450	600	150
<i>Télégraphe d'Alarme.—Alarm Telegraph.</i>			
A. Courville, télégraphiste—operator	850	900	50
L. A. Charest, assistant-télégraphiste—asst. operator	450	500	50
M. C. Walsh, " "	450	500	50
J. Delisle, assistant-contremaitre—ass'tant-foreman.....	740	800	60
J. McCaffrey, inspecteur des boîtes—boxes surveyor	650	700	50
H. Blondin, réparateur—repairer	480	600	120
<i>Inspection des Bâtiments.—Building Surveyor.</i>			380
H. E. Lévesque, assistant-inspecteur—asst. surveyor	1,200	1,300	100
<i>Inspecteur des Chaudières.—Boiler Inspector.</i>			
R. Marchand, assistant inspecteur—asst. inspector	1,000	1,100	100
<i>Aqueduc.—Waterworks.</i>			
A. Duval, commis—clerk	650	676	26
H. Larivière, gardien de l'Aqueduc—guardian of the Waterworks	750	850	100
<i>Département des Marchés.—Markets Department.</i>			126
J. E. A. Biron, surintendant—superintendent	1,800	2,000	200
A. Leblanc, secrétaire—secretary	750	800	50
J. M. Jolicœur, 1er commis, Bonsecours—1st clerk, Bonsecours	1,000	1,050	50
J. T. Aymond, 2me " " 2nd " "	600	650	50
E. Dupré, 3me " " 3rd " "	600	650	50
E. Huot, 4me " " 4th " "	600	650	50
L. Brophy, commis, Saint-Antoine—clerk, St. Antoine	700	750	50
J. Trudeau, commis, Saint-Laurent—clerk, St. Lawrence	650	700	50
J. Laniel, assistant pesée à foin—asst. hay weigher	550	600	50

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE (*Suite*). — SUPPLEMENTARY REPORT (*Continued*).

	1904	19 5	Augmentation. — Increase.
MARCHÉS (Suite). — MARKETS (Continued).			
T. Giroux, commis, Saint-Jacques—clerk, St James.....	650	700	50
C. Asselin, 1er commis, Abattoir de l'Est—1st clerk, East. Abattoirs.....	700	750	50
L. Dansereau, 2me " 2nd "	600	650	50
J. Sénaclé, inspecteur des marchés, entretien du cheval inclus—market inspector, horse's care included.....	965	1,050	85
P. Morin, gardien, Bonsecours—guardian, Bonsecours	550	600	50
A. Bissonnette, gard. et balay., Bonsecours—guard. and sweeper, Bonsec	550	575	25
P. Chartré, gard. et balay., Bonsecours—guard. and sweeper, Bonsecours	468	550	82
			992
Département de l'Incineration.—Incineration Department.			
J. B. Chenevert, assistant-surintendant—asst. superintendent.....	624	700	76
Département de l'Hygiène.—Hygiene Department.			
L. Deslonchamps, commis—clerk.....	600	650	50
J. E. Durocher, surintendant police sanitaire—sup'n't sanitary police.....	1,000	1,050	50
J. Quinn, assistant-surintend. " asst. sup'n"	775	800	25
1 homme de la police sanitaire de la 2me classe à la 1re classe—1 man of the sanitary police of the 2nd class to the 1st class	546	624	78
Dr. J. J. McCarrey, inspecteur des aliments—food inspector.....	1,200	1,400	200
Dr. L. J. Demers, inspecteur du lait—milk inspector.....	1,100	1,200	100
Dr. A. Léspérance, " "	1,000	1,100	100
H. Masterman, inspecteur des viandes—meat inspector.....	720	775	55
H. Hamell.	720	775	55
H. McShane, inspecteur, Abattoir de l'Ouest—insp. Western Abattoir.....	800	825	25
F. L. Robert, inspecteur du pain—bread inspector.....	750	775	25
do entretien du cheval horse's care.....		300	300
G. Grenier, inspecteur des fruits—fruit inspect r	600	625	25
A. Catellier, ass. à l'insp. des aliments—asst. to the food inspector	675	700	25
L. Leduc, commis—clerk.....	380	400	20
J. I. Flynn, secrétaire—secretary.....	900	950	50
Dr. J. E. Laberge, mé écin de santé en chef—medical health officer.....	1,900	2,000	100
Dr. H. W. Coyle, médecin examinateur—medical examiner.....	950	1,000	50
Dr. Dazé, vaccinateur—vaccinator	850	900	50
Dr. Ed. Lavigne, " "	850	900	50
A. Mireault, inspecteur de tuberculose—tuberculosis inspector.....	546	582	36
			1,469
Parcs et Traverses.—Parks and Ferries.			
A. Pinoteau, surintendant—superintendent.....	1,350	1,400	50
F. A. Pinoteau, assistant-suri.tendant asst. superintendent.....	750	800	50
1 jardinier de \$9.00 à \$10.50—1 gardener of \$9.00 to \$10.50.....	468	546	78
J. Henderson, surintendant—superintendent.....	1,300	1,350	50
1 charpentier — 1 carpenter	572	600	28
1 chef jardinier 1 chief gardener	572	624	52
1 assistant-jardinier 1 ast gardener	546	598	52
1 ass'tant jardinier - 1 ast gardener	416	468	52
2 garçons de \$3.00 à \$6.00—2 boys of \$3.00 to \$6.00	120	240	120
			532

RECAPITULATION.

	Augmentation. — Increase.	
Finance	\$3,125	Finance
Bibliothèque Civique	100	Civic Library
Hôtel-de-Ville	366	City Hall
Voirie	628	Road
Police	5,894	Police
Cour du Recorder	350	Recorder's Court
Incendies	2,800	Fire
Département de l'Eclairage	150	Light Department
Télégraphe d'Alarmes	380	Alarm Telegraph
Inspection des Pâtiments	100	Building Inspection
Inspection des Chaudières	100	Boiler Inspection
Aqueduc	126	Waterworks
Marchés	992	Market
Incinération	76	Incineration
Hygiène	1,469	Hygiene
Parcs et Traverses	532	Parcs and Ferries
	\$17,188	

A ce sujet, soumis et lu le rapport supplémentaire suivant émanant de la Commission des Finances recommandant certaines augmentations additionnelles de salaires:

La Commission des Finances a l'honneur de faire rapport:

Qu'elle a, de nouveau examiné certaines demandes de la part d'employés municipaux, pour des augmentations de salaires.

Et, après mûre délibération, elle recommande que les augmentations mentionnées dans la liste ci-jointe, soient approuvées. Lesdites augmentations ne devant, néanmoins, prendre effet que le 1er février courant.

Le montant requis pour faire face à cette dépense, à savoir: \$1,402.50, devant être pris sur le contingent général.

Le tout respectueusement soumis,

S.-D. VALLIERES, (sous réserve.)
L.-A. LAPOINTE, (sous-réserve.)
C.-B. CARTER, (sous réserve.)
H.-A. EKERS, (sous réserve.)

(Certifié) J. PELLETIER, C.C. & A.

CHAMBRE DE LA COMMISSION,

HÔTEL DE VILLE.

Montréal, 3 février, 1905.

* * *

Liste supplémentaire des Employés recommandés par la Commission des Finances, à l'assemblée tenue le 3 Février 1905.

	Salaire actuel	Augmentation.
<i>Dépt. du Trésorier (Grand Bureau).</i>		
O. Lepage.....	\$ 800	\$ 50 00
<i>Dépt. du Contrôleur.</i>		
R. Hubert, Comptable.....	850	50 00
A. Benoit, "	850	50 00
<i>Dépt. des Estimateurs.</i>		
Président des Estimateurs.....	1,900	100 00
Vice- " "	1,900	100 00
O. Boivin, commis	950	50 00
C. A. Laurent, commis.....	950	50 00
H. de Martigny, "	950	50 00
H. Prénoveau, "	950	50 00
A. B. Potevin, "	950	50 00
G. Perrault, "	950	50 00
<i>Dépt. de Police.</i>		
3 inspecteurs (Leggett, McMahon et Lamouche).....	1,500	100 00 ch. (y compris l'uniforme)
Lieut. Laflèche, médecin vétérinaire....	725	100 00
<i>Dépt. de la Cour du Recorder.</i>		
F. X. Perras, député-greffier.....	1,300	50 00
T. A. Gauthier, " "	1,300	50 00
R. Bolduc, assistant-greffier.....	900	50 00
A. Chevalier, " "	800	50 00
C. B. Lacasse, officier enquêteur.....	750	50 00
E. Houle, messager des recorders.....	300	100 00
<i>Dépt. des Déetectives.</i>		
E. Lafiamme, photographe et commis....	720	80 00
<i>Dépt. de l'Incinération.</i>		
J. A. Lemay, commis	600	50 00
<i>Moins un mois.....</i>		
	\$1530 00	
	127 50	
	\$1402 50	

In this connection submitted and read the following supplementary report from the Finance Committee, recommending certain additional increases of salaries.

The Finance Committee respectfully report:

That they have again considered certain applications from civic employees for increases of salaries;

And, after due deliberation, they recommend that the increases mentioned in the annexed list be approved of. Said increases, however, not to take effect before the 1st of February, inst.

The amount required for said increases, viz: \$1,402.50, to be charged against the general contingent fund.

The whole respectfully submitted,

S. D. VALLIERES, (under reserve.)
L. A. LAPONTE, (under reserve.)
C. B. CARTER, (under reserve.)
H. A. EKERS, (under reserve.)

(Certified) J. PELLETIER, C.C. & A.

COMMITTEE ROOM,
CITY HALL,

Montreal, 3rd February, 1905.

* * *

Supplementary list of Employees recommended by the Finance Committee at a Meeting held on the 3rd February, 1905.

	Present Salary.	Increase.
<i>Treasurer's Dept. (Long Room).</i>		
O. Lepage.....	\$ 800	\$ 50 00
<i>Comptroller's Dept.</i>		
R. Hubert, Accountant.....	850	50 00
A. Benoit, "	850	50 00
<i>Assessors' Dept.</i>		
Chairman of the Board of Assessors.....	1,900	100 00
Vice " " "	1,900	100 00
O. Boivin, clerk.....	950	50 00
C. A. Laurent, "	950	50 50
H. de Martigny, clerk.....	950	50 00
H. Prénoveau, "	950	50 00
A. B. Potevin, "	955	50 00
G. Perrault, "	950	50 00
<i>Police Dept.</i>		
3 inspectors (Leggett, McMahon & Lamouche).....	1,500	100 00 each (including uniform)
Lieut. Laflèche, veterinary surgeon....	725	100 00
<i>Recorder's Court.</i>		
F. X. Perras, deputy-clerk.....	1,300	50 00
T. A. Gauthier, " "	1,300	50 00
R. Bolduc, assistant-clerk.	900	50 00
A. Chevalier, " "	800	50 00
C. B. Lacasse, investigating-officer.....	750	50 00
H. Houle, Recorder's Messenger.....	300	100 00
<i>Detectives Dept.</i>		
E. Lafiamme, photograph and clerk....	720	80 00
<i>Incineration Dept.</i>		
J. A. Lemay, clerk.....	600	50 00
	\$1530 00	
	127 50	
	\$1402 50	

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE propose, appuyé par M. l'échevin LEVY,
Que lesdits rapports soient adoptés.

Proposé en amendement par M. l'échevin LARIVIERE,
appuyé par M. l'échevin BUMBRAY,

Que les rapports de la Commission des Finances, maintenant devant le Conseil, soient amendés en y retranchant toutes les augmentations recommandées aux employés dont le salaire est de plus de \$1,000, sauf, cependant, les augmentations octroyées aux employés qui ont été promus ou ont été nommés à d'autres positions, et sauf aussi, M. E. Gélinas, traducteur, dont le salaire a été établi par le Conseil sur l'échelle de \$1,000 à \$1,500, et que, ainsi amendés, lesdits rapports soient adoptés.

Proposé en sous-amendement par M. l'échevin LAVALLÉE,
appuyé par M. l'échevin PROULX,

Que le nom de M. P. Terrault, régistraire, avec une augmentation de \$100, soit ajouté aux rapports ci-dessus.

Le Conseil se divise comme suit:

Pour: Larivière, Saint-Denis, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Chaussé, Ricard, Walsh, N. Lapointe, Lemay, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette—18.

Contre: Vallières, Robertson, Clearihue, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Carter, Sauvageau et Hébert—9.

Son Honneur le Maire déclare ledit sous-amendement perdu en vertu de la section 42 de la charte.

Proposé par un nouveau sous-amendement, par M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN,

Que le nom de Prosper Rivard, commis au département des Chemins, avec une augmentation de \$100, soit ajouté auxdits rapports.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix est affirmatifé, et il est

Résolu: En conséquence, (M. l'échevin Clearihue dissident.)

Proposé encore en sous-amendement par M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS,

Que le nom de M. L.-A. D'Amour, assistant-chef du Département des Incendies, avec une augmentation de \$100, soit ajouté auxdits rapports.

Le Conseil se divise comme suit:

Pour: Robertson, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, Hébert, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette—21.

Contre: Vallières, Larivière, Saint-Denis, Clearihue, Wilson et Carter—6.

Ainsi il est convenu et

Résolu: En conséquence.

Proposé, en outre, en sous-amendement, par M. l'échevin CHAUSSÉ, appuyé par M. l'échevin MARCHAND,

Que les noms des Drs Bouchard et O'Connor, médecins du département de Police, avec augmentation de \$100 chacun soit ajouté auxdits rapports.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, il fut emporté et

Résolu: En conséquence, (MM. les échevins Clearihue, Vallières et Robertson dissidents.)

Proposé, en outre, en sous-amendement, par M. l'échevin MARCHAND, appuyé par M. l'échevin CHAUSSÉ,

Que le nom de M. F.-X. Laroche, huissier de la Cour du Recorder, avec une augmentation de \$50, soit ajouté auxdits rapports.

Ledit sous-amendement, étant mis aux voix, le Conseil se divise:

Pour: Larivière, Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, Ricard, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, Hébert, Marchand, Proulx, Paquin et Duquette—16.

Contre: Vallières, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Dagenais, Turner, L.-A. Lapointe, Bumbray, Carter, Bastien et Leclaire—11.

Son Honneur le Maire déclare ledit sous-amendement perdu en vertu de la section 42 de la Charte.

Sur proposition de M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient amendés en accordant une augmentation de \$100 au lieu de \$50 à M. J.-E. Gauthier, commis dans le bureau du greffier de la Ville.

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin MARCHAND, il est

Résolu: Que M. L. Leduc, commis au Département d'Hygiène et des Statistiques recommandé pour une augmentation de \$20 soit gratifié d'une augmentation de \$100, et que lesdits rapports soient amendés en conséquence, (M. l'échevin Clearihue dissident.)

Proposé un autre sous-amendement, par M. l'échevin LAVALLÉE, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE,

Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. LEVY,
That said reports be adopted.

Moved in amendment by Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. BUMBRAY,

“That the reports of the Finance Committee now before the Council, be amended by striking therefrom, all the increases recommended to employees whose salary is more than \$1,000, with the exception, however, of the increases granted to employees who have been promoted or have been appointed to other positions, and with the exception, also of Mr. E. Gélinas, translator, whose salary has been fixed by the Council at the scale of \$1,000 to \$1,500, and that so amended said reports be adopted.

Moved in sub-amendment by Ald. LAVALLÉE, seconded by Ald. PROULX,

“That the name of P. Terrault, registrar, with an increase of \$100, be added to said reports.

The Council divided thereon:

Yea: Larivière, St. Denis, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Chaussé, Ricard, Walsh, N. Lapointe, Lemay, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette—18.

Nays: Vallières, Robertson, Clearihue, Wilson, L. A. Lapointe, Bumbray, Carter, Sauvageau and Hébert—9.

His Worship the Mayor declared said sub-amendment lost in virtue of section 42 of the charter.

Moved in further sub-amendment by Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. BASTIEN,

That the name of Prosper Ricard, clerk, Road Department, with an increase of \$100, be added to said reports.

Said sub-amendment being put, the same was carried and it was

Resolved: Accordingly (Ald. Clearihue dissenting.)

Moved in further sub-amendment by Ald. PROULX, seconded by Ald. DAGENAIS,

“That the name of L. A. D'Amour, asst. chief of fire department, with an increase of \$100, be added to said reports.

The Council divided thereon:

Yea: Robertson, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, Hébert, Bastien, Marchand, Leclaire Proulx, Paquin and Duquette—21.

Nays: Vallières, Larivière, St. Denis, Clearihue, Wilson, and Carter—6.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Moved in further sub-amendment by Ald. CHAUSSÉ, seconded by Ald. MARCHAND,

That the names of Drs. Bouchard and O'Connor, physicians of the Police Department, with increases of \$100 respectively, be added to said reports.

Said sub-amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly, (Ald. Clearihue, Vallières and Robertson, dissenting.)

Moved in further sub-amendment by Ald. MARCHAND, seconded by Ald. CHAUSSÉ,

That the name of F. X. Laroche, bailiff, Recorder's Court, with an increase of \$50, be added to said reports.

Said sub-amendment being put, the Council divided;

Yea: Larivière, Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, Ricard, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, Hébert, Marchand, Proulx, Paquin and Duquette—16.

Nays: Vallières, St. Denis, Robertson, Clearihue, Dagenais, Turner, L.-A. Lapointe, Bumbray, Carter, Bastien and Leclaire—11.

His Worship the Mayor declared said sub-amendment lost in virtue of section 42 of the charter.

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That said reports be amended by granting an increase of \$100 instead of \$50, to J. E. Gauthier, clerk, City Clerk's office.

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. MARCHAND, it was

Resolved: That L. Leduc, clerk, in the Hygiene and Statistics department, recommended for an increase of \$20, be granted an increase of \$100 and that said reports be amended accordingly, (Ald. Clearihue dissenting.)

Moved in further sub-amendment by Ald. LAVALLÉE, seconded by Ald. DUQUETTE,

That the word "scavengers" be added to said reports,

Que le mot "vidangeurs" soit ajouté auxdits rapports, avec les chiffres \$2,500, et que ladite somme soit placée au crédit de la Commission de l'Incinération, afin d'augmenter les gages des vidangeurs de 8 1/3 cents par jour.

M. l'échevin L.-A. Lapointe soulève un point d'ordre, prétenant que ladite motion ne pouvait être ainsi soumise, à moins de porter le certificat du contrôleur de la Ville (section 336 de la charte).

Son Honneur le Maire déclare ladite motion hors d'ordre. L'amendement étant mis aux voix, le Conseil se divise:

Pour: Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, Hébert, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette—24.

Contre: Clearihue et Lévy—2.

Ainsi l'amendement est adopté et il est

Résolu: En conséquence.

M. l'échevin LAVALLÉE propose alors, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Que les journaliers à l'emploi de la Corporation reçoivent une augmentation de 2 1/2 cents de l'heure, soumis à l'approbation du contrôleur.

Question différée.

M. l'échevin Robertson propose l'ajournement du Conseil. Perdu sur division.

Proposé par M. l'échevin LAVALLÉE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Que la Commission des Finances soit priée de mettre de côté toutes les sommes déduites des rapports de la Commission des Finances, maintenant devant le Conseil, et que lesdites sommes servent, après un rapport au Conseil, à augmenter les gages des journaliers à l'emploi de la Ville.

Question différée.

28. L'ordre du jour étant lu, pour être pris en considération, un avis de motion par M. l'échevin Leclaire pour un règlement *re construction* sur la rue Saint-Antoine, il est

Résolu: Que le greffier de la Ville reçoive instruction de rédiger un règlement en conséquence, et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

Sur proposition de M. l'échevin SAINT-DENIS, appuyé par M. l'échevin VALLIÈRES,

Le Conseil s'adjourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSSET,
Asst. Greffier de la Ville.

COMMISSION DE POLICE.

Compte rendu de l'assemblée du 8 février

Sont présents : MM. les échevins Saint-Denis, président, Stearns, Marchand, Paquin, Wilson et Chaussé.

Une délégation des charretiers de Longueuil fut entendue.

Ils demandent un règlement par lequel ils auraient droit à trois courses le dimanche et à deux les jours de semaine, pour les omnibus entre Montréal et Longueuil, mais, comme les charretiers de Montréal s'y opposent, ils demandent à la Commission de vouloir bien se prononcer.

Résolu: Que l'étude de cette question soit remise à la prochaine séance, afin d'entendre les deux parties.

—M. L. Loranger compare de la part de l'Association des Colporteurs de Fruits et demande que ladite Association ait le privilège de faire des suggestions quant à ceux qui devraient avoir des licences. De cette manière, l'Association pourrait se protéger et donner au public un meilleur service.

La question est référée au surintendant de la Police.

—Le rapport des experts de la Ville concernant les différentes soumissions pour chaussures est soumis et lu.

Proposé par M. l'échevin Stearns que Fogarty & Bros. étant les plus bas soumissionnaires, le contrat leur soit octroyé.

Proposé en amendement par M. l'échevin Paquin :

Attendu que la soumission de Fogarty & Bros. n'est pas conforme aux avis et attendu qu'ils n'ont pas envoyé d'échantillons tel que requis par ledit avis, que ledit contrat soit donné à G. Marcoux.

with the figures \$2,500, and that said amount be placed to the credit of the Incineration Committee, in order that the wages of the scavengers may be increased by 8 1/3 cents per day.

Ald. L. A. Lapointe, raised a point of order contending that said motion could not be put as it did not bear the certificate of the City Comptroller, (section 336 of the charter.)

His Worship the Mayor declared said motion out of order.

The amendment being put, the Council divided:

Yea: Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, Hébert, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette—24.

Nay: Clearihue and Lévy—2.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Ald. LAVALLÉE thereupon moved, seconded by Ald. CLEARIHUE,

That the laborers employed by the City be paid an increase of 2 1/2 cents per hour, subject to the approval of the City Comptroller.

Consideration deferred.

Ald. ROBERTSON, moved that the Council do now adjourn.

Lost on division.

Ald. LAVALLÉE then moved, seconded by Ald. CLEARIHUE,

That the Finance Committee be requested to lay aside any sums deducted from the reports of the Finance Committee, now before the Council and that said sums be applied, by a report to Council, to increase the wages of the laborers employed by the City.

Consideration deferred.

28. The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Leclaire for a by-law *re construction* on St. Antoine street, it was

Ordered: That the City Clerk be instructed to draft a by-law accordingly and to give the same its rank on the order of the day.

On motion of Ald. ST. DENIS, seconded by Ald. VALLIÈRES,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSSET,
Asst. City Clerk.

POLICE COMMITTEE.

Report of Meeting, held the 8th of February.

Present : Ald. St. Denis, chairman, Stearns, Marchand, Paquin, Wilson and Chaussé.

A delegation of carters from Longueuil was heard. They wanted some settlement by which they could run three omnibus on Sunday and two on week days between Montréal and Longueuil, but as the local carters were objecting, they asked the Committee to decide.

Resolved: That this matter be deferred till next meeting in order to hear both sides of the question.

—Mr. L. Loranger appeared on behalf of the Association of Fruit Peddlars and ask that said association have the privilege of making suggestions as to whom should be granted licenses. By that means the association wanted to protect itself and give the public better service.

The matter was

Referred to the Superintendent of Police.

—The report of the City Experts anent the different tenders for shoes was submitted and read.

It was

Moved by Ald. Stearns

That Fogarty & Bros. being the lowest tenderers, they be given the contract.

Moved in amendment by Ald. Paquin,

Whereas Fogarty Bros. tender did not conform with the advertisements and whereas they did not send in a sample as asked in said advertisement, that said contract be given to G. Marcoux.

Proposé en sous-amendement par M. l'échevin Marchand, qu'attendu que la soumission de Léon Julien et les échantillons sont conformes à l'avis, que le contrat lui soit accordé.

La Commission se divise comme suit sur ce sous-amendement :

Pour : Chaussé, Wilson, Marchand—3.

Contre : Paquin, Stearns, St-Denis—3.

Ainsi le sous-amendement est perdu.

M. l'échevin Chaussé propose en sous-amendement :

Que les contrats soient accordés aux trois soumissionnaires, chacun pour un tiers, le tout suivant les prix mentionnés dans leurs soumissions respectives, et il est

Résolu : En conséquence (M. l'échevin Paquin, dissident.)

Le président ajoute que le surintendant de la Police et le quartier-maitre reçoivent instructions de voir à ce que chacun des soumissionnaires fasse une chaussure "congress", suivant l'échantillon étalon.

—Une lettre de MM. James-J. Browne & Fils offrant de vendre la propriété occupée actuellement comme station de police No 12, est

Référée à la Commission des Finances.

—Le rapport du sous-comité sur les costumes, pour examiner si tous les échantillons soumis étaient conformes aux spécifications est lu et approuvé.

—La résignation du constable G.-H. Hughes, sur recommandation du surintendant de Police, est acceptée, et Chas. Larivière est nommé à sa place.

—L'opinion des avocats de la Ville *re* promotion des assistants-détectives au grade de détectives de 2de classe, est soumise et lue : elle se lit comme suit :

"Messieurs,

"Conformément à une résolution de votre Commission nous avons l'honneur de faire rapport *re* promotion de "sept assit.-détectives, à la position de détectives de 2de classe.

"La question est de savoir si ces positions sont établies légalement, étant donné le fait qu'elles constituent une augmentation dans le nombre des détectives de 2de classe prévus par le Conseil dans ses estimés pour 1905, "et par conséquent il n'y a pas d'argent voté pour payer la différence dans le salaire des hommes nouvellement promus.

"En principe, nous sommes d'opinion que votre Commission ne peut nommer plus de détectives de 2de classe "avec un salaire de \$900 par année que le nombre spécifié "dans les estimés pour 1905, à savoir, 8 ;

"Votre Commission peut, néanmoins, donner le titre "de détective de 2de classe aux assistants-détectives, pour "vu que le salaire desdits hommes soit tel que celui "régulièrement voté par le Conseil, à savoir, pour la position d'assistant-détective ou constable, suivant le cas, "et sans anticiper sur les estimés additionnels qui pourraient être votés plus tard, il serait important qu'une résolution incorporant telle nomination mentionnerait "en même temps, d'une manière précise, le salaire à être payé, afin d'éviter toute erreur ou ambiguïté quant à l'interprétation qui pourrait lui être donnée dans l'avenir."

Conformément à cette opinion, sur demande de M. l'échevin Chaussé, il est

Résolu : Que les assistants-détectives qui ont été nommés détectives de 2de classe à la dernière séance, c'est-à-dire : Viens, McCall, Lescarbeau, Vincent, Connors, Laberge et Charbonneau, reçoivent chacun le salaire d'un constable de 1ère classe.

Sur proposition de M. l'échevin Stearns,

Il est unanimement

Résolu : Que les assistants-détectives S. LeHuquet et H. Cowan soient aussi promus au grade de détectives de 2de classe, sujet aux conditions de la résolution ci-dessus.

Il est

Résolu : Que la somme de \$225.00 soit demandé au Conseil, afin de rembourser le capitaine de police Charbonneau, de la station No 15, pour le loyer qu'il aura à payer pour une demeure plus convenable.

Et la séance est adjournée.

JOHN-J. BARRY,
Secretary.

Moved in sub-amendment by Ald. Marchand, That whereas Léon Julien's tender and samples are according to the Committee's advertisement, that he be given the contract.

The Committee divided as follows, on this sub-amendment :

*Yea*s : Chaussé, Wilson, Marchand—3.

*Nay*s : Paquin, Stearns, St. Denis—3.

So the sub-amendment was lost.

Ald. Chaussé

Moved in sub-amendment,

That each of the three tenderers be given one-third of the shoe contract—the whole according to the prices mentioned in their respective tenders. And it was

Resolved : Accordingly, Ald. Paquin dissenting.

The chairman added the Superintendent of Police and quarter-master be instructed to see that each tenderer make a shoe "congress" according to standard sample.

—A letter from Messrs. James-J. Browne & Son, offering to sell a property used as No. 12 Police Station, was

Referred to the Finance Committee.

—The report of the Sub-Committee on uniforms, to the effect that all samples submitted were made according to specifications, was read and approved.

—The resignation of No. 361 const. G.-H. Hughes was, at the recommendation of the Superintendent of Police, accepted and Chas. Larivière was appointed in his stead.

—The opinion of the City Attorneys *Re* : promotion of assistant-detectives to the rank of 2d class detectives was submitted and read : It was as follows :

"Gentlemen,

"In conformity with a resolution of your Committee "we have the honor to report *re* : promotion of seven "assistant-detectives to the position of 2d class detectives.

"The question is to know if these positions are legally established—it being a fact that they are an increase "in the number of 2d class detectives provided for by the "Council in its appropriations for 1905, and that consequently, there is no money voted to pay the difference "in the salary of the newly promoted men.

"In principle we are of opinion that your Committee "cannot appoint more 2d class detectives with a salary "of \$900. per year than the number which is mentioned "in the appropriations for 1905, viz, 8 ;—

"Your Committee can, nevertheless, give the title of "2d class detectives to assistant-detectives, provided the "salary of said men remain as that regularly voted by "Council, viz, for the position of assistant-detective or "constable according to the case, and without anticipating upon the additional appropriations that could be "voted later on.

"It would be important that a resolution embodying "such appointment mention at the same time, in a precise "manner the salary to be paid so as to avoid all error "or ambiguity as to its interpretation to be given to "same in the future."

So, in accordance with this opinion, upon motion of Ald. Chaussé,

It was

Resolved : That the assistant-detectives who had been named 2d class detectives at the last meeting, i.e. : Viens, McCall, Lescarbeau, Vincent, Connors, Laberge and Charbonneau be each given the salary of a 1st class constable.

On motion of Ald. Stearns,

It was unanimously

Resolved : That the assistant-Detectives S. LeHuquet and H. Cowan be also promoted to the rank of 2nd class detectives, subject to the terms of the above resolution.

It was

Resolved : That the sum of \$225.00 be asked from the Council with which to reimburse capt. of police Charbonneau of No. 15 Station, for rent he will have to pay for a more suitable dwelling.

And the meeting adjourned.

JOHN-J. BARRY,
Secretary.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE
L'ECLAIRAGE.

Compte rendu de l'assemblée du 9 février

Sont présents : MM. les échevins Robertson, président, Nelson, Duquette, Proulx, Walsh, Sauvageau et Dagenais.

La demande de Bissonnette & Lalande pour permission d'ouvrir un clos de bois de chauffage est alors prise en considération. L'Inspecteur des Bâtisses ayant fait un rapport favorable à ce sujet, après quelque discussion, il est

Résolu : Que la permission demandée soit accordée et qu'un rapport soit fait au Conseil, en conséquence.

—Les soumissions suivantes furent alors ouvertes :

	COSTUMES D'ÉTÉ SUMMER UNIFORMS		COSTUMES D'HIVER WINTER UNIFORMS			
	Officiers. Officers.	Hommes. Men.	Paletots de Capitaines. Captains' Overcoats	Paletots de contre-maîtres. Foremen's Overcoats.	Paletots d'hommes. M'n's Overcoats.	Pantalons. Pants.
Wm. Currie.....	\$11 36	\$8 73	\$15 00	\$9 00	\$8 93	\$3 47
J. R. Lesage.....	11 93	8 89	16 97	9 97	9 87	3 78
P. Ogulwick.....	11 21	8 72	16 53	9 23	9 03	3 85
Drolet, Dufour & Cie.....		8 24	16 80	8 24	8 20	3 60
C. E. Lamoureux & Cie.....	11 84	8 74	17 50	9 13	8 98	3 38
J. & A. Normandin.....	11 04	8 60	15 50	8 62	8 59	3 56
Bastien & Brunelle.....						

CHAUSSURES.—BOOTS.

Fogarty & Bros.....	\$2.85 la paire—per pair.
G. Marcoux.....	2.89 "

KÉPIS.

	Officiers.	Hommes.	Lettres.
H. K. Martin.....	\$1.47	\$1.65	4½ cts chaque
Trudel & Graham.....	1.70	1.65	5 " "
A. Doin.....	1.75	1.75	5 " "

CASQUETTES DE FOURRURES.

	Mouton de Perse.	Loup-marin.
Trudel & Graham.....	\$7.90	\$2.95

BOYAUX A INCENDIES.

Gutta Percha & Rubber Mfg Co. "Paragon".....	90 cts le pied
do "Peer less".....	80 " "
Canadian Rubber Co. "Keystone".....	85 "
do "Patrol".....	80 " "
H. K. Martin "Perfection".....	80 " "

Les prix ci-dessus comprennent l'accouplement.
Une réduction de 5 cts par pied, dans chaque cas, si l'accouplement n'est pas requis.

BOITES D'ALARMS POUR LE FEU.

Northern Electric Co.	\$65.00 chaque
----------------------------	----------------

APPAREILS POUR INCENDIES.

	Traineaux pour 3 boyaux.	Voitures pour 3 boyaux.	Voitures d'échelles.
T. Trudeau.....	\$765.00		
St. Lawrence Waggon Co.	825.00	\$1800.00	\$800.00
Ledoux Carriage Co.	966.00	1911.00	748 50

ÉCHELLES À EXTENSION.

W. E. Seagrave, No 1 Leader.....	\$4,975.00
do No 2 ".....	3,500.00

SOUPAPES DE BORNE-FONTAINES.

W. H. Carson.....	\$900.00 pour 100
J. W. Pyke.....	10.00 chaque
W. E. Seagrave	8.75 pour lots de 500 10.00 pour 2½ pouces 20.00 pour 4½ "

FIRE AND LIGHT COMMITTEE.

Report of Meeting, held the 9th of February.

Present: Ald. Robertson, chairman, Nelson, Duquette, Proulx, Walsh, Sauvageau and Dagenais.

The application from Bissonnette & Lalande for permission to open a fire wood yard was then taken up. The Building Inspector reporting favorably thereon, after some discussion, it was

Resolved: That the permission sought for be granted, and a report made to Council accordingly.

The following tenders were then opened:

	Officiers.	Hommes.	Paletots de Capitaines. Captains' Overcoats	Paletots de contre-maîtres. Foremen's Overcoats.	Paletots d'hommes. M'n's Overcoats.	Pantalons. Pants.
Wm. Currie.....	\$11 36	\$8 73	\$15 00	\$9 00	\$8 93	\$3 47
J. R. Lesage.....	11 93	8 89	16 97	9 97	9 87	3 78
P. Ogulwick.....	11 21	8 72	16 53	9 23	9 03	3 85
Drolet, Dufour & Cie.....		8 24	16 80	8 24	8 20	3 60
C. E. Lamoureux & Cie.....	11 84	8 74	17 50	9 13	8 98	3 38
J. & A. Normandin.....	11 04	8 60	15 50	8 62	8 59	3 56
Bastien & Brunelle.....						

CHAUSSURES.—BOOTS.

Fogarty & Bros.....	\$2.85 la paire—per pair.
G. Marcoux.....	2.89 "

KÉPIS.

	Officiers.	Hommes.	Lettres.
H. K. Martin.....	\$1.47	\$1.65	4½ cts chaque
Trudel & Graham.....	1.70	1.65	5 " "
A. Doin.....	1.75	1.75	5 " "

CASQUETTES DE FOURRURES.

	Mouton de Perse.	Loup-marin.
Trudel & Graham.....	\$7.90	\$2.95

BOYAUX A INCENDIES.

Gutta Percha & Rubber Mfg Co. "Paragon".....	90 cts le pied
do "Peer less".....	80 " "
Canadian Rubber Co. "Keystone".....	85 "
do "Patrol".....	80 " "
H. K. Martin "Perfection".....	80 " "

Les prix ci-dessus comprennent l'accouplement.
Une réduction de 5 cts par pied, dans chaque cas, si l'accouplement n'est pas requis.

BOITES D'ALARMS POUR LE FEU.

Northern Electric Co.	\$65.00 chaque
----------------------------	----------------

APPAREILS POUR INCENDIES.

	Traineaux pour 3 boyaux.	Voitures pour 3 boyaux.	Voitures d'échelles.
T. Trudeau.....	\$765.00		
St. Lawrence Waggon Co.	825.00	\$1800.00	\$800.00
Ledoux Carriage Co.	966.00	1911.00	748 50

ÉCHELLES À EXTENSION.

W. E. Seagrave, No 1 Leader.....	\$4,975.00
do No 2 ".....	3,500.00

SOUPAPES DE BORNE-FONTAINES.

W. H. Carson.....	\$900.00 pour 100
J. W. Pyke.....	10.00 chaque
W. E. Seagrave	8.75 pour lots de 500 10.00 pour 2½ pouces 20.00 pour 4½ "

	Officiers.	Hommes.	Paletots de Capitaines. Captains' Overcoats	Paletots de contre-maîtres. Foremen's Overcoats.	Paletots d'hommes. M'n's Overcoats.	Pantalons. Pants.
Wm. Currie.....	\$11 36	\$8 73	\$15 00	\$9 00	\$8 93	\$3 47
J. R. Lesage.....	11 93	8 89	16 97	9 97	9 87	3 78
P. Ogulwick.....	11 21	8 72	16 53	9 23	9 03	3 85
Drolet, Dufour & Cie.....		8 24	16 80	8 24	8 20	3 60
C. E. Lamoureux & Cie.....	11 84	8 74	17 50	9 13	8 98	3 38
J. & A. Normandin.....	11 04	8 60	15 50	8 62	8 59	3 56
Bastien & Brunelle.....						

	Officiers.	Hommes.	Paletots de Capitaines. Captains' Overcoats	Paletots de contre-maîtres. Foremen's Overcoats.	Paletots d'hommes. M'n's Overcoats.	Pantalons. Pants.
Wm. Currie.....	\$11 36	\$8 73	\$15 00	\$9 00	\$8 93	\$3 47
J. R. Lesage.....	11 93	8 89	16 97	9 97	9 87	3 78
P. Ogulwick.....	11 21	8 72	16 53	9 23	9 03	3 85
Drolet, Dufour & Cie.....		8 24	16 80	8 24	8 20	3 60
C. E. Lamoureux & Cie.....	11 84	8 74	17 50	9 13	8 98	3 38
J. & A. Normandin.....	11 04	8 60	15 50	8 62	8 59	3 56
Bastien & Brunelle.....						

	Officiers.	Hommes.	Paletots de Capitaines. Captains' Overcoats	Paletots de contre-maîtres. Foremen's Overcoats.	Paletots d'hommes. M'n's Overcoats.	Pantalons. Pants.
Wm. Currie.....	\$11 36	\$8 73	\$15 00	\$9 00	\$8 93	\$3 47
J. R. Lesage.....	11 93	8 89	16 97	9 97	9 87	3 78
P. Ogulwick.....	11 21	8 72	16 53	9 23	9 03	3 85
Drolet, Dufour & Cie.....		8 24	16 80	8 24	8 20	3 60
C. E. Lamoureux & Cie.....	11 84	8 74	17 50	9 13	8 98	3 38
J. & A. Normandin.....	11 04	8 60	15 50	8 62	8 59	3 56
Bastien & Brunelle.....						

	Officiers.	Hommes.	Paletots de Capitaines. Captains' Overcoats	Paletots de contre-maîtres. Foremen's Overcoats.	Paletots d'hommes. M'n's Overcoats.	Pantalons. Pants.
Wm. Currie.....	\$11 36	\$8 73	\$15 00	\$9 00	\$8 93	\$3 47
J. R. Lesage.....	11 93	8 89	16 97	9 97	9 87	3 78
P. Ogulwick.....	11 21	8 72	16 53	9 23	9 03	3 85
Drolet, Dufour & Cie.....		8 24	16 80	8 24	8 20	3 60
C. E. Lamoureux & Cie.....	11 84	8 74				

Résolu : Que les soumissions suivantes pour costumes soient acceptées :

Fogarty & Bros., chaussures à \$2.85 par paire.

H.-K. Martin, casquettes d'officiers à \$1.47 chaque ; lettres, 4½c chaque.

Trudel & Graham, casquettes pour hommes à \$1.65 chaque, complètes.

Trudel & Graham, casquettes en mouton de Perse, \$7.90 chaque.

Trudel & Graham, casquettes en loup marin, \$2.95 chaque.

Bastien & Brunelle, costumes d'été d'officiers	\$11.04
C.-E. Lamoureux, costumes d'été d'hommes	8.24
C.-E. Lamoureux, paletots de contre-maîtres	8.24
C.-E. Lamoureux, paletots pour hommes	8.20
J. & A. Normandin, pantalons d'hiver	3.38
Wm. Currie, paletots de capitaines	15.00

Résolu : Que la soumission de la Northern Electric Co., pour 50 boîtes d'alarmes pour le feu non-interférentes, soit acceptée, à raison de \$65.00 chacune.

Résolu : Que 5,000 pieds de boyaux "Keystone" soient achetés de la Canadian Rubber Co., à 85c par pied avec accouplements.

Résolu : Que les soumissions suivantes pour appareils à incendie soient acceptées :

W.-E. Seagrave, échelle à extension	\$4,975.00
Ledoux Carriage Co., voitures d'échelles	748.50
T. Trudeau, traîneaux pour 3 boyaux	765.00
St. Lawrence Waggon Co., voitures pour 3 boyaux	1,800.00

Ces soumissions sont acceptées, à condition, toutefois, que les fonds soient votés par le Conseil à cet effet, et qu'un rapport soit fait en conséquence, une somme de \$6,000 devant être ajoutée audit rapport pour une pompe à vapeur et aussi une somme de \$10,000 pour soupapes de borne-fontaines, pour lesquelles des soumissions ont été demandées.

Résolu : Que les différentes soupapes de borne-fontaines soumises soient examinées et essayées par les experts suivants :

Dean Bovey, de l'Université McGill et Messieurs Naylor et Champagne. Le coût de tel examen et essais ne devant pas excéder \$100.

Résolu : Que MM. les échevins Walsh et Duquette forment une sous-commission à l'effet de surveiller les contrats pour habillement des pompiers, contrats qui viennent d'être accordés.

Résolu : Que les dépôts soient remis aux soumissionnaires dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Soumise et lue une lettre de M. H.-K. Martin, attirant l'attention de la Commission sur un nouvel extincteur dont il est l'agent.

Référez au Chef.

Résolu : Que les lieux présentement occupés comme station de feu No 18, soient loués de nouveau, pour un an, du 1^{er} mai 1905, à \$35.00 par mois.

M. Beaulieu est autorisé à faire remplacer les tuyaux à l'eau, en plomb, de la station No 16, par des tuyaux en fer, au coût d'environ \$70.00.

Résolu : Que Messieurs les échevins Sauvageau, Wilson et Duquette soient nommés pour former la sous-commission pour faire poser des nouveaux planchers dans les stations Nos 8 et 16 et aussi un escalier dans la station No 8.

La sous-commission prierà aussi M. Wm. Rodden, architecte, pour préparer les plans pour les changements projetés à la station No 2 et soumettre ledit rapport à la prochaine séance.

Soumise et lue une lettre de M. Bienvenu *re* inspection de moteurs.

Résolu : Que M. Bienvenu soit requis de fournir une liste des noms de ces manufacturiers ou autres, qui se sont plaint du manque d'inspection suffisante des moteurs.

Soumise et lue une lettre de M. Théo. Daoust, architecte, offrant ses services.

Déposée dans les archives.

Résolu : Qu'un rapport soit fait au Conseil, pour permettre de payer à même les estimés de la présente année les comptes de 1904, pour ferrage de chevaux, compte s'élevant à \$248.11.

Sur présentation des rapports des surintendants des Alarmes à Incendie et de l'Eclairage, il est

Resolved : That the following tenders for uniforms be accepted :

Fogart, & Bros	Boots @ \$2.85 per pair.
H. K. Martin	Officers' caps @ \$1.47 each, Letters 4½c. each.
Trudel & Graham	Men's caps @ \$1.65 each complete.
do	Persian lamb caps @ \$7.90 each.
do	Hair seal caps @ \$2.95.
Bastien & Brunelle	Officers' summer uniforms @ \$11.04
C. E. Lamoureux	Men's " " @ 8.24
do	Foremen's overcoats @ 8.24
do	Men's " " @ 8.20
J. & A. Normandin	Winter pants @ 3.38
Wm. Currie	Captains' overcoats @ 15.00

Resolved : That the Northern Electric Co.'s tender for 50 non-interfering fire alarm boxes be accepted, at \$65.00 each.

Resolved : That 5,000 feet of "Keystone" fire hose be purchased from the Canadian Rubber Co., at 85 cents per foot with couplings.

Resolved : That the following tenders for fire apparatus be accepted:

W. E. Seagrave, aerial ladder	\$4,975.00
Ledoux Carriage Co., H. and L. truck	748.50
T. Trudeau, 3 hose sleighs	765.00
St. Lawrence Waggon Co., 3 hose waggons	1,800.00

These tenders are accepted, conditionally, however, that the necessary funds are voted by Council for the purpose, and a report made to Council accordingly. A sum of \$6,000 to be added to said report for a steamer, and also a sum of \$10,000 for hydrant valves, tenders for which have been advertised for.

Resolved : That the various hydrant valves submitted be examined and tested by the following experts: Dean Bovey, of McGill University, and Messrs. Naylor and Champagne. The cost of such examination and test with report on same not to exceed \$100.

Resolved : That Ald. Walsh and Duquette be appointed a sub-committee regarding the firemen's clothing for which contracts have just been awarded.

Resolved : That deposits be returned to the unsuccessful tenderers.

Submitted and read a letter from Mr. H. K. Martin, calling attention of the Committee to a new fire extinguisher for which he is agent.

Referred to the Chief.

Resolved : That the premises presently occupied as No. 18 fire station be again leased for one year from the 1st of May, 1905, at \$35.00 per month.

Mr. Beaulieu was authorized to have the lead water pipes in No. 16 fire station replaced by iron pipes, at a cost of about \$70.00.

Resolved : That Ald. Sauvageau, Nelson and Duquette be appointed a sub-committee to have new floors laid in Nos 8 and 16 stations and also new stairs built in No. 8.

The sub-committee will also request Mr. Wm. Rodden, architect, to prepare plans for the contemplated alterations to No. 2 station and submit same at next meeting.

Submitted and read a letter from Mr. Bienvenu *re* motor inspection.

Resolved : That Mr. Bienvenu be requested to furnish a list of the names of those manufacturers and others, who have complained as to the lack of proper inspection of motors.

Submitted and read a letter from Mr. Théo. Daoust, architect, offering his services.

Fyled of record.

Resolved : That a report be made to Council for permission to pay out of this year's appropriation accounts of 1904 for horse shoeing and amounting to \$248.11.

Both the Fire Alarm and Light Superintendents presenting their reports for 1904, it was

Résolu: Qu'ils soient envoyés à *La Gazette Municipale* pour publication.

—Les rapports de certains fonctionnaires *re* construction d'une usine à gaz, sont alors pris en considération.

Après discussion, il est

Résolu: Qu'ils soient référés à une sous-commission composée de Messieurs les échevins Robertson, Duquette et Proulx pour les examiner et en faire rapport aussitôt que possible.

—*Résolu:* Que le pompier John Hardigan soit nommé ingénieur.

Ajournement.

L.-A. D'AMOUR,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL.

ASSEMBLEE MENSUELLE DU 13 FEVRIER

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du maire suppléant.
2. Nomination des Commissions permanentes et de leurs présidents.

REGLEMENTS

3. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* explosifs. (Robertson.)
4. 2me et 3me lectures d'un règlement pour prévenir les incendies et les accidents. (Robertson.)
5. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* fonds de pension pour les employés municipaux. (Vallières.)
6. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements *re* Cie du Chemin de fer Terminal. (L.-A. Lapointe.)
7. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 47 et 92 *re* trottoirs. (Carter.)
8. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* inspection du poisson, des légumes, etc. (Dagenais.)
9. 2me et 3me lectures d'un règlement régissant l'usage des automobiles dans le parc Mont-Royal. (Nelson.)
10. 2me et 3me lectures d'un règlement abrogeant le règlement No 291 *re* bibliothèque publique. (Chaussé.)
11. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* fermeture des magasins de bonne heure. (Bastien.)
12. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 299 concernant le pain. (Chaussé.)
13. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* opium. (Saint-Denis.)
14. 2me et 3me lectures d'un règlement concernant la circulation dans les rues. (Saint-Denis.)
15. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 270 concernant la voirie. (Larivière.)
16. 2me et 3me lectures d'un règlement abrogeant le règlement No 281. (Nelson.)
17. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 315 (Dagenais.)
18. 2me et 3me lectures d'un règlement pour défendre la circulation de voitures lourdes dans certaines rues. (Lévy.)
19. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 313 *re* moteurs électriques. (Ames.)

MOTIONS

20. *Walsh.*—Pour abroger résolution *re* vente de terrains dans le quartier Sainte-Anne.
21. *Vallières.*—Pour amender la règle 63.

REGLEMENTS

22. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 254 (Lavallée.)
23. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 210 *et al.* (Chaussé.)
24. 2me et 3me lectures d'un règlement, à l'effet d'empêcher les gens de flâner. (Ames.)

RAPPORT

25. *Finances.*—*Re* Gazette Municipale.

Resolved: That they be sent to the *Municipal Gazette* for publication.

—The reports from certain officials *re* the establishment of a gas plant were then taken up.

After discussion, it was

Resolved: That they be referred to a sub-committee composed of Ald. Robertson, Duquette and Proulx, to examine same and report as soon as possible.

—*Resolved:* That fireman John Hardigan be appointed engineer.

Adjourned.

L.-A. D'AMOUR,
Secretary.

CITY COUNCIL.

MONTHLY MEETING OF THE 13TH OR FEBRUARY

ORDER OF THE DAY.

1. Appointment of the Acting Mayor.
2. Appointment of Standing Committees and Presidents thereof.

BY-LAWS.

3. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* explosives. (Robertson.)
4. 2nd and 3rd reading of a by-law to prevent fires and accidents. (Robertson.)
5. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Civic Pension Fund. (Vallières.)
6. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws *re* Terminal Ry. Co. (L. A. Lapointe.)
7. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 47 and 92 *re* sidewalks. (Carter.)
8. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* inspection of fish, vegetables, etc. (Dagenais.)
9. 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate automobiles in Mount-Royal Park. (Nelson.)
10. 2nd and 3rd reading of a by-law to repeal by-law No. 291 *re* Public Library. (Chaussé.)
11. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* early closing of stores. (Bastien.)
12. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 299 *re* bread. (Chaussé.)
13. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* opium. (St. Denis.)
14. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* traffic in streets. (St. Denis.)
15. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270 *re* streets. (Larivière.)
16. 2nd and 3rd reading of a by-law to repeal by-law No. 281. (Nelson.)
17. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 315 (Dagenais.)
18. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit traffic of heavy vehicles on certain streets. (Lévy.)
19. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 313 *re* electric motors. (Ames.)

MOTIONS.

20. *Walsh.*—To repeal resolution *re* sale of land in St. Ann's ward.
21. *Vallières.*—To amend rule 63.

BY-LAWS.

22. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 254. (Lavallée.)
23. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 210 *et al.* (Chaussé.)
24. 2nd and 3rd reading of a by-law to suppress loitering. (Ames.)

REPORT.

25. *Finance.*—*Re* Municipal Gazette,

REGLEMENTS

26. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 50. (Vallières.)
 27. 2me et 3me lectures d'un règlement concernant les ruelles. (Lavallée.)

RAPPORTS

28. *Hygiène et Statistiques.*—Recommandant que les plans de l'hôpital Alexandra soient approuvés.
 29. *Voirie.*—Pour opérer le virement d'une somme de \$600.

MOTION.

30. *Dagenais.*—Pour un règlement amendant le règlement No 105.

REGLEMENT

31. 1ère, 2me et 3me lectures d'un règlement *re construction* des édifices sur la rue Sainte-Catherine. (Chaussé.)

RAPPORT

32. *Finances.*—Pour voter \$300 à certains fonctionnaires du département en loi.

MOTIONS.

33. *Saint-Denis.*—Pour amender le règlement No 74 *re barbiers.*
 34. *Saint-Denis.*—Pour amender le règlement No 103 *re théâtres.*
 35. *Lavalée.*—Pour amender le règlement No 260, concernant les bâtiments.

RAPPORTS

36. *Spéciale.*—*Re sources additionnelles de revenu.*
 37. *Finances.*—Pour payer certains mémoires de frais.
 38. *Police.*—Pour adjuger contrat pour certains uniformes à J. & A. Normandin.
 39. *Police.*—Pour adjuger contrat pour certains uniformes à C.-E. Lamoureux & Cie.

MOTIONS

40. *Saint-Denis.*—Pour donner instruction aux estimateurs de dresser un almanach d'adresses de la Ville.
 41. *Bastien.*—Pour amender les cahiers de charges de la Ville pour travaux, etc.
 42. *Lavalée.*—Pour augmenter les gages des journaliers.
 43. *Lavalée.*—Pour donner instruction à la Commission des Finances de faire rapport au Conseil pour recommander que les gages des journaliers soient augmentées.

REGLEMENT

44. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement *re construction* des édifices sur la rue Saint-Antoine (Leclaire.)

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BY-LAWS.

26. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Vallières.)
 27. 2nd and 3rd reading of a by-law *re lanes.* (Lavallée.)

REPORTS.

28. *Hygiene and Statistics.*—Recommending approval of plans of Alexandra Hospital.
 29. *Road.*—To vary a sum of \$600.

MOTIONS.

30. *Dagenais.*—For a by-law to amend by-law No. 105.

BY-LAW.

31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re construction* on St. Catherine street. (Chaussé.)

REPORT.

32. *Finance.*—To vote a sum of \$300 to certain officials of the Law Department.

MOTIONS.

33. *St. Denis.*—To amend By-law No. 74, *re barbers.*
 34. *St. Denis.*—To amend By-law No. 103, *re Theatres.*
 35. *Lavalée.*—To amend By-law No. 260, *re buildings.*

REPORTS.

36. *Special.*—On additional sources of revenue.
 37. *Finance.*—To pay certain bills of costs.
 38. *Police.*—To award contract for certain uniforms to J. & A. Normandin.
 39. *Police.*—To award contract for certain uniforms to C. E. Lamoureux & Co.

MOTIONS.

40. *St. Denis.*—To instruct assessors to prepare a city directory.
 41. *Bastien.*—To amend the city's specifications for works, etc.
 42. *Lavalée.*—To increase wages of laborers.
 43. *Lavalée.*—To instruct Finance Committee to report to Council recommending increase of wages of laborers.

BY-LAW.

44. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re construction* on St. Antoine street. (Leclaire.)

L.-O. DAVID,
City Clerk.

PERMIS DE CONSTRUCTION.—BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 9 Février 1905.

Issued during the week ending the 9th of February, 1905.

Date.	No. du Permis. Permit Numb.	Endroit.—Location.			Quartier Ward	Propriétaire Owner	Architectes Architects	Genre Descript.	Coût Cost
		No.	Rue—Street	No—Cadast.					
Feb. 3	28 N	114	Ontario	Pt 29	Hochelaga	A. Tremblay		1 logement..	\$ 500 00
"	29 N	Moreau	171	do	T. Casgrain		1 logement..	500 00
"	30 N	St. André	32S	St. Denis	E. Bastien		1 hangar....	200 00
"	31 N	391	Gain	1147	Papineau	J. A. Laporte		2 logements.	1,000 00
"	32 R	8	LaSalle	6 s. d. 10-11	LaFont'ne	L. Larchevêque		1 atelier....	1,100 00
Feb. 4	33 R	10	St. Lawr ce	810	St. Lawr	J. O. Gravel		1 store....	1,800 00
" 6	34 N	262	Cadieux	514	St. Louis	L. Simon		1 shed.....	100 00
" 7	35 N	Manufacturer	3001	St. Gabr	Ed. Sullivan		1 dwelling..	1,300 00
" 7	36 N	484	Gain	1162	Papinean	S. Paré		1 logement..	450 00
" 7	37 R	1050 à 1056	St. Catherine	444 s. d. 7-6	do	I. Préfontaine & Co.		1 théâtre...	1,000 00
" 9	38 N	Nicolet	Pt. 23	Hochelaga	Jos. Huot		1 logement..	1,600 00
" 9	39 N	280	Charlevoix	3308 s. d. a	St. Gabr	S. Goodbody		1 dwelling..	2,000 00

a { N.—Nouveaux édifices. New Buildings.
 b { R.—Réparations.—Alterations.

ALCIDE CHAUSSÉ,
Inspecteur des Edifices.—Inspector of Buildings.

DEPARTEMENT D'HYGIENE —— HEALTH DEPARTMENT.

Bulletin de la semaine finissant le samedi, 4 Fev., à midi.

CAS DE MALADIE ET DÉCÈS RAPPORTÉS AU DÉPARTEMENT

Weekly report, ending Saturday, the 4th Feb. at noon.

CASES OF DISEASE AND DEATHS REPORTED TO THE
DÉPARTEMENT.

	Semaine. Week.	Depuis le commencement de l'année. From the beginning of the year.			
		Cas. Cases.	Décès. Deaths.		
		Cas. Cases.	Décès. Deaths.		
Fièvre typhoïde.....	3	2	40	8	Typhoid Fever
Variole.....			"		Smallpox
Varicelle.....	1		7		Chickenpox
Rougeole.....	4	3	57	9	Measles
Scarlatine.....	3		19	4	Scarlet-fever
Diphthérie et Croup.....	16	1	98	19	Diphtheria and Croup
Coque uche.....				3	Whooping-Cough
Phtisie, (tuberculose pulmonaire) et toute autre tuberculose.....		II		51	Phthisis and tuberculous disease of other organs than the lungs....
Pneumonie.....		II		64	Pneumonia
Entérite, diarrhée, choléra infantile.....		7		36	Enteritis, diarrhaea, cholera-infantum
Autres maladies.....		64		363	Other diseases
Total.....	27		221	557	Total.....
Illégitimes.....				35	Illegitimate.....
				592	

HOPITAL CIVIQUE.

CIVIC HOSPITAL

	Cas de diphthérie. Cases of diphtheria.	Cas de scarlatine. Cases of scarlet-fever	Autres cas. Other cases.	Majeurs. Of full age.	Mineurs. Under age.	
Patients admis (durant la semaine)	5	9			14	Patients admitted (during the week).....
Patients guéris (durant la se- maine).....	1	1			2	Patients cured (during the week).....
Patients décédés (durant la se- maine).....						Patients who died (during the week).....
Patients se trouvant actuelle- ment à l'hôpital	14	8			22	Patients now confined in the hospital

MESURES PRÉVENTIVES

PREVENTIVE MEASURES

Maisons désinfectées.....	20.....	Houses disinfected
Maisons en état d'insalubrité.....	131.....	Houses in an unhealthy condition.....
Isolements domiciliaires	10.....	Houses isolated
Vérifications de maladies contagieuses par les médecins de division	37.....	Contagious diseases investigated by our dis- trict physicians
Vérifications de vaccinations dans les écoles par les médecins de division	1739.....	Vaccinations verified in schools by the dis- trict physicians
Certificats d'admission dans les écoles et les manu- factures par les médecins de division	59.....	Certificates of admittance in schools and factories by the district physicians
Vaccinations	26.....	Vaccinations
Revaccinations		Revaccinations
Significations d'avis légaux	70.....	Notices served
Actions intentées en Cour		Prosecutions
Jugements obtenus.....		Judgments obtained
Curage de fosses d'aisances	1.....	Privies cleaned

TUBERCULOSE

TUBERCULOSIS

Visites domi iliaires.....	89.....	Visits
Désinfections après décès	13.....	Disinfections after death
Désinfections durant le cours de la maladie	3.....	Other disinfections
Crachoirs hygiéniques distribués.....	410.....	Cuspidors supplied

INSPECTION DES ALIMENTS

FOOD INSPECTION

	Lait Milk	Pain Bread	Viande Meat	Poisson Fish	Fruits, Légumes et Glace. Fruits, Vegetables and Ice.	
Nombre d'inspections.....	158	35	1317	274	170	Number of inspections
Echantillons examinés.....	77					Samples examined
Analyses	2					Analyses
Plaintes	1					Complaints
Avis signifiés.....	1	6				Notices served
Confiscations			1718 lbs.	Fruits, 62 lbs. Légumes, 128 lbs. Poisson, 133 lbs. Saumon, 6 boîtes. Mdss div 450 lbs.		Confiscations
Condamnations de Cour.....	1	2				Court sentences
Nombre de vaches inspectées..	82					Cows inspected

ABATTOIRS

Animaux abattus.

Boeufs.....		1292		
Veaux.....		357		
Moutons.....		593		
Cochons.....		2674		
Confiscations.				
Boeufs....		4		
Veaux.....		1		
Montons.....		1		
Cochons.		15		
Foies.....		115 lbs		
Viande meurtrie				

ABATTOIRS

Animals slaughtered.

Cattle
Calves
Sheep
Hogs
Cattle
Calves
Sheep
Hogs
Livers
Bruised Meat

ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

RECORDING OF BIRTHS

	Semaine.—Week		(Depuis 1er Juillet)	
	Masculin	Féminin	(From 1st July)	
Canadiens...	Français.....	32	29	389
	Anglais.....	9	5	95
	Irlandais.....	11	7	84
	Ecossais.....	3	2	34
Autres nationalités.....		4	2	39
Total.....		59	45	641
Illégitimes.....				Total..... Illegitimate

ENREGISTREMENT DES DECES

RECORDING OF DEATHS

	Sexe — Sex		Total Semaine	Total Année	
	Masculin	Feminin	Total Week	Total Year	
De 0 à 6 mois.....	9	10	19	109	From 0 to 6 months
De 6 à 12 mois.....	5	4	9	46	From 6 to 12 months
De 1 à 2 ans.....	9	6	15	55	From 1 to 2 years
De 2 à 5 ans.....	3	1	4	40	From 2 to 5 years
De 5 à 10 ans.....	1	1	2	16	From 5 to 10 years
De 10 à 15 ans.....	1	3	4	12	From 10 to 15 years
De 15 à 20 ans.....	2	"	2	13	From 15 to 20 years
De 20 à 30 ans.....	4	5	9	37	From 20 to 30 years
De 30 à 40 ans.....	3	6	9	42	From 30 to 40 years
De 40 à 50 ans.....	3	2	5	35	From 40 to 50 years
De 50 à 60 ans.....	5	0	5	43	From 50 to 60 years
De 60 à 70 ans.....	4	3	7	49	From 60 to 70 years
De 70 à 80 ans.....	2	3	5	35	From 70 to 80 years
De 80 à 90 ans.....	1	2	3	21	From 80 to 90 years
De 90 à 100 ans.....	0	1	1	4	From 90 to 100 years
De 100 et au-dessus.....	0	0	0	0	From 100 and over
Illégitimes.....	52	47	99	557	Illegitimate
				35	
				592	

OPÉRATIONS DES INSPECTEURS SANITAIRES. — WORK OF THE SANITARY INSPECTORS.

Visites régulières.....	1525	Regular visits.	Canaux neufs.....	7	New drains.
Visites spéciales.....	292	Special visits.	Permis de plomb. donnés	15	Plumbing permits given.
Secondes visites.....	114	Second visits.	Certificats de plomberie donnés.....	3	Plumbing certificates given.
Logements visités.....	1584	Dwellings visited.	Jours à d'autres fonctions	38	Days on other work.
Autres bâtisses.....	326	Other buildings.	Epreuves des drainages avec la fumée et avec l'huile de menthe	17	D r a i n a g e tests with smoke and mint-oil.
Etables et écuries.....	111	Stables.	Egouts.....	819	Sewers.
Caves.....	684	Cellars.	Eviers.....	2723	Kitchen sinks.
Cours.....	684	Yards.	Tuyaux de renvoi	2723	Waste-pipes.
Ruelles.....	17	Lanes.	Water-closets	2000	Water-closets.
Latrines.....	28	Privies.	Tuyaux de vidange	1881	Refuse pipes.
Amas de fumier.....	2	Heaps of dung.	Ventilation	2000	Ventilation.
Plaintes des citoyens	70	Complaints from citizens.	Chambres noires	61	Dark rooms.
Plaintes fondées.....	60	Complaints founded.	Sous-sols	152	Basements.
Plaintes non-fondées.....	10	Complaints unfounded.	Seconds avis.....	16	Second notices.
Ordres donnés pour faire disparaître diverses nuisances	129	Orders given to abate divers nuisances.	Terrains vacants	19	Vacant lots.

L. LABERGE,
Surintendant médical du Bureau de l'Hygiène.—Health Superintendent.

SERVICE DES INCENDIES.

FIRE DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant le jeudi, 9 Fev. à 12 h. p. m. — Weekly report of fires ending Thursday, 9th Feb., at 12 p.m.

Date	Heure—Hour	Avertisseur—Box	Localité—Location	Quartier—Ward	Genre d'édifice Descr. of building	Usage For what purpose occupied	Cause de l'incendie Cause of fire	Occupant	Dommages Damages	Ont répondu à l'appel (stations) — Responded to call (stations)
Feb. " 3	5.59a.m.	525	163 Desery	Hochelaga....	Brick Stone	Dwelling..... Cigar factory..	Chimney Unknown...	T. Pageau Tucket Cig. Co	None... Consid...	13 1,2,3,4,5,6,7,8, 10,11,14,16, 19,20
" 3	8.37a.m.	1578 S. Lawrence	St. Lawrence..	Outside City..	Brick	Dwelling.....	Chimney ...	P. Rich.....	None...	Town of Delormier
" 3	1.10p.m.	363	147 Papineau..	St. George....	"	Music store....	Steam pipes.	O. Ramsberg	" ..	10
" 3	1.15p.m.	Still 2456 S Cat'rine	St. Mary.....	"	"	Oil cloth fact'y	Friction of Machinery	Dom. Oil C. Co	Sl ght ..	8-11
" 3	1.38p.m.	12139 Parthenais	St. Mary.....	"	"			Drying plas.	None...	6
" 3	3.08p.m.	Pho 28 St. Louis Sq	St. Louis.....	Stone	New building.		Boiler shop ...	Unknown ..	Consid...	3,9,12,15
" 3	6.46p.m.	63 Sebastopol St.	St. Ann's....	Brick				G. T. R. Co. ..		
" 3	9.33p.m.	168	"	"				False Alarm		15
" 4	2.48p.m.	422 St. Paul St....	West	Stone....	Furs wholesale	Unknown...		Jas. Coristine Co.	Slight ..	1
" 4	3.45p.m.	Still 330 S. Dominiq	St. Louis....	Brick....	Dwelling		Hot ashes	M. Carlo.....	" ..	6
" 4	3.50p.m.	Still 186 Centre	S. Ann's.....	"	"		Chimney	J. Bélanger	None...	9
" 5	2.59a.m.	247 Carrière..	St. Denis....	Wood	Stable.....		Unknown...	D. Lapierre	Consid..	17-3 horses burnt to d.
" 5	1.35p.m.	Pho 143 Inspector.	St. Joseph	Brick	Dwelling.....		Thawing pip	Wm. Jackson	Slight ..	4
" 5	5.51p.m.	19 Lit. St. Ant.	"	Wood....	Candy store..		Unknown...	M. Tealer	" ..	4
" 6	5.50a.m.	43 MiW	St. Ann's....	Brick....	Saw mill.....		"	Dom. Governm	" ..	1-3-21
" 6	10.05a.m.	Pho 633 Laguerche	St. Lawrence..	Stone....	Dwelling		Chimney	Mrs. B. Lepage	None...	20
" 6	12.05p.m.	44 Aut 347 St. Paul...	Centre.....	"	Dry goods.....			Automa. False		2-20
" 6	4.23p.m.	Pho 28 Cathcart	St. George....	"	Vacant.....			Gasoline	Salvati'n Army	5
" 7	5.17p.m.	155 Seymour ave.	St. Andrew's	"	Dwelling.....			Unknown ..	W. S. Marson	4-5-10
" 7	7.47p.m.	191 507 Albert	St. J. Joseph	Brick	"		Chimney	A. Duclos	None...	12
" 7	8.08p.m.	324 381 St. Paul...	Centre	Stone	Cloth. Factory	Unknown...		M. Genser	Slight ..	1-4-5-6-7
" 7	8.50p.m.	Still 2622 N.-Dame	St. Ann's.....	"	Plumber shop.		Stove	F. Bonhomme	" ..	12
" 7	9.43p.m.	286	St. Denis.....					False Alarm		17
" 8	6.28a.m.	Pho 20 Hanover	St. George....	Wood	Storage			St. Law. Ad. Co	Slight ..	5
" 8	11.27a.m.	128 345 Wolfe.....	St. James....	Stone....	Dwelling			Lamp	Aug. Turcot	11
" 8	4.17	Pho 37 Vitré.....	St. Louis....	Wood	Stable			Unknown ..	J. Eveleigh Co.	I Salvage
" 8	5.11p.m.	224 St. Urbain	St. Jean-Bte	Brick	New building.			Drying plas.	Vacant	None...
" 8	9.10p.m.	Still 448 Mentana..	Duvernay.....	"	Dwelling			Spontaneous	D. Gravel	Slight ..
" 8	9.24p.m.	369 St. Urbain	St. Jean-Bte	"	New building.			Drying plas.	Vacant	None...
" 9	10.32a.m.	366 317c Rachel..	Duvernay.....	"	Dwelling			Unknown ..	E. Renaud	Slight ..
" 9	12.44p.m.	161 257 Hibernia..	St. Gabriel	"	"			Hot ashes	Jno. Hangley	Slight ..
" 9	2.46p.m.	Pho 17 City Hallav	St. Louis.	St. & Bri..	"			Sparks from Stove	M. Beauchemiu	None...
" 9	3.30p.m.	Pho St-Laurent,...	Village.	Stone	College			Unknown ..	P. of Ste. Croix	2
" 9	9.40p.m.	212 Napoléon St..	St. Louis.	Brick	Unoccupied..			Drying plas.	Consid ..	6-17

Z. BENOIT,

{ Chef de la Brigade.
Chief Fire Department.

SERVICE DES ALARMES D'INCENDIE.—FIRE ALARM DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant le jeudi 9 Fev. à 12 p. m. Weekly report of alarms, ending Thursday Feb. 9th at 12 p.m.

Quartier — Ward	Date	Avertisseur — Box	A. M.	P.M.	Retour — Return
Hochelaga	Feb. 3	525	5.59	6.06—2nd alarm, 8.40
St. Louis	" 3	15	8.37	12.14
Duvernay	" 3	363	1.10	1.25
St. Mary's	" 3	121	1.38	1.45
St. Louis	" 3	Telephone	3.08	No 6 to 28 St. Louis Square
St. Ann's	" 3	63	6.46	7.11
St. Ann's	" 3	168	9.33	9.43
Centre	" 4	422	2.48	2.55
St. Denis	" 5	247	2.59	3.22
St. Joseph's	" 5	Telephone	1.35	No. 4 to 143 Inspector
St. George's	" 5	19	5.57	6.08
St. Ann's	" 6	43	5.00	5.17
St. Lawrence	" 6	Telephone	10.05	No. 20 to 633 Lagachetière
St. George's	" 6	Telephone	4.23	No. 5 to Cathcart and University
St. Andrew's	" 7	155	5.17	5.35
St. Joseph's	" 7	191	7.47	7.52
Centre	" 7	324	8.08	8.19
St. Denis	" 7	286	9.43	10.00
St. George's	" 8	Telephone	6.28	No. 5 to Hanover and Dorchester
St. James	" 8	128	11.27	11.35
St. Louis	" 8	Telephone	4.17	No. 2 to Vitre and St. Elizabeth.
St. Jean-Baptiste	" 8	224	5.11	5.20
St. Jean-Baptiste	" 8	369	9.24	9.33
St. Jean-Baptiste	" 9	366	10.32	10.45
St. Gabriel	" 9	161	12.44	12.54
St. Louis	" 9	Telephone	2.46	No. 2 to City Hall Avenue
Outside of City	" 9	Telephone	3.30	No. 6 Reel and 17 Engine to St. Lawrence.

SERVICE METEOROLOGIQUE.—METEOROLOGICAL DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant le jeudi, 9 Fev., à 12 hrs p.m. Weekly report ending Thursday, Feb. 9th, Midnight.

	THERMOM.				BAROM.				HYGROM.				VENT—WIND	
	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Vélocité Velocity Maximum	Heure—Hour
Vendredi—Friday Feb. 3rd '05	3	3 p.m.	-13	7 a.m.	30,415	11 p.m.	30,023	3 a.m.	36	6 a.m.
Samedi—Saturday " 4th "	4	3 p.m.	-3 { 3 & 7 a.m.	3 a.m.	30,540	11 p.m.	30,434	3 a.m.	27	7 p.m.
Dimanche—Sunday " 5th "	7	3 a.m.	-4	7 a.m.	30,601	3 a.m.	30,437	11 p.m.	9	11 p.m.
Lundi—Monday " 6th "	19	3 p.m.	4	3 a.m.	30,318	3 a.m.	29,934	11 p.m.	17	4 a.m.
Mardi—Tuesday " 7th "	19	3 p.m.	6	11 p.m.	30,440	11 p.m.	29,957	3 a.m.	21	5 p.m. 1 a.m.
Mercredi—Wed'y " 8th "	7	3 p.m.	-5	7 a.m.	30,583	11 a.m.	30,293	11 p.m.	12 { 9 & 12 p.m.	1 a.m.
Jeudi—Thursday " 9th "	34	7 p.m.	0	3 a.m.	30,143	3 a.m.	29,736	11 p.m.	17	1 a.m.

JAMES FERNS,
Surintendant.
Superintendent.

MUTATIONS DE PROPRIETES.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

Quartier—Ward	No. d'enregistrement Registration Number	Date de l'enregistrement Date of registration	Date du Contrat Date of Deed	Vendeur—Vendor	Acquéreur Purchaser	No. du Cadastre Cadastral Number	Etendue—Area	Rue—Street	Genre—c—Descrip- Price
MONTREAL-OUEST									
MONTREAL-WEST									
St. Joseph	140161	1 Feb. '05	28 Jan. 05	A. Vanier et al.	De E. Decarie...	340.....	4640	Seigneurs.....	B. 3,500 00
St. George West	140164	1 " "	3 " "	Wm. F. Lewis ...	De R. Stuffman.	S.E.P. 1854.....	2561	Durocher.....	B. 6,750 00
	140167	2 " "	26 " "	Geo. Boulter....	Boulter Waugh & Co.....	62 & P. 60.....	6150	St. Paul, &c....	B. Consid.
St. Ann's.	140168	2 " "	31 " "	De C.H.J. Maguire...	James Lynch....	1405.....	4088	Bassin.....	B. 1,400 00
"	140183	6 " "	13 " "	Jos. Côté, Sr....	Nap. Côté et al.	706.....	3506	Richardson....	B. 1,200 00 (Rights)
St. George	140184	6 " "	28 " "	L'Ins. Cath. des Srsds Muets...	Josephine DeRos-taing.....	1503-3.....	2393	Stanley.....	B. 6,000 00
"	140186	6 " "	28 " "	Horace Joseph...	The Bank of Montreal.....	1460-1 & 2.....	9700	Peel.....	L. 16,500 00
Centre....	140188	7 " "	31 " "	Sam. Bell.....	Ol. Constantineau	P. 119.....	2037	St. James.....	B. 12,000 00
"	140189	7 " "	1 Feb. '05	Jos. M. Valois...	L.J.O. Beauchemin...	58.....	3427	Notre-Dame....	B. 22,000 00
St. Ann's.	140190	7 " "	2 " "	Jos. Guay.....	Fred. Roy....	909.....	3909	Grand Trunk....	B. 3,500 00
S. Andrew	140170	3 " "	20 Jan. '05	De Wm. Hy. Weir...	De A.A. Sandeman...	1706-8.....	2201	Crescent....	B. 14,100 00
"	140171	3 " "	24 " "	do	E. W. Parker...	1706-6.....	2200	do.....	B. 14,000 00
St. George	140198	8 " "	6 Feb. '05	Mary M. Copeland et al.....	Jos. Quinn....	594.....	2136	Dorchester.....	B. 7,000 00
"	140202	8 " "	8 " "	Protonotary	Chs. Hy. Gould...	1780.....	3380	Peel.....	B. 8,050 00
Centre....	140203	8 " "	8 " "	M. Mercier.....	Wilfrid Mercier,	1/16 und. 143....	3908	St. James.....	B. 500 0 (Rights)
St. Ann's.	140208	8 " "	8 Déc. '04	And Monteith...	M. Eliz. Monteith	269.....	4608	Magdalen.....	B. Consideré.
S. Andrew	140209	8 " "	3 Feb. '05	James Naglie...	John Withell....	P. 1533.....	1751	St. Catherine....	B. 9,500 00
St. George	140210	8 " "	28 Jan. 05	John Withell....	Castle & Son...	1497 & 1499....	7017	".....	B. 38,000 00
MONTREAL-EST.									
MONTREAL-EAST									
LaFontaine	62139	2 Fév. '05	1 Fév. '05	J.L. Clément et al	L. Létourneau...	1202-25.....	2375	St. Denis.....	L. 2,150 00
St. Jacques Papineau	62141	2 " "	24 Jan. "	Frs. G. Crépeau...	De L. Prézeau...	354 & p. 355.....	3995	Lagauchetière ..	B. 4,000 00
LaFontaine	62143	2 " "	1 Fév. "	Suc. John Ogilvie...	Dlle G. Thouin...	503-23 & 24.....	4817	Burnett.....	B. 3,000 00
	62147	2 " "	27 Jan. "	F.X. Korman et al	George Sorgius...	1202-88 à 91 ½ S.E. 1202-92 }	6644	Rivard.....	B. 5,000 00
St. Louis..	62149	2 " "	31 " "	Ant. Laurence...	A. Duperrault ..	740-20 à 22 } 740-p. 19 }	9761	Ontario.....	B. 30,000 00
St. Jacques LaFontaine Papineau..	62150	2 " "	2 Fév. "	J. A. Godin....	O. Constantineau	706 & 707.....	3266	Beaudry.....	B. 1,618 et Con
S. Laurent Papineau..	62152	3 " "	1 " "	S. Ann King....	Ve A. Lizotte...	948-11.....	1716	Amherst.....	B. 4,000 00
	62154	3 " "	30 Jan. "	N. Cléroux....	Ve G. A. Bernard	733.....	1680	Panet.....	B. 6,000 00
St. Laurent Papineau..	62156	3 " "	28 " "	Hy. M. Molson...	The Bank of Montr.	p. 119.....	3050	Sherbrooke....	L. 4,575 00
St. Louis..	62162	3 " "	1 Fév. "	Ve Patrick Kelly...	G. Clairoux....	467.....	630	Dorchester....	B. 800 00
LaFontaine	62163	3 " "	16 Jan. "	Wm. G. Owens...	Jas. Young....	p. S.O. 886....	2300	Prince Arthur ..	B. 6,776 52
	62166	4 " "	2 Fév. "	Alex. Cardinal...	Louis Jas. Boileau	1207-200 p. N.O. 11-207 }	2538	Mentana.....	B. 1,360 00
Lafontaine	62167	4 Fev. '05	2 Fev. '05	G. Beauvais....	De Jos. Rochon...	½ S.E. 869.....	2708	St. André.....	B. 3,000 00
S. Laurent	62171	4 " "	2 " "	Alfred Dalbec...	Rvd Paul Brage, Ptre	766.....	2365	Chenneville....	B. 5,200 00
St. Louis..	62174	4 " "	1 " "	Hon. C. A. Dugas...	De F. Bayard...	902-122.....	2550	St. Denis.....	B. 7,200 00
LaFontaine	62176	6 " "	1 " "	De E.T. Lavigne...	P. Daigneault...	1207-2 & 3.....	4512	Mentana....	B. 5,300 00
St. Louis..	62177	6 " "	31 Jan. '05	Léon Larue....	M F.G. Bourassa	P.S.O. 772.....	2322	Ontario.....	B. 6,000 00
LaFontaine do	62178	6 " "	20 " "	Wm. Studen....	Michael Burke...	849-54.....	1183	St. Christophe...	B. 2,400 00
St. Jacques	62179	6 " "	27 " "	E. J. Stuart....	S. Boucher.....	1110 & 1111.....	15363	Visitation....	B. 9,000 00
St. Louis..	62180	6 " "	29 " "	Xav. Larose et al	Ludger Larose...	75 ch. 661.....	3145	Beaudry	B. 4,500 00
	62181	7 " "	31 " "	Suc. A. Caron...	L'Œu. & F. de la P. Ste Agnès...	903-65.....	2250	St. Denis.....	B. 7,800 00
do	62191	8 " "	4 Fev. '04	L'Ins. Cath. des Srsds-Muets ...	De J. L. Guilbert...	894-23 à 25.....	5917	Cadieux.....	B. 21,000 00
LaFontaine	62194	8 " "	16 Juil. '04	Eug. Cusson, èsg	Chs Chapdelaine dit Larivière...	1175.....	1850	St. Timothé....	B. 1,450 00
Ste. Marie	62195	8 " "	4 Fev. '05	Frédéric Lefils...	P. Tanguay....	1439.....	3203	De Montigny....	B. 1,100 00

MUTATIONS DE PROPRIETES.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

Quartier—Ward	No. d'enregis remen Registration Number	Date de l'enrégist. Date of registration	Date du Contrat — Date of Deed	Vendeur—Vendor	Acquéreur — Purchaser	No. du Cadastre Cadastral Number	Etendue—Area	Rue—Street	Genre—a--Descrip Prix—Price
---------------	--	---	--------------------------------------	----------------	-----------------------------	-------------------------------------	--------------	------------	--------------------------------

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER.

St. Denis..	III1630	3 Fev. '05	24 Jan. '05	De B. Z. Tardif..	"The M. Street Ry Coy".....	$\frac{1}{2}$ S. 8-312..... $\frac{1}{2}$ N. 8-313.	6500	St. Denis.....	B. 8,000 00
St J.-Bte.	III1632	3 " "	27 " "	Ve Wm. Taylor..	Del E. E. Chrétien	P.N.O. 15-314.	1540	Rivard	B. 2,700 00
St. Denis..	III1634	3 " "	24 " "	D. Leclair	Chs Nap. Fortin..	330-4	2600	Mont Royal.....	L. 1,200 00
" ..	III1639	3 " "	24 Dec. '04	Chs N. Fortin..	Wm. Hy. Edge..	330-33 & 34.	3312	Lasalle.....	L. 1,000 00
Duvernay.	III1640	3 " "	1 Fev. '05	De C. Chevalier.	Jos. Robillard..	1-17.....	2275	do	B. 2,500 00
" ..	III1642	3 " "	21 Jan. " "	J. E. Labrecque & al	Ludg. Dussault..	6-41.....	1680	Chambord.....	L. 575 00
St. Denis..	III1643	3 " "	31 " "	De A. Du errault	Ant. Laurence..	325-607 à 612.	10904	St. Louis.....	L. 3,000 00
Duvernay.	III1645	3 " "	31 " "	"The Can. S. L. & Rg. Ass".	Chs. I. acroix	$\frac{1}{2}$ N. 8-503..... 6-95, 127 & 128	2500	Huntly.....	B. 2,100 00
" ..	III1652	3 " "	24 " "	Chs N. Fortin..	D. Leclair	1203-252.....	6104	Chambord	L. 3,550 00
LaFontain	" ..	" ..	" ..	" ..	" ..	" ..	" ..	St. Hubert	" ..
Hochelaga	III1658	4 " "	30 Dec. '04	Odilon Dinelle..	H. Charon & ux	166-412 & 413 $\frac{1}{8}$ N. 166-414	3740	Frontenac	B. 4,000 00
St. Gabriel	III1660	4 " "	9 Juil. '04	"La Cie de Jésus"	H. Hy. Peck ..	3239-130 & 131	3600	Paris.....	L. 1,200 00
Duvernay.	III1662	4 " "	3 Fev. '05	J. Laganière & al	L. A. Jodoïn	8-114.....	2500	Christ. Colomb..	B. 3,950 00
St. Denis..	III1670	4 " "	2 " "	Alex. Cardinal...	L. Jos. Boileau..	8-774.....	5000	Labelle.....	L. Pas de P.
Duvernay.	III1705	7 " "	4 " "	Elzéar Jobin....	O. Robitaille....	10-168.....	2162	St. André.....	B. 2,500 00
" ..	III1715	7 " "	7 " "	H. Bouami.....	Eug. Charron..	1-156.....	2500	Marie Anne.....	B. 2,200 00
St. Denis..	III1716	7 " "	6 " "	H. Mayrand dit Bellerose..	J.-Bte Ratelle..	325-109.....	1880	St. André.....	B. 2,800 00
Duvernay.	III1726	8 " "	2 " "	A. G. Limoges..	E. Goudreau & ai	1-166.....	2500	Marie Anne.....	B. 2,200 00
St. J. Bte.	III1728	8 " "	2 " "	J. L. Tremblay..	John Talbot	$\frac{1}{2}$ N O 15-289 P. 15-290.....	1260	Rivard	B. 1,500 00
" ..	III1729	8 " "	2 " "	L. A. Gendron..	Jos. H. Aubé	15-710.....	1440	Drolet	B. 2,000 00
" ..	III1730	8 " "	2 " "	Jos. H. Aubé	Félix Coutu	15-710.....	1440	do	B. 2,000 00
Duvernay.	III1745	8 " "	3 " "	J. R. Dagenais..	Frs. X. Larivée..	11-13.....	1880	Mentana	B. 2,000 00
St. J.-Bte.	III1757	9 " "	11 Sep. '03	Jos. Pepin & al..	Zotique Pepin..	15-1201 & 1202..	2560	Ave H. de Ville	B. 400 00 Dr.
" ..	III1758	9 " "	11 " "	Ve André Pepin	do	do	2560	do	B. 750 00 "
St. Gabriel	III1669	6 " "	17 Jan. '05	R. Beauchamp..	G. Beauchamp...	3239-159.....	1800	Coleraine.....	B. 1,700 00

P. TERRAULT,

Régistrare de la Ville — Registrar.{ B—Bâtisse ; Building.
L—Lot ; terrain vague



EXPROPRIATIONS ANNUELLES DE 1904.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles de contribution foncière spéciale pour l'élargissement des rues suivantes :

Rue St-Denis
Rue Fullum
Rue St-George
Rue Guy
Rue Mont-Royal

sont complétés et sont maintenant déposés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les trente jours de cette date, sans autre avis.

(Signé) W. ROBB,
Trésorier de la Ville.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 8 février 1905.



TROTTOIRS

AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles spéciaux de contribution foncière pour la construction de trottoirs dans les rues suivantes, savoir:

Rue St-André, depuis la rue Cherrier, au sud de la ruelle.
" Berri, depuis les Nos civiques 663 à 761 et depuis les Nos 642 à 760.
" Berri, depuis la gare du C. P. R. à la rue des Commissaires.
" Ste-Catherine, depuis la rue du Hâvre à la rue de Lévis.
" Gilford, au coin nord-est de la rue Chambord.
" Gain, depuis le No civique 273 à 283.
" Laval, Marie-Anne et Sanguinet, devant le collège.
" Marquette, depuis la rue Rachel à 100 pieds en allant vers le nord.
" Mentana, depuis l'avenue Duluth à 96 pieds en allant vers le sud.
" Mentana, depuis la rue Roy au No civique 105.
" Mentana, depuis les Nos. civiques 200 à 208.
Ave. Mont-Royal, depuis la rue Sanguinet à la rue St-Denis.
Rue Ontario, depuis les Nos civiques 945 à 947.
" Poupart, depuis les Nos civiques 15 à 33.
" Rivard, depuis le No civique 602 à la rue Carrière.
" Rivard, depuis le No civique 635 à la rue Carrière.
" Sanguinet, depuis la ruelle au nord du Carré St-Louis à 100 pieds allant vers le nord.
" St-Urbain, depuis les Nos civiques 908 au No civique 910.
" Visitation, depuis les Nos civiques 156 à 160.

Dans la Cité de Montréal, sont complétés et sont maintenant déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville. Toutes les personnes y mentionnées, comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière, sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à son dit bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Ville.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 7 février, 1905.



ANNUAL EXPROPRIATIONS OF 1904.

NOTICE TO RATEPAYERS.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the rolls of special assessment for the widening of the following streets :

St. Denis street
Fullum street
St. George street
Guy street
Mount Royal Avenue

are completed and are now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within thirty days from this date, without further notice.

(Signed) W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,

Montreal, 8th February, 1905.



SIDEWALKS.

NOTICE TO RATEPAYERS.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the special roll of assessment for the construction of sidewalks in the following streets, viz :

St. André street, from Cherrier street south to lane.
Berri street, between civic Nos. 663 and 761 and civic Nos. 642 to 760 inclusive.
Berri street, from C. P. Ry. to Commissioners street.
St. Catherine street, from Harbor to de Levis street.
Gilford street, northeast corner of Chambord.
Gain street, between civic Nos. 273 and 283 inclusive.
Laval, Marie-Anne and Sanguinet streets, in front of the College from Rachel to 100 feet northward.
Marquette street, from Rachel to 100 feet northward.
Mentana street, from Duluth to 96 feet southward.
Mentana street, from Roy street to civic No. 105.
Mentana street, from 200 to 208 inclusive.
Mount Royal Ave., from Sanguinet to St. Denis streets.
Ontario street, civic Nos. 945 and 947.
Poupart street, from civic No. 15 to 33 inclusive.
Rivard street, from civic No. 602 to Carrières street.
Rivard street, from civic No. 635 to Carrières street.
Sanguinet street, from lane N. of St. Louis square, to 100 feet northward.

St. Urbain street, in front of civic Nos. 908 and 910.
Visitation street, from civic Nos. 156 to 160 inclusive.
Are completed and are now deposited in the office of the undersigned, City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for any tax or assessment are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned, at his office within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,

Montreal, 7th February, 1905.



Rue Saint-Antoine

(2ième Section)

Côté Sud—de la rue des Inspecteurs à la rue Windsor

La Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs, donne par les présentes avis public que mardi, le septième jour de mars prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi, aussitôt que conseil pourra être entendu, au palais de justice en cette Cité, elle présentera, par le ministère de ses dits Conseils et Procureurs, à la Cour Supérieure siégeant en division de pratique (chambre No 31), dans et pour le District de Montréal, Province de Québec, une requête demandant à ladite Cour de choisir et nommer, en vertu de l'acte de la Législature, 62 Victoria, chapitre 58, et ses amendements, deux personnes compétentes et désintéressées pour agir en qualité de Commissaires, conjointement avec l'un des Recorders de la Cité comme président et deux de ses estimateurs nommés par le Conseil, pour fixer et déterminer conformément auxdits actes, les prix et indemnité à être accordés pour les terrains ou immeubles ci-après désignés que ladite Cité de Montréal a décidé d'acquérir, par résolution passée le trentième jour de janvier dernier (1905) sous l'autorité de l'acte 3 Edward VII, chapitre 62, pour élargir la rue St-Antoine (côté sud), de la rue des Inspecteurs à la rue Windsor, dans le quartier St-Antoine, et pour remplir les autres devoirs imposés auxdits Commissaires par la loi, savoir : 1.—Une lisière de terrain sur laquelle est érigée une construction en pierre bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 965, ce côté mesurant environ 41.93 pieds ; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 46.40 pieds ; au nord-est par la rue des Inspecteurs, ce côté mesurant environ 41.93 pieds ; au sud-est par le résidu du lot No 964, ce côté mesurant environ 47 pieds ; contenant une superficie de 1,955 pieds carrés, la dite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre 964 aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal ;

2.—Une lisière de terrain sur laquelle est érigée une construction en brique, bornée au nord-ouest par le lot du cadastre No 973, ce côté mesurant environ 41 pieds ; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 59.10 pieds ; au nord-est par le lot du cadastre No 964, ce côté mesurant environ 41.93 pieds ; au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 965, ce côté mesurant environ 60.20 pieds ; contenant une superficie de 2,470 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre No 965 aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal ;

3.—Une lisière de terrain sur laquelle est érigée une construction en pierre, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 974, ce côté mesurant environ 40.65 pieds, au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 41.95 pieds ; au nord-est par le lot du cadastre No 965, ce côté mesurant environ 41 pieds ; au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 973, ce côté mesurant environ 43.50 pieds contenant une superficie de 1,749 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre No 973 aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal ;

4.—Une lisière de terrain sur laquelle est érigée une construction en brique, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 978, ce côté mesurant environ 40.30 pieds ; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 48.25 pieds ; au nord-est par le lot du cadastre No 973, ce côté mesurant environ 40.60 pieds ; au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 974, ce côté mesurant environ 44.02 pieds ; contenant une superficie de 1,925 pieds



St. Antoine Street

(2nd Section)

(South side, from Inspector Street to Windsor Street.)

THE CITY OF MONTREAL, by undersigned Attorneys and Counsel, hereby give public notice that on Thursday, the Seventh day of March next, at half-past Ten o'clock in the Forenoon, or as soon as Counsel can be heard, at the Court House of this City, they will, by and through their said Attorneys and Counsel, present to the Superior Court, sitting in the Division of Practice (Room No. 31), in and for the District of Montréal, Province of Quebec, a petition calling upon the said Court to choose and nominate, in virtue of the Act of the Legislature, 62 Victoria, Chapter 58, and its amendments, two competent and disinterested persons to act as Commissioners, jointly with one of the Recorders of the said City as president, and two of their Assessors named by the Council, to fix and determine, in conformity with said acts, the price and indemnity to be allowed for the lots or immovables hereafter described, which the said City of Montreal have, by a resolution adopted on the Thirtieth day of January last (1905), under the authority of the Act 3rd, Edward VII, Chapter 62, determined to acquire for the purpose of widening St.Antoine Street (South Side), from Inspector Street to Windsor Street, in the St. Antoine Ward, and to perform such other duties as are imposed by law upon the said Commissioners, viz:

1.—A piece of land with a stone house thereon erected, bounded on the south-western side by lot cadastral No. 965 said side measuring about 41.93 feet ; on the north-western side by St. Antoine street, said side measuring about 46.40 feet ; on the northeastern side by Inspector street, said side measuring about 41.93 feet ; on the south-eastern side by residue of lot cadastral No. 964, said side measuring about 47 feet, containing a superficial area of about 1,955 square feet, the said peace of land being the northwestern portion of lot cadastral No. 964 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward of the City of Montreal ;

2.—A piece of land with a brick house thereon erected, bounded on the southwestern side by lot cadastral No. 973, said side measuring about 41 feet ; on the north-western side by St. Antoine street, said side measuring about 59.10 feet ; on the northeastern side by lot cadastral No. 964, said side measuring about 41.93 feet ; on the southeastern side by residue of lot cadastral No. 965, said side measuring about 60.20 feet, containing a superficial area of about 2,470 square feet, the said piece of land being northwestern portion of lot cadastral No. 965 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward of the City of Montreal ;

3.—A piece of land with a stone house thereon erected, bound on the southwestern side by lot cadastral No. 974, said side measuring about 40.65 feet ; on the northwestern side by St. Antoine street, said side measuring about 41.95 feet ; on the northeastern side by lot cadastral No. 965, said side measuring about 41 feet ; on the southeastern side by residue of lot cadastral No. 973, said side measuring about 43.50 feet, containing a superficial area of about 1,749 square feet, the said piece of land being northwestern portion of lot cadastral No. 973 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward of the City of Montreal ;

4.—A piece of land with brick house thereon erected, bounded on the southwestern side by lot cadastral No. 978, said side measuring about 40.30 feet ; on the north-western side by St. Antoine street, said side measuring about 48.25 feet ; on the northeastern side by lot cadastral No. 973, said side measuring about 40.60 feet ; on the southeastern side by residue of lot cadastral No. 974, said side measuring about 44.02 feet, containing a superficial area of about 1,925 square feet, the said piece of land

carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre No 974 aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal ;

5.—Une lisière de terrain sur laquelle sont érigées deux constructions en brique, bornée au sud-ouest par la rue Ste-Marguerite, ce côté mesurant environ 39.95 pieds ; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 49.35 pieds ; au nord-est par le lot du cadastre No 974, ce côté mesurant environ 40.30 pieds ; au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 978, ce côté mesurant environ 50.70 pieds ; contenant une superficie de 1,953 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre No 978 aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal ;

6.—Une lisière de terrain sur laquelle sont érigées deux constructions en bois, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 990, ce côté mesurant environ 41.05 pieds ; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 71.50 pieds ; au nord-est par la rue Ste-Marguerite, ce côté mesurant environ 40.80 pieds ; au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 979, ce côté mesurant environ 72.95 pieds ; contenant une superficie de 2,956 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nor-ouest du lot du cadastre No 979 aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal ;

7.—Une lisière de terrain sur laquelle sont érigées deux constructions en bois, bornée au sud-ouest par la rue Cathédrale, ce côté mesurant environ 40.90 pieds ; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 68.05 pieds ; au nord-est par le lot du cadastre No 979, ce côté mesurant environ 41.05 pieds ; au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 990, ce côté mesurant environ 66.60 pieds, contenant une superficie de 2,758 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre No 990 aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal ;

8.—Une lisière de terrain sur laquelle est érigée une construction en brique, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 728, ce côté mesurant environ 41.55 pieds ; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 96.85 pieds ; au nord-est par la rue Cathédrale, ce côté mesurant environ 40.65 pieds, au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 727, ce côté mesurant environ 95.20 pieds ; contenant une superficie de 4,000 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre No 727 aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal ;

9.—Une lisière de terrain sur laquelle sont érigées une construction en brique et une autre en bois, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 726, ce côté mesurant environ 42.10 pieds ; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 71.40 pieds ; au nord-est par le lot du cadastre No 727, ce côté mesurant environ 41.55 pieds ; au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 728, ce côté mesurant environ 73.60 pieds ; contenant une superficie de 2,017 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre No 728, aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal.

10.—Une lisière de terrain sur laquelle sont érigées une construction en brique et deux autres en pierre, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 723, ce côté mesurant environ 41.65 pieds ; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 64.60 pieds ; au nord-est par le lot du cadastre No 728, ce côté mesurant environ 42.10 pieds ; au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 726, ce côté mesurant environ 65.00 pieds ; contenant une superficie de 2,669 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre No 726 aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal ;

11.—Une lisière de terrain sur laquelle est érigée une construction en brique, bornée au sud-ouest par le lot du

being northwestern portion of lot cadastral No. 974 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward of the City of Montreal ;

5.—A piece of land with brick house thereon erected, bounded on the southwestern side by St. Margaret street, said side measuring about 39.95 feet ; on the northwestern side by St. Antoine street, said side measuring about 49.35 feet ; on the northeastern side by lot cadastral No. 974, said side measuring about 40.30 feet ; on the southeastern side residue of lot cadastral No. 978, said side measuring about 50.70 feet, containing a superficial area of about 1,953 square feet, the said piece of land being northwestern portion of lot cadastral No. 978 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward of the City of Montreal ;

6.—A piece of land with 2 wooden house thereon erected, bounded on the southwestern side by lot cadastral No. 990, said side measuring about 41.05 feet ; on the northwestern side St. Antoine street, said side measuring about 71.50 feet ; on the northeastern side by St. Margaret street, said side measuring about 40.80 feet ; on the southeastern side by residue of lot cadastral No. 979, said side measuring about 72.95 feet ; containing a superficial area of about 2,956 square feet, the said piece of land being northwestern portion of lot cadastral No. 979 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward, of the City of Montreal ;

7.—A piece of land with two wooden houses thereon erected, bounded on the southwestern side by Cathedral street, said side measuring about 40.90 feet ; on the northwestern side by St. Antoine street, said side measuring about 68.05 feet ; on the northeastern side by lot cadastral No. 979, said side measuring about 41.05 feet ; on the southeastern side by residue of lot cadastral No. 990, said side measuring about 66.60 feet, containing a superficial area of about 2,758 square feet, the said piece of land being northwestern portion of lot cadastral No. 990 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward of the City of Montreal ;

8.—A piece of land with brick house thereon erected, bounded on the southwestern side by lot cadastral No. 728, said side measuring about 41.55 feet ; on the northwestern side by St. Antoine street, said side measuring about 96.85 feet ; on the northeastern side by Cathedral street, said side measuring about 40.65 feet ; on the southeastern side by residue of lot cadastral No. 727, said side measuring about 95.20 feet, containing a superficial area of about 4,000 square feet, the said piece of land being northwestern portion of lot cadastral No. 727 of the official plan and book or reference for the St. Antoine Ward of the City of Montreal ;

9.—A piece of land with a brick and a wooden house thereon erected, bounded on the southwestern side by lot cadastral No. 726, said side measuring about 42.10 feet ; on the northwestern side by St. Antoine street said side, measuring about 71.40 feet ; on the northeastern side by the lot cadastral No. 727, said side measuring about 41.55 feet ; on the southeastern side by residue of lot cadastral No. 728, said side measuring about 73.60 feet, containing a superficial area of about 2,017 square feet, the said piece of land being northwestern portion of lot cadastral No. 728 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward, of the City of Montreal ;

10.—A piece of land with 2 stone and 1 brick houses thereon erected, bounded on the southwestern side by lot cadastral No. 723, said side measuring about 41.65 feet ; on the northwestern side by St. Antoine street, said side measuring about 64.60 feet ; on the northeastern side by lot cadastral No. 728, said side measuring about 42.10 feet ; on the southeastern side by residue of lot cadastral No. 726, said side measuring about 65.02 feet, containing a superficial area of about 2,669 square feet, the said piece of land being northwestern portion of lot cadastral No. 726 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward of the City of Montreal ;

11.—A piece of land with one brick house thereon erected, bound on southwestern side by lot cadastral No. 722

cadastre No 722 et la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 38 pieds; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 32.50 pieds; contenant une su-lot du cadastre No 726, ce côté mesurant environ 38.40 pieds; au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 723, ce côté mesurant environ 32.50 pieds; contenant une superficie de 1,228 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre No 723 aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal;

12.—Une lisière de terrain sur laquelle est érigée une construction en brique, bornée au sud-ouest par la rue Windsor, ce côté mesurant environ 19.95 pieds; au nord-ouest par la rue St-Antoine, ce côté mesurant environ 24.55 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 723, ce côté mesurant environ 20.05 pieds; au sud-est par le résidu du lot du cadastre No 722, ce côté mesurant environ 24.50 pieds; contenant une superficie de 490 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant la partie nord-ouest du lot du cadastre No 722, aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal.

Le tout suivant le plan de l'amélioration déposé dans le bureau de l'Inspecteur de la Cité.

Toutes les dimensions ci-dessus sont en pieds et décimales anglais.

L.-J. ETHIER,
J.-L. ARCHAMBAULT,
Procureurs de la Cité de Montréal.

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 7 février 1905.

and St. Antoine street, said side measuring about 38. feet; on the northwestern side by St. Antoine street, said side measuring about 31.80 feet; on the northeastern side by lot cadastral No. 726, said side measuring about 38.40 feet; on the southeastern side by residue of lot cadastral No. 723, said side measuring about 32.50 feet, containing a superficial area of about 1,228 square feet, the said piece of land being northwestern portion of lot cadastral No. 723 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward of the City of Montreal;

12.—A piece of land with one brick house thereon erected, bounded on the southwestern side by Windsor street, said side measuring about 19.95 feet; on the northwestern side by St. Antoine street, said side measuring about 24.55 feet; on the northeastern side by lot cadastral No. 723, said side measuring about 20.05 feet; on the southeastern side by residue of lot cadastral No. 722, said side measuring about 24.50 feet, containing a superficial area of about 490 square feet, the said piece of land being northwestern portion of lot cadastral No. 722 of the official plan and book of reference for the St. Antoine Ward of the City of Montreal.

The whole in accordance with a plan of the improvement deposited in the City Surveyor's Office.

All the above dimensions are in English feet and decimals.

L.-J. ETHIER,
J.-L. ARCHAMBAULT,
Attorneys of the City of Montreal.

CITY HALL

Montreal, 7th February, 1905.